

	Procès-verbal Conseil des formations Du 14 juin 2022 (Paris)	Référence	PV
		Révision	1
		Date d'application	04/10/2022
		Version	1

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	30 Juin 2022	Juillet 2022	4 Octobre 2022
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	CODEXA	Manuel COAT - Michel LOUAZEL - Vincent FERTEY - Fred PACCAUD	Conseil des formations

PRÉSIDENCE : Fred PACCAUD

Personnalité qualifiée

Fred PACCAUD

Nathalie GUERSON

Ministère des Solidarités et de la Santé

Représentants désignés par la Fédération hospitalière de France

Christiane COUDRIER

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Claire ROSSI

Mathieu SIBE

Chantal GUEGUEN

Représentant les organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'École

Sabine GRISELLE-SCHMITT, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Nicolas SALVI, représentant le Syndicat national des managers publics de santé (SMPS)

Sylvie RENARD-DUBOIS, représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP)

Walid MOKNI, représentant le Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique (SPHISP)

Christine SOVRANO, représentant la Confédération générale du Travail (CGT)

Anne ANDRE, représentant la Confédération française démocratique du Travail (CFDT)

Frédéric LE LOUEDEC, représentant du Syndicat national des personnels de Santé environnementale (SYNAPSE-UNSA)

Membres élus

Christine ORTMANS, représentant des personnels d'enseignement et de recherche

Anaïs BOURGEOIS représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Catherine PITAULT-COSSONNIÈRE, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Marylène PLOUZENNEC, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Laurence THÉAULT, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Hamed SALAMEH, représentant des élèves fonctionnaires

Liste des procurations

Marie-Laure LUMEDILUNA à **Fred PACCAUD**

Franck HILTON à **Matthieu SIBE**

Stéphanie RENAUD à **Matthieu SIBE**

Pierre-Yves BROSSARD à **Hamed SALAMEH**

Bertrand COMMELIN à **Nathalie GUERSON**

Assistaient à cette réunion

Laurent CHAMBAUD, directeur de l'EHESP

Vincent FERTEY, directeur des études adjoint

Pierre LEGUÉRINEL, directeur de la scolarité et de la vie étudiante

Rémy BATAILLON, directeur du développement de la formation continue

Michel LOUAZEL, directeur des études

Xénia ORHAN, enseignante à l'Institut du management

Olivier MANGON, responsable Pôle préparation concours - Département SHS

Sylvie OLLITRAULT, directrice de recherche

Françoise JABOT, directrice du département SHS, enseignante-chercheuse

Brigitte AMPRIME, assistante de direction

Fei GAO, enseignante au département Méthodes quantitatives en santé publique

Émilie BRAILLY, directrice adjointe du Centre d'Appui à la pédagogie

William HARANG, responsable du Centre d'Appui à la pédagogie

Catherine KELLER, directrice de l'Institut du Management

SOMMAIRE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES FORMATIONS DU 1/03/2022.....	4
2. ACTUALITES DE L'EHESP.....	4
3. PARTICIPATION DE L'EHESP A LA CREATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL (EPE) « UNIVERSITE DE RENNES ».....	11
4. RENOUVELLEMENT ANNUEL DU BUREAU DU CF	16
5. PRESENTATION DE LA NOUVELLE OFFRE DE MASTER.....	19
6. FORMATIONS DIPLOMANTES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023.....	26
✚ 6.1. BILAN DES CANDIDATURES POUR LES DIFFERENTES MENTIONS DE MASTER (M1 ET M2).....	26
✚ 6.2. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (MASTERS ET MASTERES SPECIALISES).....	27
✚ 6.3. CALENDRIER UNIVERSITAIRE.....	27
7. FORMATION CONTINUE.....	30
✚ 7.1. MODIFICATION DU DIPLOME D'ETABLISSEMENT (DE) « FINANCES » POUR 2023	30
✚ 7.2. CREATION D'UN DE « DONNEES DE SANTE »	32
✚ 7.3. CREATION D'UN CERTIFICAT « INTELLIGENCE COLLECTIVE » DANS LE CADRE DU PROGRAMME PACTE.....	39
✚ 7.4. POLITIQUE TARIFAIRE POUR 2022-2023.....	41
8. PRESENTATION DE LA CLASSE PREPA TALENTS.....	42
9. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE DECLARATION DE LIEN D'INTERETS POUR LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DE L'EHESP	45
10. RETOUR SUR LE PROJET DE REINGENIERIE DES FORMATIONS FONCTION PUBLIQUE : COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25/05/22 AVEC LES REPRESENTANTS DES ELEVES ET DES MILIEUX PROFESSIONNELS	48
11. QUESTIONS DIVERSES	52

(La séance est ouverte à 10 heures 05 sous la présidence de M. PACCAUD.

M. PACCAUD procède à l'appel.

Le quorum est atteint par le jeu des présents et des représentés.)

M. PACCAUD. – Nous allons commencer. Je vous propose que nous retardions dans la journée les points qui requièrent un avis, en espérant que les absents soient alors présents parmi nous.

M. CHAMBAUD. – Je pense que nous avons le quorum avec les personnes à distance.

M. PACCAUD. – Je disais surtout cela par courtoisie. Nous sommes, selon les estimations que nous avons eues, une dizaine de personnes. Il y a neuf personnes à distance, dix personnes qui devraient être présentes et cinq procurations pour des destinations particulières. Nous pourrions les voir en détail si quelqu'un le souhaite. Il y a neuf absents, dont Monsieur Théo COPPEL qui n'était pas sûr d'être présent. Je propose sans tarder d'examiner l'ordre du jour que vous avez tous reçu. Il comprend 11 points et se terminera à 16 heures, fin de séance, avec une toute petite partie réservée aux questions diverses. Nous prendrons note de celles que nous devons reporter à une fois prochaine.

1. Approbation du procès-verbal du conseil des formations du 1/03/2022

M. PACCAUD. – Nous commençons par le point 1. Il est consacré à l'approbation du procès-verbal du conseil des formations du 1^{er} mars. Est-ce qu'il y a des remarques du côté des participants à distance ? Cela ne semble pas être le cas. Nous considérons donc le procès-verbal comme accepté, avec les remerciements d'usage à ceux qui l'élaborent.

2. Actualités de l'EHESP

M. PACCAUD. – Passons au point 2 de l'ordre du jour consacré aux actualités de l'école. C'est bien entendu Laurent CHAMBAUD qui le présentera.

M. CHAMBAUD. – Merci Monsieur le Président. Comme d'habitude, nous avons un certain nombre d'actualités. La première est un élément régulier. Il s'agit de la composition du Conseil des formations, notamment avec le renouvellement du siège des représentants des élèves fonctionnaires. Suite aux élections qui ont eu lieu, Monsieur Hamed SALAMEH, qui est élève D3S et avec nous dans la salle, a été élu pour un mandat d'une année. Bienvenue à Monsieur SALAMEH.

M. SALAMEH. – Merci. Bonjour à toutes et à tous.

M. CHAMBAUD. – Quelques points sur les mobilités et les recrutements. Sur l'Institut du Management, les choses étaient déjà en cours. À compter du 1^{er} mai, Catherine KELLER est devenue la nouvelle directrice de l'Institut du Management.

Par ailleurs, au niveau du Département des Sciences en Santé environnementale, Vincent BESSONNEAU, le directeur, avait besoin d'un adjoint pour s'occuper principalement des aspects formation. C'est Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN, enseignante-chercheuse dans le département, qui a accepté de prendre cette nouvelle fonction d'adjointe de Vincent BESSONNEAU. Elle sera probablement une interlocutrice importante pour le Conseil des formations. Peut-être que vous n'êtes pas encore familier avec l'appellation de ce département. C'est une appellation qui a pris un peu de temps. Elle a été à peu près stabilisée en début d'année dernière. Le département

« Santé environnementale » s'appelle désormais le Département des Sciences en santé environnementale. Son acronyme est DésSE.

Je souhaiterais insister sur un deuxième point. Je pense que vous avez reçu le rapport de la Cour des comptes. Je ne vais pas le détailler, mais je vais, tout de même, en dire un petit mot et apporter des réponses à vos questions si vous en avez. Concernant son statut, c'est un rapport définitif, mais ce n'est pas un rapport public. Le rapport ne sera pas publié par la Cour des comptes. Par contre, il n'est pas confidentiel. Il est dans cette frange entre ce qui est confidentiel et ce qui est public. Sur ce rapport, vous avez vu qu'il y a 9 recommandations. Encore une fois, je ne vais pas les détailler toutes. Il me semble qu'il y en a quelques-unes qui sont importantes à rapporter. Premier point, le rapport est plutôt positif. Je vous rappelle que c'est un rapport de la Cour des comptes qui ne donne, en général, que les éléments qui sont à charge contre la structure et fait des recommandations dans ce contexte. Présentement, c'est un rapport qui est plutôt globalement positif sur la stratégie et la gestion de l'école. Toutefois, il y a un certain nombre de sujets sur lesquels la Cour des comptes demande quelques améliorations dans la gestion et dans l'organisation. Dans la réponse du directeur, j'insiste sur trois écueils présents au rapport. Le premier est qu'il est assez dommageable dans la construction de ce rapport que la Cour des comptes, si elle a regardé de façon très détaillée l'organisation de l'école et un certain nombre de ses missions, n'ait absolument pas abordé les activités internationales. D'ailleurs, elle le dit dans son préambule. Je trouve que c'est dommage pour une école de santé publique comme la nôtre. Je crois qu'on ne peut pas regarder le fonctionnement et l'organisation de cette école sans regarder l'activité internationale, notamment au regard de ce qui s'est passé dernièrement, de la pandémie et de l'arrivée de la santé mondiale. C'est une limite très forte de la Cour.

M. LE LOUEDEC. – Est-ce qu'ils ont justifié leur position ?

M. CHAMBAUD. – Non, par manque de temps. C'est ce que j'ai cru comprendre. Pourtant, ils ont passé beaucoup de temps à l'école. C'est donc le premier point.

Le deuxième écueil concerne le rapport précédent, qui date du moment où je suis arrivé dans l'école, soit en 2014 de mémoire. Y avait été développé des observations sur les Presses de l'EHESP. En effet, à l'époque, c'était la première fois qu'on créait une société privée à actionnaire unique ou SASU. Je trouve dommage qu'ils n'aient pas regardé ce qu'est devenue notre maison d'édition. D'autant plus que, pour nous, c'est aussi un modèle par rapport à ce que nous souhaitons faire avec la SASU EHESP-International. Là aussi, je trouve cela un peu dommage. Il aurait été intéressant d'avoir le regard de la Cour sur l'évolution des Presses de l'EHESP et peut-être quelques recommandations sur la façon dont on développe la SASU internationale.

Le troisième point est le regard sur l'activité de formation continue qui est, à notre sens, relativement biaisé. Il n'a regardé que les évolutions, y compris le fait que notre école a été perturbée depuis 2020/2021 par la COVID, notamment sur l'activité de formation continue. Il n'a pas regardé la perspective stratégique que l'on souhaite donner à la formation continue, notamment depuis l'arrivée de Rémy BATAILLON. Je trouve que c'est un peu dommage.

Concernant les recommandations, je vais aller très vite et je ne vais pas toutes les détailler. Toutefois, si vous le voulez, nous pouvons y revenir. Ils proposent de confier à l'école l'organisation des concours, notamment les concours de la fonction publique hospitalière. Ces concours sont organisés par le centre national de gestion. Dans ce contexte, j'ai réagi sur cette proposition dans la réponse du directeur. D'une part, les raisons pour lesquelles on nous propose d'organiser ce concours ne sont, à mon avis, pas les bonnes. C'est principalement à cause des problèmes d'attractivité de la ou des fonctions publiques. Je ne vois pas en quoi le fait que l'école l'organise à la place du centre national de gestion va, d'un coup de baguette magique, modifier l'attractivité des fonctions publiques dans notre pays. Ils auraient pu avancer d'autres arguments tels que la simplicité ou la capacité de mieux repérer un certain nombre de profils à travers

l'organisation des concours au sein de l'école. Le fait que ce soit pour des questions d'attractivité ne me semble pas une bonne chose. L'autre point est que la Cour des comptes dit que le transfert d'activité doit se faire sans transfert de personnel. J'imagine que vous connaissez la réponse de l'école sur ce sujet. Sur les arrêtés, un point vraiment technique, je n'y reviendrai pas sauf si vous le souhaitez.

L'autre point qu'il est intéressant de développer au Conseil de formations est que l'une de leurs propositions est de mettre en place un réseau des masters en santé publique, coordonné par l'EHESP. On ne s'y attendait pas. C'est probablement une bonne option si tant est que le ministère de référence, notamment le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, nous légitime pour le faire. Il faut qu'il y ait un portage politique. On ne va pas se déclarer coordonnateur des masters, sans qu'il y ait eu une discussion, notamment avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Sinon, cela peut occasionner des interrogations dans d'autres endroits qui vont se demander pourquoi cette école et pas d'autres. Je regarde un peu sur ma droite. Une des raisons pour lesquelles la Cour des comptes fait cette proposition, de ce que nous en avons compris, est qu'elle a été très favorablement impressionnée par la façon dont s'est développé le réseau doctoral en santé publique. Ils estiment que c'est un bon modèle. Il a d'ailleurs été très bien évalué par le HCERES. C'est sur cette base qu'ils se questionnent pour savoir s'ils ne feraient pas quelque chose de semblable au niveau des masters. Cette proposition me semble intéressante, mais il faut probablement l'asseoir, la développer et légitimer l'école pour le faire. Je vous donne un petit exemple positif qui a eu lieu, il n'y a pas peu de temps. Nous coordonnons l'option administration de la santé pour les internes de santé publique. Christine Ortmans en est le témoin et le porte-étendard. Si nous le faisons, c'est que l'ensemble des enseignants de santé publique l'ont demandé. Nous ne nous sommes pas arrogé le droit de le faire. Il y a eu une discussion et, à la fin de cette discussion, le collège des universitaires a proposé, avec les internes de santé publique, que ce soit l'EHESP qui coordonne l'option administration de la santé. Je trouve que ça, c'est une légitimité forte. Parce qu'elle est assise sur une demande. Quand elle est annoncée comme cela, de manière ex cathedra, c'est souvent l'objet de grosses difficultés. Je n'ai pas besoin de vous rappeler le rapport Thiriez et ce qui était demandé entre le EN3S et le EHESP.

Un peu plus loin pour le Conseil de formations, l'une des options proposées est l'évolution du LERES, le Laboratoire d'expertise et de Recherche en Environnement et Santé. C'est un sujet qui court depuis très longtemps.

M. LE LOUEDEC. – Sur le LERES, le fait d'abandonner cette activité d'analyse des eaux serait-il compensé par quelque chose si cela devait être mis en place ?

M. CHAMBAUD. – Tout d'abord, ce n'est pas nouveau. Le dernier rapport de la Cour des comptes avait regardé ce point particulier. Présentement, la Cour des comptes ne fait pas de proposition. Elle dit simplement que le LERES devrait simplement abandonner son activité commerciale. C'est déjà un sujet de préoccupation au sein du LERES. Je suis désolé, mais je vais faire un petit développement. Je vais faire court, Monsieur le Président. C'est un sujet un peu complexe. L'activité commerciale du LERES est basée depuis très longtemps sur la qualité des eaux avec des réponses à des marchés publics. Ce qui se passe c'est que, depuis plusieurs années, on se pose des questions sur la capacité de l'école à répondre à ces marchés, d'autant qu'il y a une concentration forte de laboratoires privés. En résultent des difficultés à sortir des propositions qui soient compétitives en matière de coûts. L'école en a fait les frais, il y a quelques années. Nous avions traditionnellement deux marchés qui étaient reproduits de marché en marché à savoir, la Mayenne et l'Ille-et-Vilaine. Il y a quelques années, trois ou quatre ans, nous avons perdu le marché de la Mayenne, notamment sur ces aspects de sortie de coûts. C'est un laboratoire privé qui a obtenu le marché. Cela continue avec le marché d'Ille-et-Vilaine. Bien que nous l'ayons gagné, il y a quelque temps, on se fait également la réflexion qu'il n'est pas impossible que nous

perdions ce marché la prochaine fois, non pas sur les aspects de qualité, mais sur les aspects de sortie de coûts. C'est une réflexion qui se fait parce que l'option qui est décrite par la Cour des comptes ne nous paraît pas une option intéressante. Ce qui fait l'originalité de l'école c'est, à la fois, ce que nous avons développé, c'est-à-dire, le développement d'une plateforme technique pour la recherche au niveau de l'IRSET, mais aussi, d'avoir une capacité de faire de l'expertise sur des sujets particuliers. L'option que nous travaillons serait de développer, sous un horizon de 3 ou 4 ans, une proposition alternative dans laquelle l'école ferait des offres de services sur des sujets peut-être un peu plus pointus que la qualité de l'eau, pour laquelle ce sont souvent les mêmes éléments qu'on regarde que ce soit en terme bactériologique ou chimique. Nous travaillons plutôt dans cette optique et en lien avec ce que fait la plateforme scientifique de l'IRSET concernant, principalement, la mesure des exposomes. L'autre recommandation est de rééquilibrer la composition du Conseil d'administration. C'est la Cour des comptes qui le propose. Cela se ferait notamment au profit des partenaires en matière de formation, d'enseignement supérieur et de recherche. Nous laisserons nos tutelles voir ce qu'elles veulent faire de cette recommandation. Je n'ai pas besoin de vous dire que cette recommandation est extrêmement sensible, notamment pour le Conseil d'administration. Par ailleurs, ce qu'ils proposent, c'est de rapprocher le Conseil scientifique et le Conseil de formations. Mon option est de dire que ce n'est pas utile de les fusionner. Ce que nous faisons actuellement, c'est-à-dire d'avoir au moins une fois par an un conseil commun, est probablement la meilleure des solutions. C'est pour rapprocher l'école de l'enseignement supérieur, de la recherche et des universités où c'est un Conseil académique. Sauf que le Conseil académique, dans les universités, est décomposé en deux conseils. Je ne vois donc pas trop l'intérêt d'évoluer sur ce point.

Mme RENARD-DUBOIS. – C'est un intérêt pour ressembler à une faculté classique. C'est vraiment niveler vers la faculté habituelle. Alors qu'il faut se battre pour rester dans l'originalité d'une école opérationnelle et professionnelle. Ce n'est pas une faculté lambda. Rajouter des membres dans le Conseil d'administration, est-ce que c'est une option ?

M. CHAMBAUD. – Tout à fait. Nous sommes plutôt pour rester sur cette optique. Abandonner la fonction hôtelière de l'école est un sujet qui revient régulièrement. Notre problème aujourd'hui c'est la rénovation du patrimoine hôtelier. C'est de voir comment on le fait fonctionner. Ça ne sert à rien pour l'instant de dire que nous abandonnons la fonction hôtelière puisque nous n'avons que deux bâtiments dont personne ne veut. À mon avis, le sujet n'est pas exactement là. Il y a aussi un sujet majeur avec le site parisien. La proposition de la Cour est simple. Elle est d'abandonner le site parisien. Vous verrez que, dans la réponse du directeur, j'estime que c'est une mauvaise solution pour plusieurs raisons sur lesquelles j'ai déjà pu m'exprimer avant. Le fait d'avoir et de poursuivre cette vocation nationale est important. Il y a un certain nombre de formations qui fonctionnent bien et dont on a besoin. Par ailleurs, cela permet de faire venir des personnes qui autrement n'iraient pas à Rennes. On a le cas avec un certain nombre d'enseignants-chercheurs qui sont ici. Il faut aussi voir les éléments, ce que cela implique, probablement d'avoir un fonctionnement beaucoup plus fluide et engageant entre le site rennais et le site parisien, ce que nous n'avons jamais réussi jusqu'à présent. Je me tourne vers les personnes qui sont sur Paris. Nous le savons. Toutefois, nous n'avons jamais trouvé la solution. Les sept recommandations doivent nous inciter à aller plus loin sur une capacité à travailler plus en concertation et en interaction entre le site parisien et le site rennais.

Le dernier point n'est pas une recommandation pour nous, puisque la Cour des comptes, en parallèle, a regardé et a contrôlé l'EN3S, l'école nationale supérieure de la sécurité sociale. Elle fait des scénarii qu'elle met dans les deux rapports. À court terme, elle propose de mettre en œuvre des actions communes. Cela ne mange pas de pain. On peut toujours le dire. À moyen terme, elle fait des recommandations qui sont assez fortes, puisqu'elle parle de parachever le rapprochement des écoles ou de supprimer le concours de l'EN3S. Je ne sais pas pourquoi ils

disent « parachever » alors que, pour l'instant, il n'y a pas eu d'évolution. Selon les deux scénarii, il s'agirait d'une fusion des deux écoles dans le premier scénario, ou de l'ouverture du recrutement des agents de direction de la sécurité sociale dans le second scénario. Cela signifie modifier complètement les modalités d'entrée dans l'EN3S. Cela reviendrait, d'une certaine manière, à mon avis, au premier scénario. C'est vraiment un sujet. Pour les anciens du conseil des formations, je ne vais pas revenir sur ce dont j'ai parlé avant le rapport Thiriez. En tout cas, on voit les suites. La personne qui me succèdera aura peut-être à regarder ce sujet. Vous savez que je suis persuadé, pour ma part, qu'il faut que l'EN3S s'intègre dans l'EHESP. Il n'y a pas de raison d'avoir ces deux écoles. Par ailleurs, cela permettrait de développer la formation académique et la recherche dans le domaine de la protection sociale, ce que nous n'avons pas dans notre pays.

Mme RENARD-DUBOIS. – S'il y a, en plus, des salaires égaux pour ceux qui en sortent, pour les médecins qui en sortent, ce serait très bien. En effet, il y a une grosse différence de salaire entre les gens qui sortent des deux formations. Ce serait très bien.

M. CHAMBAUD. – Je pense que c'est fini. Voilà pour le rapport de la Cour des comptes, mais pas pour mes actualités. Je suis désolé. Je vais aller plus vite sur le reste. Toutefois, cela me paraissait important que vous ayez ces éléments. Je vais aller assez rapidement sur des appels à projets.

Dans le cadre de France 2030, nous allons nous associer à un appel à manifestation d'intérêt qui s'appelle « Maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC ». C'est un projet qui vise notamment à créer un institut One Health. Je n'y reviendrai pas. Toutefois, Nathalie GUERSON de l'ENSV, qui est avec nous, pourra en parler au besoin. C'est elle qui va coordonner ce projet, dans lequel nous souhaitons être vraiment partenaires.

De la même manière, il y a une stratégie « santé numérique » qui est en cours avec un appel à manifestation d'intérêt. Nous avons proposé un projet de formation pour les cadres du système de santé dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt. Il a été retenu et considéré comme prioritaire par les financeurs. Il a été retenu et va être financé à hauteur de 1 million d'euros au niveau de l'école. L'objectif est de faire des formations sur santé numérique à tous les cadres du système de santé dans les prochaines années. D'ailleurs, nous recevons demain le tour de France stratégique d'accélération santé numérique à l'école, dans le cadre de son étape dans l'ouest.

La semaine dernière, nous avons accueilli à l'école l'association internationale de pédagogie universitaire, en lien avec Rennes II, à l'occasion d'un Congrès qui s'appelait « Agir ensemble dans l'enseignement supérieur : enjeux et perspectives ». Il y a eu à peu près 400 participants venant du monde francophone pendant une semaine, dont un temps spécifique à l'école.

Nous avons aussi reçu l'approbation du rapport final EPH ou European Public Health Plus pour 2019-2025. Il s'agit d'une très bonne nouvelle, avec des commentaires très élogieux de la Commission européenne. Cela va, tout de même, poser un problème à moyen terme. On accueille EPH depuis très longtemps. Normalement, la commission pérenne dit, au bout d'un moment, de faire avec ce que vous avez et on arrête de le financer. On a réussi, jusqu'à présent et pour la quatrième fois, à avoir ce financement. Il faudra peut-être voir, à terme, comment nous allons faire avec un programme très positif au niveau européen.

Par ailleurs, nous sommes dans le cadre d'un processus de certification QUALIOPI qui devrait normalement aboutir à la fin de l'année 2022. C'est assez exigeant. Toutefois, c'est, pour nous, indispensable d'avoir QUALIOPI. Autant, pour une formation continue, basique, c'est assez simple à avoir. Autant, pour nous, cela demande de nombreuses exigences.

Sur le plan de la recherche, nous venons d'inaugurer une chaire qui s'appelle « Résilience en santé publique : environnement, climat et transition ». L'acronyme est RESPECT. Elle est

financée par une mutuelle qui s'appelle Aésio. Cette chaire est occupée par Laurie MARRAULD qui est donc maître de conférences à l'EHESP au sein de l'Institut du Management.

Enfin, nous avons obtenu le label « Science avec et pour la société » dans le cadre d'UniR, les universités des 5 écoles rennaises, pour un projet qui s'appelle « Tissage ». En gros, nous devons développer un certain nombre d'actions pour tisser un certain nombre d'actions entre le monde des chercheurs, le monde des décideurs et les citoyens.

Nous avons aussi fait un séminaire commun avec le CNAM il y a une quinzaine de jours, notamment sur les aspects santé et travail avec l'idée derrière cela de développer un certain nombre d'actions avec le CNAM et l'école.

La semaine dernière, nous avons organisé, avec l'IRSET, avec l'INSERM et Rennes I, un colloque scientifique en hommage à Bernard JEGOU qui est décédé il y a un an maintenant. Ce colloque a eu lieu à l'EHESP le 7 juin dernier.

Concernant l'international, nous avons relancé le processus de renouvellement de l'accréditation européenne auprès de l'APHEA. Tous les 6 ans, il faut que nous le fassions. Nous avons déjà validé le prérequis (formation MPH). Le processus est en cours. Normalement, il devrait être terminé d'ici la fin de l'été.

Suite à la validation par le conseil d'administration, nous sommes en train de créer la SASU EHESP internationale. L'école devrait pouvoir la créer pour cet automne. Ce sont tous les processus pour avoir l'autorisation de tous les ministères de tutelle, puis créer cette structure. Dans ce contexte, le recrutement du directeur ou de la directrice est en cours. L'appel à candidatures a déjà été lancé. Il est clos. Nous avons reçu une trentaine de candidats.

Un point important, dans le cadre des coopérations, est la coopération avec le Bénin sur lequel je vais mettre le focus. Nous sommes en train de recevoir 21 médecins béninois qui sont de futurs directeurs d'hôpital. Comme nous sommes déjà en retard, je vais aller vite. C'est intéressant parce que le Bénin a choisi de recruter pour ses hôpitaux des médecins. Toutefois, ils souhaitent que ces médecins soient formés pendant deux ans au management, un peu sur le modèle de ce qui est fait à l'école. Nous avons un modèle qui serait, je pense, très intéressant à regarder, y compris pour nous.

Dernier point. C'est vraiment le dernier. Dans le cadre de ce qu'il se passe en Ukraine et de la guerre qui y a lieu en ce moment, nous avons pris l'initiative et souhaitons faire une subvention auprès d'organismes internationaux. Toutefois, cela n'est pas possible puisque le statut d'établissement d'enseignement supérieur ne le permet pas. Finalement, cette difficulté est peut-être une opportunité pour nous. Nous avons transformé cela. Nous sommes en train de signer deux accords. Le premier est un accord trilatéral avec l'école de santé publique de Moldavie et avec l'école de santé publique de Cracovie. L'objectif est de faire en sorte que l'on se mette d'accord sur des modalités de soutien, soit aux étudiants, soit aux enseignants, qui sont exilés à l'intérieur de l'Ukraine ou dans ces deux pays pour pouvoir les accueillir le mieux possible et faire en sorte qu'on mette en place des activités communes. C'est plus un accord de principe, sans transfert financier. Par contre, les dix mille euros, nous allons les donner en subvention à l'école de Cracovie, avec laquelle nous avons des relations historiques depuis très longtemps. L'objectif est de pouvoir mettre en place des modalités très concrètes de soutien à des étudiants ou à des enseignants qui sont en lien avec Cracovie. Vous le savez, beaucoup d'Ukrainiens sont allés en Pologne. C'est un moyen de soutenir à travers des activités conjointes entre Cracovie et nous.

Monsieur le président, je suis encore une fois confus d'avoir été si long.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour ces informations qui sont trop longues pour l'agenda, mais indispensables pour le Conseil. En fonction du temps qu'il nous reste, il y a un moment pour deux questions ou deux remarques qui seraient urgentes, à commencer par nos collègues à distance.

Y a-t-il de votre côté une remarque ou des questions ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Nous revenons ici.

Mme GUERSON. – Je veux souligner les propos de Monsieur CHAMBAUD sur l'appel à manifestation d'intérêt « Maladies infectieuses émergentes », notamment le fait de pouvoir agréger plusieurs écoles que sont l'EHESP, AgroParisTech et l'ENSV, mais aussi le CIRAD, l'ANSES, avec l'appui du SDMIS et des préfectures de zones, pour construire un cycle de formation des décideurs publics et privés sous format IHEDN. Cela nous permettrait de proposer des formations interdisciplinaires pour les décideurs en responsabilité dans les ARS, les DDPP, les DREAL, l'OMV. Nous soumissionnons ensemble le 5 juillet. Je remercie l'EHESP et Laurent CHAMBAUD de pouvoir répondre conjointement à cet appel à manifestation d'intérêt. Merci beaucoup.

M. PACCAUD. – Merci à vous pour cette information. Est-ce qu'il y a des remarques parmi les forces en présence ?

Mme RENARD-DUBOIS. – Comment vous vous situez par rapport à la SPILF et à d'autres groupes qui se sont particulièrement positionnés vis-à-vis justement des pathologies émergentes. Il y a des choses qui ont déjà été faites vis-à-vis de ces pathologies. Avez-vous déjà pris contact avec eux ?

Mme GUERSON. – Je ne sais pas si cette question m'est destinée. Il y a deux réponses sur cet appel à manifestation d'intérêt. Sur le volet académique, il y a des réponses pour la création de deux UR. Je vous réponds uniquement sur le volet institut One Health. De ce fait, pour l'instant, pas de prise de contact avec ces autres projets évoqués.

M. PACCAUD. – Merci. Y a-t-il une toute dernière remarque ou question ?

Intervenant non défini par Codexa – (44:50) Je vous remercie Monsieur le Président. Je souhaite revenir brièvement sur la première recommandation de la Cour des comptes. Elle propose de confier l'organisation des concours à l'EHESP. Je partage tout à fait votre analyse. Le CNG a essayé de promouvoir ces concours à travers une campagne d'interviews des élèves sur l'école. Ce qui m'inquiète, à titre personnel, c'est la filière d'attaché hospitalier. Nous avons du mal à remplir les promotions. Il ne faut pas se tromper de constat. Je crois que ce n'est pas en confiant le concours à l'école que cela va améliorer les choses. Il s'agit de problèmes structurels. Il faut que le CNG se penche dessus.

M. CHAMBAUD. – En effet, nous avons des attractivités qui sont variables d'une filière à l'autre. Il y a à la fois une baisse régulière qu'on observe partout et il y a aussi des aspects spécifiques de chacune des filières. C'est un point que je n'ai pas marqué dans les actualités parce que nous en avons discuté très récemment au réseau des écoles de service public. Le réseau des écoles de service public va prendre une initiative pour regarder ces problèmes d'attractivité dans toutes les écoles. C'est vrai pour les écoles du service public hospitalier, mais aussi pour les écoles du service public de l'État et, probablement aussi, pour les collectivités locales. Nous avons pris l'engagement au niveau du réseau de faire une enquête pour essayer de comprendre un peu mieux qu'elles étaient les raisons. Dans certaines écoles, c'est dramatique. Il y a une perte entre l'inscription et le passage des concours qui est énorme. Ils ne comprennent pas non plus exactement pourquoi. Il y a vraiment un travail à faire et ce n'est effectivement pas en mettant les concours au niveau de l'école que nous allons répondre à tout.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup.

Mme SOVRANO. – Pour rebondir sur ce que vous dites, la question de l'attractivité ne touche pas que les fonctions publiques. Cela touche la santé, le social, etc. Je pense que cela renvoie aussi aux conditions de travail et à la souffrance au travail. Aujourd'hui, les dispositifs de politique publique font que nous sommes progressivement sur une destruction du service public, mais aussi

des conditions de travail extrêmement difficiles. Elles sont basées sur la rationalité financière plus que sur une vraie gestion bienveillante des salariés ou des agents.

M. PACCAUD. – Merci pour cette remarque. Si je comprends bien, ce point spécifique est en cours d'analyse, non pas de résolution, mais d'investigation dans l'ensemble des écoles du service public.

Il faut qu'on s'arrête ici. Mes remerciements au directeur CHAMBAUD pour cette position très complète, mais absolument nécessaire pour ces activités de l'école.

3. Participation de l'EHESP à la création de l'Établissement public expérimental (EPE) « Université de Rennes » -

M. PACCAUD. – Je vous propose que nous passions au point 3 qui est le développement des réflexions autour de l'Université de Rennes. Je crois que c'est le Directeur CHABAUD qui va s'exprimer. C'est bien si, cette fois, nous laissons suffisamment de temps aux discussions.

M. CHAMBAUD. – J'ai bien entendu le message, Monsieur le Président. Je vais faire effectivement très court. Nous sommes dans le processus, dont nous avons parlé, de mise en place d'un établissement public expérimental « Université de Rennes ». Je ne vais pas y revenir. Cet établissement public expérimental couvrirait l'Université de Rennes I, 4 écoles que sont l'EHESP, l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes, l'Ecole Normale Supérieure de Rennes et l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes. Une cinquième école devrait rejoindre cet établissement public expérimental. Nous ne le savons pas encore tout à fait. Cela va se décider lors de son Conseil d'administration de juillet. C'est l'INSA de Rennes. Au début, elle souhaitait être associée. Elle souhaite maintenant être ce qu'on appelle un établissement « composante ». Dans ce contexte, nous sommes un peu dans la dernière ligne droite. Les statuts doivent être approuvés avant l'automne et au plus tard à la fin du mois de septembre pour pouvoir passer dans les instances nationales et notamment le CNESER et la création de cet institut au 1^{er} janvier 2023. Dans le contexte de l'école, nos partenaires et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche souhaitent ardemment que l'école participe à ce projet expérimental. C'est un enjeu important. Deux points et un point de calendrier pour que vous sachiez que les choses ne sont pas complètement finalisées. Dans les deux points importants, le premier, qui est marqué dans les statuts de façon explicite, c'est l'activité universitaire de l'école qui sera « embarquée » dans l'établissement public expérimental. Cela signifie que nous garderons toute notre autonomie sur les filières professionnelles. C'était implicite. C'est maintenant marqué de manière explicite dans les statuts que nous proposons.

Le deuxième point c'est que l'intérêt pour l'école est principalement de pouvoir asseoir l'activité de santé publique, avec probablement, à moyen terme, la création, à Rennes, d'un institut de santé mondiale qui serait coordonné par l'école, mais au nom de l'établissement public expérimental, soit avec le soutien de l'ensemble des structures qui participent à cet établissement public expérimental. Sur les éléments de calendrier, je vous ai donné les éléments. Il faut que, d'ici fin septembre, les différents conseils d'administration statuent. Le nôtre sera amené à statuer. Se pose la question subsidiaire relative au fait que je quitte l'école au 31 août. Nous sommes en train d'en discuter, y compris avec la Présidente et mes collègues à Rennes. Soit on fait un conseil d'administration extraordinaire avant la fin août. Cela signifie que nous ferons aussi un Conseil scientifique et un Conseil des formations extraordinaires avant pour recueillir vos avis par rapport à cette proposition.

M. PACCAUD. – Exemple. Merci beaucoup. Je pense que chacun de vous a reçu les documents résumés par Laurent CHAMBAUD à l'instant. J'ouvre la discussion, parmi les membres en présentiel d'abord. Avez-vous des remarques, des questions ou des demandes de compléments d'information ?

Mme SOVRANO. – Cela va aller vite. J'avais des questions sur l'intérêt pour l'EHESP et, peut-être, une crainte sur une perte de visibilité concernant la recherche et tout ce qui est en santé publique. Peut-être que je me trompe. J'ai peur que la spécificité de l'EHESP se dilue dans cet établissement public expérimental, même si ce que vous avez dit concerne plus l'université que les formations statutaires. L'articulation statutaire et la recherche sont un peu floues pour moi. Si vous pouvez préciser davantage.

M. CHAMBAUD. – C'est une question qu'on se pose aussi. Dans un processus comme celui-là, il y a une part de prise de risque qui est réelle. Toutefois, elle est limitée puisque, jusqu'à la fin de l'expérimentation, soit en 2028, nous pouvons sortir de cet établissement public expérimental. Si nous constatons que cela ne fonctionne pas, nous pouvons sortir. Par ailleurs, par rapport à ce que vous dites, les établissements « composantes » gardent leur marque. Toutefois, ils se situent dans quelque chose de plus grand qui est l'Université de Rennes. Ce sera à nous de faire en sorte que la marque EHESP reste une marque importante. Les autres établissements ont cela aussi, mais peut-être de manière moins forte. Par exemple, l'INSA a une marque de groupe, qu'elle veut garder, si elle rentre. Elle gardera sa marque de groupe. Nous avons une situation assez particulière. Tout d'abord, vous savez que nous sommes très particuliers. Nous sommes le seul établissement d'enseignement supérieur à être une école de service public. De ce fait, nous sommes le seul établissement qui rentre dans un EPE. Aucune autre école de service public ne peut le faire. Dans ce contexte, ce que nous voyons pour l'instant, c'est plutôt une appétence très forte de nos collègues parce que cela donne une coloration très spécifique et particulière au site de Rennes. Par ailleurs, il y a un autre point qui commence à se dessiner. Je parle sous le contrôle de Michel, car il suit cela de près. C'est le fait que nous allons avoir, à Rennes, un pôle de préparation aux concours qui va être fort. Il y a ce que nous apportons et l'IPAG de Rennes qui est assez présent sur ce sujet et l'IEP de Rennes qui veut aussi développer des choses. Tout ce qui se fait sur les classes Prépa Talents, sur les cordées de la réussite, etc. va donner quelque chose d'assez fort, avec une coloration santé qu'il n'y a pas dans les autres sites. Je crois que nous avons un certain nombre de choses qui sont en notre faveur. Je ne le cacherai pas. Nous le vivons tous les jours. L'Université de Rennes est une grosse structure. Il faut que nous nous battons régulièrement avec elle. Nous nous bagarrons déjà avec elle en étant à l'extérieur. Nous continuerons à nous bagarrer pour faire en sorte que les choses soient les plus fluides possibles. Ce qu'on a à gagner est que le site de Rennes va mettre en avant la santé publique. Ce n'était pas le cas. Cela va nous donner une chambre d'écho dont on ne dispose pas quand on est tout seul.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup.

Mme RENARD-DUBOIS. – C'est vrai qu'il vaut mieux être plusieurs que seul. J'ai simplement l'impression qu'il y a eu une accélération depuis la première fois que ce projet a été exposé. Il y a eu un séminaire extraordinaire du CA. Est-ce que c'est parce qu'il y a ce départ du directeur de l'EHESP ? Où est-ce qu'il y a autre chose ? J'ai un peu plus de réserve sur la création d'un institut de santé mondiale parce que, lorsqu'on est au ministère de la Santé, on entend aussi parler de ce qu'il se passe à Lyon avec l'ancienne ministre et de ce qu'elle veut faire aussi. J'espère qu'il n'y aura pas de concurrence entre les deux projets.

M. CHAMBAUD. – Il n'y a pas eu d'accélération. La seule accélération du fait de mon départ est de savoir si cette décision du Conseil d'administration, il faut qu'elle ait lieu à la fin août ou en septembre, ce qui ne change pas énormément les choses. Par ailleurs, le processus s'est accéléré depuis quelques mois sur le site de Rennes parce que le site de Rennes avance alors

qu'il a été pendant très longtemps complètement stationnaire, voire même, parfois, en régression. On a vraiment une dynamique. D'ailleurs, elle est très fortement soulignée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche parce que nous faisons partie des trois sites en France pour lesquels la dynamique n'est pas très claire. Il s'agit de Toulouse, Lyon et Rennes. Sur ce point, il y a vraiment quelque chose qui se développe.

Concernant le deuxième point, il faut qu'il y ait des écoles de santé publique qui se développent dans plusieurs endroits en France et c'est tant mieux. Le site lyonnais aura probablement des colorations un peu différentes parce qu'il est plus lié à tout le potentiel au niveau des produits de santé en général. Il y a, bien entendu, la proximité avec l'OMS. Toutefois, l'OMS Académie est une structure de l'OMS et non une structure en elle-même. C'est une structure qui rayonnera sur le monde entier si elle se développe comme le souhaite l'OMS et comme le souhaite la France. Dans ce cadre, il y aura besoin d'un réseau en France pour travailler et soutenir cette Académie OMS. Si nous avons choisi plutôt Santé mondiale, c'est un peu en rapport avec ce que je disais sur notre coopération One Health. Ce que nous voulons c'est mettre en avant qu'il y a à Rennes un centre fort de santé publique humaine avec des axes qui sont ceux que développe l'école actuellement. Toutefois, sur ces axes, nous allons les mettre en dialogue avec Santé Publique Vétérinaire, Eco Santé et Santé Végétale. Sur ce point, il y a des forces à Rennes. Toutefois, il y a des forces aussi ailleurs. C'est dans ce contexte que nous avons pris l'initiative avec le NSV, AgroParisTech, mais aussi le groupe Agro Campus, ce qu'a rappelé Nathalie. L'idée est qu'il faut arrêter de se concurrencer. L'idée est que nous développons la santé publique en France qui n'est déjà pas très forte et que nous la développons en réseau. Je suis et j'ai toujours été très fortement demandeur d'accords avec les lieux forts en santé publique. J'ai toujours été demandeur d'un accord avec l'ISPED de Bordeaux. Malheureusement, je n'ai pas réussi jusqu'à présent. Je suis aussi demandeur d'un accord avec Lyon parce que Lyon va devenir une place importante en santé publique et, encore une fois, tant mieux. Je pense que nous avons un rôle particulier dans ce contexte et il faut le tenir.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup.

M. LE LOUEDEC. – Merci. Je vois bien l'intérêt de ce pôle et de l'agrégation de toutes ces compétences, y compris au niveau social. Ce n'est pas du tout mon champ de compétence. En plus de cela, j'ai vu qu'il y avait l'école nationale de chimie et peut-être l'INSA. Vous avez aussi parlé des aspects vétérinaires, AgroParisTech. L'Agro de Rennes n'est pas incluse ou pas encore ou sur une autre forme ? Pourtant, je crois qu'il y a des liens avec la Directrice.

M. CHAMBAUD. – Agro Campus ne souhaite pas rentrer en tant qu'établissement « composante ». Toutefois, il sera associé comme l'est l'Université de Rennes II. Pour Agro Campus, c'est assez clair. Agro Campus Rennes fait partie du groupe « Institut Agro » qui est à Montpellier, à Dijon et qui a aussi une antenne à Paris. Dans ce contexte et dans leur logique, ils ne souhaitent pas être un établissement « composante ». Toutefois, bien entendu, nous allons avoir des liens avec eux. Sur l'aspect vétérinaire pur, c'est uniquement avec l'ANSES que nous pouvons avoir avec, sur le site rennais, un certain nombre de liens. Je le dis d'autant plus que Nathalie est avec nous. Pour l'école de santé publique, le fait d'avoir des liens avec école nationale supérieure vétérinaire qui forme les inspecteurs vétérinaires en santé publique nous paraît avoir un sens naturel qu'on n'a pas eu jusqu'à présent. Nous rattrapons le temps perdu. C'est d'autant plus fort pour nous de pouvoir tisser ces liens très forts avec le NSV.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Je n'oublie pas nos collègues à distance. Claire ROSSI.

Mme ROSSI. – Merci. J'ai une petite question justement par rapport au dialogue avec les tutelles. Ces établissements sont faits aussi pour avoir des points d'entrée plus définis ou, en tout cas, réduire les points d'entrée et les discussions avec les tutelles. Est-ce que vous savez déjà

comment cela va se passer ? C'est vrai que vous êtes spécifiques par rapport aux tutelles. Je voulais savoir comment cela se dessinait sur cet aspect.

M. CHAMBAUD. – Je vais le faire en trente secondes parce que je sens le poids de l'ordre du jour. Ce n'est pas simple à résumer parce que, de notre caractère spécifique, se déroulent des processus spécifiques aussi. D'une part, est en train de se dérouler le contrat de site au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans le cadre du contrat de site, nous sommes particuliers parce que nous étions sur la vague parisienne. Nous sommes en train de basculer sur la vague rennaise. La vague rennaise est en train d'élaborer un contrat de site qui est 2022-2027 alors que notre contrat d'objectifs et de performances va jusqu'à fin 2023. Nous avons déjà discuté avec la tutelle d'enseignement supérieur et de recherche sur les points suivants. Comment se ferait l'atterrissage vers la prochaine vague de contrat de site 2027-2030 et des poussières ? Comment nous participer à une coloration du contrat de site 2022-2027 d'une part. ? Par ailleurs, nous sommes aussi en discussion avec le ministère de la Prévention et de la Santé sur les aspects spécifiques à nos financements, notamment, venant de la dotation de l'assurance maladie. Les équipes chez moi ont eu une première discussion avec le ministère de la Santé il y a à peu près trois semaines à un mois. Nous aurons probablement dans les prochaines semaines d'autres discussions. Ce que nous souhaitons c'est qu'il y ait au moins des temps communs entre enseignement supérieur et recherche et santé sur l'accompagnement de l'école.

Mme ROSSI. – Merci. C'est très clair.

M. PACCAUD. – Est-ce qu'il y a une autre question chez les distanciels ?

Mme GUEGUEN. – Chantal GUEGUEN de la faculté des sciences économiques de Rennes I. Juste une petite réaction sur ce projet pour se féliciter, au nom de la Faculté des sciences économiques de l'Université de Rennes I, de cette participation de l'EHESP. Je pense, effectivement, qu'il y aura des synergies à faire jouer entre la faculté des sciences économiques et l'école, notamment sur une plus forte visibilité, pour nos étudiants de licence et de master, en vue d'éventuelles participations aux formations en gestion de l'EHESP. Au niveau des étudiants, cela nous permettra de communiquer mieux sur les formations existantes à l'EHESP qui peuvent être une poursuite d'étude pour des étudiants qui sont actuellement chez nous en licence d'économie et gestion. Je m'en félicite. Je trouve que c'est une belle synergie à venir entre nos deux établissements.

M. PACCAUD. – Merci Madame. Est-ce que je peux profiter de mon privilège de Président pour poser une question ? Un des points qui est abordé dans les documents que nous avons reçus et lus est la question de la délégation de compétences. On comprend bien qu'il y a des compétences centrales et, au cas par cas, si j'ai bien compris, il y a une délégation qui sera possible. Est-ce que Monsieur le Président pourrait nous donner un ou deux exemples de ces compétences à déléguer ? De plus, quelle serait éventuellement la réaction des autres établissements ?

M. CHAMBAUD. – Les statuts prévoient deux possibilités qui sont, soit la délégation de compétences, soit le transfert de compétences. La délégation de compétences ce n'est pas définitif et ce sont des éléments sur lesquels nous souhaitons finalement que puisse être déléguée une compétence sur un sujet particulier. Je peux prendre un exemple qui est quelque chose que nous sommes en train de mettre en place, y compris au-delà de la sphère de l'école publique expérimentale. Nous sommes en train de mettre en place un service de santé au travail, parce que nous avons énormément de mal à accueillir et à recruter des médecins en santé au travail à l'école. C'est vrai dans les universités. C'est vrai dans les écoles. Ce que nous souhaitons est de trouver un moyen de se mettre ensemble pour recruter des professionnels en santé au travail. Nous allons déléguer cela. Cela ne veut pas dire qu'on le transfère. C'est tout de même une prérogative que nous souhaitons garder pour le personnel. Toutefois, les services de santé au travail seront délégués. De la même manière, nous avons mis en place tout un dispositif qu'on

appelle « les étudiants relais santé » sur la promotion de la santé dans l'espace de l'établissement public expérimental. Nous allons déployer ces étudiants dans un cadre qui va être conjoint et dans laquelle l'école va, d'ailleurs, avoir une place particulière. En effet, nos collègues ont facilement admis que l'école a, tout de même, des compétences spécifiques. C'est le type de délégation que nous pouvons faire. Le transfert, nous n'en avons pas d'exemple. Nous sommes très prudents sur les transferts. Une fois qu'on fait un transfert, on ne revient pas en arrière. Toutefois, cela pourrait être possible. Je prends un exemple. Prenez-le vraiment comme un exemple. Il y a les services de reprographie. Il n'y en a pas dans tous les endroits. Il y en a à l'école qui fonctionnent bien. Il y en a un à Rennes I. Est-ce qu'à un moment donné, compte tenu du poids du papier qui va probablement se modifier dans le cadre actuel, il ne serait pas intéressant d'avoir un service de reprographie pour l'établissement public expérimental. Pourquoi pas. Il serait où ? Il pourrait être à l'école. Il pourrait être dans les services de Rennes. Il pourrait être ailleurs. C'est simplement pour vous dire quel serait le type de transfert que l'on ferait. Les fonctions essentielles pour l'école ne sont pas transférées. De plus, nous avons un mécanisme, que vous avez probablement vu dans les statuts, qui sont que les transferts se font à la demande de l'institution qui veut transférer. On ne peut pas nous obliger à transférer quoi que ce soit.

M. PACCAUD. – Encore une autre toute petite question qui concerne les groupes, les conseils et les commissions ? Si j'ai bien compris, notre Conseil de formations sera transformé en une Commission de formations faisant partie d'une structure plus générale.

M. CHAMBAUD. – Les établissements « composantes » gardent toute leur structure. Le Conseil des formations de l'école restera le Conseil des formations de l'école. C'est la même chose pour tous nos partenaires. Nos instances resteront nos instances. Par contre, l'Université de Rennes 1 va disparaître pour se transformer en Université de Rennes. Dans ce contexte, toutes les instances qui existent à l'Université de Rennes I vont se transformer en structures de l'Université de Rennes. L'avantage pour nous est que, pour ces instances, il y aura une représentation des établissements « composantes ». Toutefois, elle sera très minoritaire au regard du fonctionnement de la grosse machine de l'Université de Rennes. Par contre, nous avons obtenu quelque chose qui n'existe pas dans les autres établissements publics expérimentaux qui sont que nous avons mis en place un conseil stratégique de l'expérimentation qui, lui, est paritaire. C'est nous et l'école qui l'avons souhaité et cela a été accepté par nos partenaires. Cela signifie qu'il y a, pour l'instant, quatre personnes qui viennent des établissements « composantes » et quatre personnes qui viennent « de l'ancienne Université de Rennes ». Il s'agit du Président et de ses trois Vice-présidents, je pense. Cette commission va être activée pour régler tous les sujets avant le passage en Conseil d'administration où nous sommes minoritaires. Cela signifie que, dans un contexte où nous ne sommes pas d'accord sur tel ou tel sujet ou que nous est remonté par nos équipes des difficultés diverses, c'est le Conseil stratégique de l'expérimentation qui doit prendre une position. Cette position, il doit la prendre à l'unanimité. Nous avons tout de même un garde-fou, qui nous oblige tous, collectivement, à discuter ensemble. Quand nous avons un sujet, il faut que nous le réglions. Il faut que nous trouvions une solution. C'est, pour nous, un mécanisme qui est très précieux. Il me semble important qu'il soit poursuivi à la sortie de l'expérimentation.

M. PACCAUD. – Excellent. Voilà une bonne remarque. Y a-t-il une dernière question ou remarque ?

M. SIBE. – Cela change un peu votre circuit pour les demandes de poste d'enseignants-chercheurs et d'universitaires ou pas du tout. Est-ce que cela passera par l'établissement expérimental ? Où est-ce que vous aurez un dialogue direct avec le ministère de l'Enseignement supérieur, notamment pour les demandes de postes universitaires ? Pour les postes d'enseignement pur, je ne pense pas que ce soit la question.

M. CHAMBAUD. – C'est une très bonne question. Merci de me l'avoir posée. Je souligne tout de même ce que tu as dit juste à la fin qui est que nous avons notre propre budget et que ce budget

est celui de l'école. Nous ferons ce que nous entendrons faire avec le budget de l'école. C'est plus une opportunité qu'autre chose. Pour l'instant, nous avons une vingtaine de postes MESRI. Dans ce contexte, à chaque fois que nous avons fait des demandes MESRI pour avoir des postes supplémentaires, nous ne les avons pas eus. À l'exception d'une fois, lorsque nous étions dans la communauté d'universités et établissements ou COMUE USPC et au moment où il y a eu des créations de postes sous François HOLLANDE. Il avait créé un certain nombre de postes. Ces postes ont été distribués. Ils sont passés par les COMUE. Pour nous, ce sont les COMUE qui ont décidé de l'attribution de ces postes. J'en ai un souvenir assez précis parce que, à l'époque, nous étions entre les deux communautés d'universités et établissements. La COMUE USPC avait décidé que ces postes iraient dans chacun des établissements, alors que la COMUE UBL avait décidé que tous ces postes iraient pour la coordination de la COMUE. Comme nous étions à l'USPC, nous avons obtenu 7 postes supplémentaires. Il faudra bien qu'un jour nous ayons une politique ambitieuse pour l'enseignement et la recherche. Le pari que je fais, y compris pour rentrer dans l'EPE, et ce dont nous sommes tous persuadés, c'est que, si des postes supplémentaires sont attribués, ils passeront par les logiques de sites. Nous avons donc tout intérêt à rentrer dans l'établissement public expérimental. Ces postes seront, en effet, décidés dans ce cadre, toutefois d'une manière plutôt positive.

M. PACCAUD. – Après ces paroles de conclusion pleines d'espoir, nous allons nous arrêter sur ce point et passer au point de l'ordre du jour suivant. Il sera présenté, je pense, par Michel LOUAZEL. Il concerne le renouvellement annuel du bureau.

4. Renouvellement annuel du bureau du CF

M. LOUAZEL. – La présentation est rapide. C'est une décision qui avait été prise. Je n'ai pas l'historique. Elle inclut le fait que, chaque année, puisse être rediscutée la composition du bureau ou plutôt des bureaux et des différents conseils. Vous avez reçu une demande pour que, dans chacun des collèges qui composent ce Conseil des formations, vous puissiez désigner vos représentants à ce bureau. C'est quelque chose d'important puisque ce bureau du Conseil des formations est aussi le lieu où nous discutons avec vous, où nous préparons avec vous ce Conseil des formations et où nous établissons l'ordre du jour. Vous avez reçu la proposition. Il y a un renouvellement. Hormis pour les élèves parce qu'il y a eu un changement, bien évidemment, comme chaque année. De mémoire, je parle sous le contrôle de Madame Amprime un renouvellement du bureau est proposé dans les différents collèges qui composent ce Conseil. Monsieur le Président, vous devez avoir la liste. Je ne l'ai pas sous les yeux. Nous allons faire défiler le diaporama. Voici donc la composition qui vous est proposée. C'est à soumettre au vote.

M. PACCAUD. – Nous voterons. Est-ce que vous avez une remarque à faire s'il vous plaît ?

Mme SOVRANO. – J'ai une remarque à faire, notamment, pour assister au Conseil des formations depuis quelque temps déjà. Je constate qu'au tout départ, nous l'avions fait en présentiel : avait été interrogé, alors, le fait d'avoir un représentant en fonction des collèges, ce qui avait permis de se mettre d'accord, notamment sur les modalités de travail, c'est-à-dire, de quelle manière on recense les sujets dans le cadre de l'ordre du jour. Quand j'ai été interrogée par courriel par Madame AMPRIME, je me suis permise de faire une remarque. J'ai validé les deux candidatures qui se présentaient, sous réserve qu'il y ait bien une sollicitation des représentants du collège. La raison a déjà été abordée lors du dernier bilan du fonctionnement du CF. Je me rappelle l'avoir abordée. Quand on veut aborder un sujet, il faut qu'il y ait au moins 3 membres qui puissent se prononcer sur un sujet pour qu'il soit listé dans le cadre de l'ordre du jour. Or, il y a déjà des sujets sur lesquels j'ai lourdement insisté, notamment sur la mise en blocs de compétences des formations statutaires. Comment y sommes-nous associés ? Au fur et à mesure des différents Conseils de formation, ces sujets n'ont pas forcément été repris parce que, de fait, j'étais la seule à interroger cette question. Ce que je demanderais pour que cela fonctionne bien,

c'est que, au-delà du fait que nos représentants nous sollicitent sur les sujets que nous voudrions voir abordés, comment on peut un petit peu dynamiser cela et que nous nous mettions d'accord sur des modalités de travail. Le fait qu'il y ait deux candidatures, dont une que je ne connais pas, cela m'a un peu gêné parce que, en fait, nous n'avons pas l'occasion de discuter et voir comment nous pouvons travailler ensemble. Pour que cela soit un peu plus dynamique, et cela avait été relevé dans le dernier bilan, je pense que le Conseil de formations a besoin aussi que ses représentants au bureau soient des représentants réels des collèges qu'ils représentent.

M. PACCAUD. – Merci pour ce point qui est très clair. Je ne suis pas sûr, en effet, que nous ayons atteint le format idéal, notamment de la fabrication de l'ordre du jour qui suit. Il faudrait savoir quels sont les pas prochains à prendre.

M. LOUAZEL. – C'est vraiment une question importante puisque c'est, je pense, un souhait partagé par le Président, des collègues et moi-même à l'EHESP. Nous nous sommes réunis, y compris avec le Président, justement pour l'évoquer, sur la base du bilan qui avait été fait du précédent Conseil. Madame SOVRANO vous avez parfaitement raison. Nous avons bien tenu compte de tout cela, avec ce souhait qui a été le nôtre, et nous allons en voir une illustration juste après, de faire en sorte que le Conseil de formation soit non seulement là pour approuver un certain nombre de nouvelles formations et de modalités de contrôle des connaissances, qui sont des aspects réglementaires, mais que ce soit aussi un véritablement un lieu d'échange et de débats sur tous les sujets de formation qui concernent l'école. Vous avez cité les blocs de compétences. Nous avons fait, précisément au mois de mars, une séance spécifique sur ce point. C'est à cette occasion qu'on m'a demandé de faire une présentation des masters. Nous le faisons donc lors de ce Conseil. Je crois que c'est vraiment très important. Je pense le Président et moi-même serons très à l'écoute de toutes ces suggestions. Nous ne voulons pas non plus nous substituer à tous ces collègues. Il ne faut pas que nous allions trop loin dans la manière dont vous devez vous organiser. Pour autant, nous pourrions peut-être redonner aux membres du bureau les consignes pour qu'ils n'hésitent pas à interroger les membres des collèges pour que vous puissiez tous vous exprimer. Au moment du bureau, c'est une discussion qui me semble très ouverte. Nous sommes capables de faire plusieurs arbitrages en amont du conseil. Toutefois, si on veut que ce Conseil fonctionne bien et qu'il soit dynamique et un vrai lieu d'échange, il faut que les uns et les autres vous puissiez porter vos préoccupations. En tout cas, c'est mon souhait.

Mme RENARD-DUBOIS. – Peut-être qu'il pourrait y avoir juste une présentation des délégués que nous ne connaissons pas finalement. Ceux qui sont dans la salle, on les voit, mais les autres, on ne les connaît pas.

M. PACCAUD. – C'est une question précise. Pour finir la discussion générale, nous sommes encore en train de chercher la façon de solliciter les compétences très importantes qu'il y a dans ce Conseil de formations, comme dans celui de la recherche. L'idée est vraiment de mieux profiter des compétences qui sont présentes ici. Ceci étant dit, est-ce qu'on peut présenter les représentants qui sont ici, mais aussi ceux en distanciel ? Est-ce qu'on peut aller de l'avant ? Est-ce qu'on peut considérer que le président et le vice-président sont connus ? Les représentants des organisations syndicales. Il y a Christiane COUDRIER.

Mme COUDRIER. – Je veux bien me présenter. J'étais précédemment membre du bureau. Je suis au Conseil des formations au titre de la Fédération hospitalière de France. Je suis ancien directeur d'hôpital. J'ai siégé durant deux mandatures précédentes au bureau. Je soulignerais effectivement qu'il avait été prévu, dans un temps ancien, que les membres des différents collèges puissent être en mesure de se saisir des questions qu'ils voulaient éventuellement poser dans le cadre du bureau pour compléter, amender ou prévoir un ordre du jour complémentaire. Je voulais dire que je n'ai jamais été sollicité par aucun membre de mon collège jusqu'à présent. Je suis prêt à faire en sorte que nous puissions solliciter les membres de notre collège à condition que nous ayons une connaissance précise de leurs coordonnées, ce qui n'est pas le cas actuellement.

J'ai proposé mon renouvellement en disant clairement que si d'autres candidatures se présentaient, je me mettrais en retrait sans difficulté.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour cette présentation. La personne suivante sur la liste est Madame **ANDRE.** – Bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien ? Est-ce que vous me voyez bien ? Par ce que j'ai des soucis de caméra.

M. PACCAUD. – On vous voit et on vous entend.

Mme ANDRE. – Bonjour à tous. Je m'appelle Madame ANDRE. J'étais également dans le précédent bureau. J'ai été aussi présente au bureau en tant qu'élève D3S les deux années précédentes. Je suis présente sur ce Conseil de formations au titre de la Confédération française démocratique du Travail (CFDT). En ce qui concerne ma candidature, c'est vrai qu'elle est très spontanée. Toutefois, si quelqu'un d'autre est intéressé, comme Madame COUDRIER, je laisserai ma place sans problème. Évidemment, être sollicité par des collègues sur des questions diverses et variées est tout à fait normal. Au sein de notre organisation syndicale, nous le réalisons régulièrement. Bien évidemment, toutes les autres personnes peuvent nous solliciter.

M. PACCAUD. – Je vous propose que, pour les membres qui sont mentionnés aujourd'hui, on les accepte comme membres de ce Comité. Lors des renouvellements futurs, nous verrons comment recruter d'éventuels candidats. Qui est la personne suivante sur la liste ?

Mme ORTMANS. – Bonjour. Christine ORTMANS. Je suis responsable de la filière des médecins hospitaliers de santé publique. C'est vrai qu'elle est en voie de disparition aussi. Ainsi que de l'option administration de la santé, qui se porte mieux. J'ai contacté les autres membres d'enseignants-chercheurs qui ont demandé à ce que je reste au bureau cette année encore parce qu'ils étaient un peu débordés.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour cette présentation. J'interroge le ou la suivante.

Mme PLOUZENNEC. – Marylène PLOUZENNEC. Je suis coordinatrice pédagogique au département des sciences humaines et sociales de l'EHESP. Nous sommes quatre. Nous nous sommes concertés pour que je poursuive ce mandat. Dans le cadre de la nouvelle mandature du Conseil de formations, nous étions quatre représentants BIATSS. C'est un peu nouveau. Je pense qu'on peut encore perfectionner notre entente entre représentants. En tout cas, nous dialoguons déjà entre nous. Nous sommes sur la bonne voie, on va dire.

M. PACCAUD. – Merci. Où en est-on ?

M. SALAMEH. – Bonjour. Hamed SALAMEH. Je suis élève D3S en première année. Je travaille au sein de la fonction hospitalière publique depuis une vingtaine d'années, d'abord en tant qu'ergothérapeute, puis en tant que cadre de santé. Le dernier établissement dans lequel j'ai travaillé est un établissement public de santé mentale. Je suis très attaché à la formation. J'étais délégué à l'ANFH Paca, d'où ma candidature cette année au Conseil des formations. J'ai été élu au mois de mars pour représenter l'ensemble des apprenants à l'EHESP.

M. PACCAUD. – Excellent. Je crois que nous sommes au bout des présentations pour ce jour. Présentement, on nous demande un vote. Nous pouvons donc passer au vote, si vous êtes d'accord. Qui s'abstient ? Faites des signes en distanciel si vous souhaitez vous abstenir. Ce n'est pas le cas. Zéro abstention. Qui est contre la composition actuelle de ce bureau ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. J'en conclus donc à l'unanimité que les membres désignés du Conseil des formations sont élus. Merci beaucoup. Nous pouvons passer au prochain point de l'ordre du jour qui est la présentation de la nouvelle offre des masters, cette fois-ci présentée par Michel LOUAZEL.

5. Présentation de la nouvelle offre de Master

M. LOUAZEL. – Monsieur le président, merci. J'ai bien entendu le point précédent. Nous ferons en sorte de faciliter la communication entre les membres dans les collèges et que vous ayez les coordonnées est un point important.

Mme SOVRANO. – Et l'ordre du jour proposé par le bureau.

M. LOUAZEL. – À la demande des membres lors de notre dernier Conseil des formations, qui portait notamment sur la réforme inscrite dans le projet stratégique d'établissement, à savoir la réingénierie des formations avec l'approche par compétences, l'alternance et l'individualisation des parcours, nous avons mis la focale, à la demande des membres du Conseil des formations, plutôt sur les formations statutaires. À cette occasion, il nous a été demandé de faire une présentation de l'offre de formations diplômantes. C'est important, car vous votez et vous vous exprimez régulièrement sur des offres diplômantes. Finalement, elles sont un peu égrenées au rythme des Conseils des formations. Vous n'avez peut-être plus une vision globale. Nous n'allons pas présenter toute l'offre diplômante parce que je ne mets pas ici l'offre de DE. Nous avons des Diplômes d'Établissement qui sont régulièrement proposés dans le cadre de la formation continue. Il y en a qui seront présentés dans le cadre de ce conseil aujourd'hui. Je vais mettre plutôt l'accent aujourd'hui sur les formations de niveau master. Dans l'offre de formations de l'EHESP, il y a des formations publiques statutaires, des certifications et des formations qui sont non certifiantes. Nous avons tout un catalogue de formations continues, avec des modules très courts. Et puis, nous avons ce qu'on appelle des certifications de l'enseignement supérieur. Dans ces certifications de l'enseignement supérieur, nous avons traditionnellement les 3 niveaux que sont le niveau licence, le niveau master et le niveau Doctorat., je ne vais pas m'arrêter sur le niveau Doctorat puisque nous n'avons pas d'école doctorale. En revanche, nous animons un réseau d'écoles doctorales. Dans ce cadre, nous sommes impliqués. Nous accueillons et nous finançons certains doctorants. Je dirais tout de même un mot sur le niveau licence. Toutefois, je m'arrêterai plus spécifiquement sur le niveau master. Concernant le niveau licence, aujourd'hui, l'EHESP n'est pas positionnée sur ce niveau de diplôme. Nous n'avons pas ouvert toute une offre de formations de niveau licence. C'est en cours de réflexion. La raison est que nous avons commencé à parler de l'EPE, de nos partenaires et en particulier de l'Université de Rennes 1. Nous avons été approchés par l'Université de Rennes I pour participer à une expérimentation sur une licence santé. Comme beaucoup de facultés de médecine aujourd'hui, dans le cadre de la réforme des études de santé, la volonté est de proposer aussi des formations diplômantes du LMD pour des formations paramédicales. Il y a donc aujourd'hui des projets qui sont portés par différentes universités. C'est le cas maintenant de l'Université de Rennes I et, en particulier, de la faculté de médecine, pour proposer une licence santé, dans un premier temps, à des étudiants et étudiantes qui suivent des formations paramédicales. Dans le même temps, c'est l'occasion de travailler sur des passerelles avec le système de la PASS et de la L.AS que vous connaissez désormais. C'est la possibilité pour des personnes de commencer des études de médecine, dentaires, etc., d'avoir des mineurs et, s'ils n'obtiennent pas leur concours à l'issue de leur année de formation, de poursuivre dans une autre licence. À l'inverse, la possibilité pour des personnes de commencer dans des licences avec la possibilité à la fin de ces licences, de passer aussi le concours pour certaines études de santé. Au-delà de ces questions de passerelle entre les deux, il y a cette idée de proposer un diplôme aux formations paramédicales. Nous sommes sollicités par Rennes I, mais cette réflexion est portée également par l'Université de Rennes II et l'Université de Bretagne Sud. Nous sommes partie prenante de cette réflexion, notamment sur une partie bien précise qui est un module d'enseignement à la santé publique à l'intérieur de cette licence santé. C'est sur ce sujet que nous travaillons plus spécifiquement. Les choses ne sont pas encore arrêtées. J'insiste bien sur ce point. Nous réfléchissons au contenu d'une mineure santé publique qui pourrait être proposée dans ce cadre, évidemment, en grande partie à distance. Cette offre va être

proposée à dix IFSI ou Institut de Formation aux soins infirmiers, mais aussi à un institut de formation d'ergo, l'IFPEC. C'est en cours et c'est un sujet sur lequel on aura l'occasion sans doute de revenir puisque c'est un projet pour la rentrée de septembre 2023. Je m'arrêterai davantage, comme je l'ai dit, sur le niveau master. Depuis la création de l'EHESP, on voit bien tous les efforts qui ont été réalisés, notamment pour structurer une offre, autour d'une mention de « Santé publique ». Pour autant, du fait notamment de la nouvelle vague d'accréditation, la vague B, nous allons être présents dans plus de mentions à partir de la rentrée de septembre 2022. Sont concernées un total de 5 mentions que je signale ici. La mention de « Santé publique », nous la connaissons. Toutefois, il y a eu un souhait de la Direction de l'EHESP. Il s'agit de donner plus de lisibilité à notre offre de formations, d'essayer d'accueillir des publics qui ne venaient pas spontanément dans un master de « Santé publique », et de créer une nouvelle mention

« Administration de la santé ». Je fais écho à ce que disait Madamel GUEGUEN tout à l'heure quand elle parlait des étudiants de la Faculté des sciences économiques. Je suis en train d'instruire les dossiers d'admission à la première année du master mention « Administration de la santé ». Nous avons un certain nombre d'étudiants de la Faculté de sciences économiques qui postulent et que nous touchions peut-être moins avant avec notre offre « Santé publique ». Nous avons donc désormais la mention de « Santé publique », la mention « Administration de la santé » et, même si notre participation est peut-être moins forte, une participation dans d'autres mentions, notamment la mention « Politiques publiques ». Laurent CHAMBAUD y faisait écho tout à l'heure dans sa présentation. L'idée est d'avoir un pôle de préparation aux concours sur la place de Rennes relativement important. C'est notamment dans ce pôle qu'on va trouver un des parcours qui nous intéresse. Nous sommes en discussion avec nos collègues de l'Université de Rennes I, de l'INSA et d'Agro Campus, sur science de l'eau, et avec l'IEP de Rennes et avec l'INSA sur ville et environnement urbain. Sans rentrer trop dans les détails et pour laisser la place à la discussion, concernant le master « Administration de la santé », nous avons déjà eu l'occasion de le présenter lors de ce conseil. Nous avons donc désormais un M1 « Organisation, régulation et management en santé » qui va ouvrir en septembre prochain. Pour vous donner une petite idée, les profils qui postulent sur ce M1 sont des juristes, des économistes, des étudiants en formation paramédicale, des infirmiers. Nous avons aussi des licences sanitaires et sociales. Ce sont des personnes qui avaient fait un choix un petit peu différent. Certains d'entre eux avaient commencé des études médicales et n'ont pu valider ces années, mais ont validé une licence 3. Ce sont essentiellement ces quatre parcours qu'on trouve parmi les candidats. Nous verrons bien la composition de ce groupe à la rentrée prochaine. Associés à ce M1 « Administration de la santé », il y a quatre parcours. En réalité, il y a trois parcours, dont un qui est divisé en deux. Le parcours AMOS pour « Analyse et Management des Organisations de Santé » qui est proposé à la fois à Rennes et à Paris. « Droit et gouvernance du secteur sanitaire et social » qui existait auparavant dans la mention de « Santé publique » et que nous réalisons avec l'IPAG de Rennes qui prépare notamment aux concours. Enfin, un master « Management et pilotage en situation sanitaire exceptionnelle ». Il ouvrira, lui, en septembre 2023. Les trois autres existent déjà. Ils seront présents dès la rentrée 2022. Voilà pour cette mention « Administration de la santé ».. Pour le moment, c'est vraiment une participation de notre part à certains enseignements sur un master

« Science de l'eau ». Les discussions sont en cours. Je ne pourrai pas vous en dire plus à ce stade. La réunion, que j'aurais pensé préalable à ce conseil et qui aurait pu me donner plus d'éléments par rapport à cela, est reportée en septembre. C'est un projet pour septembre 2023. Je ne manquerai pas de revenir vers vous lorsque j'aurai plus d'informations sur ce master. Concernant la mention de « Santé publique », vous avez, là aussi, validé cette offre. Le M1 a été revu. Une partie du M1 est un tronc commun avec la faculté de médecine autour des enjeux de santé publique. Il y a des cours partagés. Des étudiants partent ensuite plutôt vers les sciences quantitatives. Nous avons développé une partie de ce parcours autour de la politique, population et société. Cela vient alimenter cinq parcours de M2 que sont les parcours « Enjeux enfance jeunesse politique et accompagnement », « Méthode et outils en santé publique

environnementale », « Pilotage des politiques et actions en santé publique », « Promotion de la santé et prévention », « Situation de handicap et participation sociale ». Ces parcours existaient déjà dans l'ancienne mention de « Santé publique ». Ça a été repris. Ça a été retravaillé. Il y a plus de mutualisation. De plus, pour faire le lien avec la discussion que nous avons la dernière fois sur le chantier de réingénierie de la formation, ce sont des formations qui ont aussi été repensées pour les parcours de M2 en alternance. En conséquence, tous les parcours en M2 que je présente ici, et c'était vrai pour la Mention « Administration de la santé », pourront être proposés en apprentissage. Toujours dans une mention de « Santé publique », nous retrouvons le MPH ou master of Public Health avec son M1 et les M2. Pour le moment, il n'y a pas de changement parce que nous ne sommes pas sur la même vague d'accréditation. Le partenariat, sur lequel nous serons notamment amenés à revenir et à rediscuter au cours de l'année 2023 est le parcours SPREG pour « Santé publique et risques en environnement général ». Cela fait partie des choses que nous devons remettre à plat puisqu'il va y avoir une nouvelle accréditation. Vous avez aussi le dispositif Europubhealth. Je ne l'ai pas mis au même niveau parce que le dispositif Europubhealth est un parcours de deux années qui est proposé à un certain nombre d'étudiants venant d'un peu partout en Europe. Ils vont s'appuyer sur certains de nos partenaires dans diverses universités européennes. Laurent CHAMBAUD parlait tout à l'heure de Cracovie, par exemple. Ils ont la possibilité de choisir également certains des parcours que nous proposons. C'est plutôt une enveloppe supplémentaire qui est proposée à l'offre que nous déployons, mais avec l'obligation, pour ces étudiants, de faire le parcours à minima dans deux pays pendant leur cursus. La Mention « Politique publique » que j'évoquais tout à l'heure. Je ne vais pas citer ici tous les autres parcours de cette mention « Politique publique ». Il y en a notamment qui concernent l'IPAG et l'IEP de Rennes. Avec l'IEP de Rennes et, également, l'École Normale Supérieure qui porte l'accréditation, nous avons un parcours spécifique en « Recherche et expertises en sciences sociales du politique ». Même si aujourd'hui, on ne fait plus de distinction entre un master professionnel et un master en recherche, c'est plutôt une orientation de recherche tout de même sur ce master. Les discussions sont aussi en cours. Je reviendrai vers vous lorsque j'aurai plus de détail. Nous avons aussi un produit en formation continue autour de l'environnement et de l'urbanisme favorables à la santé. L'idée est d'ouvrir un nouveau parcours de M2 « Santé publique et aménagement du territoire » vers un urbanisme favorable à la santé, toujours avec notre partenaire qu'est l'IEP de Rennes, mais aussi l'INSA. Il y a d'autres parcours. Ce sont des parcours qui sont proposés aux étudiants de l'IEP en spécialisation en fin de cinquième année. Comme l'IEP et l'INSA ont développé un double cursus d'école d'ingénieurs et IEP, c'est aussi proposé aux ingénieurs. Voilà en quelques mots la cartographie que je voulais vous présenter. Vous le voyez, aujourd'hui, nous avons une offre complète et une façon de lire désormais le projet EHESP. Nous avons nos formations statutaires que nous connaissons bien et nous avons, à présent une offre de formations diplômantes qui est relativement conséquente. Je vous remercie de votre attention.

M. PACCAUD. – Merci infiniment pour cette présentation très claire et appétissante, même pour des gens comme moi, trop vieux pour avoir une chance de les saisir.

M. LOUAZEL. – Il n'y a pas d'âge, Monsieur le Président..

M. PACCAUD. – Y a-t-il des questions, des remarques ou des compléments ? Christine SOVRANO.

Mme SOVRANO. – Vous avez parlé des masters et de la possibilité qu'ils soient suivis en apprentissage. Est-ce que vous avez déjà des apprentis ? Si oui, quel est le type d'employeur ? Où font-ils leur apprentissage, notamment en santé publique, puisque vous avez parlé d'AMOS ?

M. LOUAZEL. – Pour AMOS, ce n'est pas encore proposé. Ce sera proposé à la rentrée de septembre 2022. Pour le moment, nous avons un seul master 2 qui est dans la mention de « Santé publique » qui est le master « ENJEU » sur les politiques de la jeunesse. Cette année, il

y avait douze étudiants. Onze étudiants étaient en apprentissage. Ce sont des structures diverses et variées. Je n'ai pas la liste. Je ne pourrai donc pas être précis. J'ai cru comprendre que nous avions des apprentis dans des structures associatives, dans des missions locales et, il faudrait que je vérifie, car je ne veux pas m'avancer, dans des collectivités territoriales. Ce qui est clair, et c'est pour cela que nous avons voulu l'ouvrir sur les autres masters, vous évoquiez par exemple AMOS, nous avons été régulièrement sollicités par des établissements, y compris des établissements publics de santé, mais aussi par des agences régionales de santé, pour développer de l'apprentissage. Il y a sûrement un effet d'aubaine, il faut être clair par rapport à l'apprentissage. C'est un dispositif qui a été très soutenu par les Ministères l'an dernier. Cela va au moins perdurer quelques mois. Il y avait plutôt une facilité pour proposer ces contrats. J'ai cité onze apprentis. J'ajouterai que nous en avons douze à l'école puisque dans le Mastère spécialisé dont je m'occupe, qui n'est pas dans cette offre, nous avons, cette année, un apprenti qui était dans un cabinet de conseil. Nous sommes en train de récupérer toutes les offres. Nous avons une plateforme, JobTeaser, qui recense toutes les offres. Nous espérons voir pas mal d'offres de contrats d'apprentissage. Ceci dit, juste pour terminer, l'alternance ne veut pas forcément dire l'apprentissage. Nous aurons des personnes en apprentissage, d'autres en contrat de professionnalisation et d'autres en stage.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Y a-t-il encore une question ?

Mme RENARD-DUBOIS. – Vous avez créé une nouvelle fonction à l'école. Quelqu'un assure la mission d'aide stratégique pour aider les jeunes apprenants à s'orienter vers le choix qui est très grand de ce beau catalogue. Finalement, maintenant, il y a tellement de choix, qu'on a du mal à se retrouver et à choisir le bon module.

M. PACCAUD. – En continuité avec cela, je souhaitais savoir dans quelle mesure telle offre est soumise, à un moment ou à un autre, aux employeurs potentiels ou réels.

M. LOUAZEL. – Il y a plusieurs éléments de réponse. Le premier est que l'orientation se fait déjà en M1. Jusqu'à présent, nous avons le M1 de « Santé publique ». Vous le savez, lorsqu'un étudiant accède à un M1, il accède automatiquement au parcours de M2 de la mention. On ne peut pas lui refuser un accès, à partir du moment où il a validé son M1 bien sûr. On ne peut pas lui refuser un accès à un M2 de la mention. Cela veut dire que, désormais, il y a des stratégies qui changent dans les orientations des étudiants. Peut-être que Mathieu Sibé l'observe également à l'ISPED. Les étudiants pensent désormais et regardent les offres pour le M1 avec la perspective du M2 qu'ils visent. On a le droit de changer. Toutefois, si on change, cela veut dire que vous allez rentrer dans un processus de sélection sur le M2. C'est vrai que nous maîtrisons moins l'orientation sur le M1 parce que ce sont des étudiants que nous ne voyons pas parce que nous n'avons pas de licence. C'est compliqué. Nous n'avons pas créé de fonction en tant que telle. Nous avons des responsables de formation qui sont très impliqués, notamment dans le M1 de « Santé publique » et, demain, dans le M1 « Administration de la santé ». Ils conseillent régulièrement les étudiants en les questionnant sur les métiers qu'ils souhaitent faire. Ils leur conseillent de prendre plutôt tel type de M2 que celui-ci. Nous essayons de les conseiller.

Pour répondre à la question de Fred PACCAUD, nous faisons aussi des journées portes ouvertes. Nous donnons de l'information. Nous nous rendons compte que nous touchons beaucoup plus de personnes qu'avant. Cela ressort dans les lettres de motivation, notamment en ligne. S'agissant des employeurs, j'ai envie de dire que c'est ce que nous faisons dans ce Conseil. Quand nous instruisons un dossier, nous avons pris le pouls, en amont, dans la construction de la maquette, des employeurs. Les employeurs ou, en tout cas, les professions sont aussi représentées dans ce Conseil. C'est donc l'occasion de réinterroger cela. Ce que nous allons sans doute redévelopper dans les années qui viennent, avec Vincent Fertey, ce sont deux choses. Il y a une instance que l'on appelle les Conseils de perfectionnement, dans lesquels nous devrions donner une place encore plus importante peut-être aux représentants des professions. C'est un des

chantiers sur lesquels Vincent est particulièrement positionné. Il s'agit de travailler sur l'insertion professionnelle. Nous allons, avec notre réseau des anciens élèves, s'appuyer, à la fois sur les Alumni, mener des enquêtes auprès des employeurs et donc, travailler de manière spécifique sur l'insertion professionnelle. C'est l'une des missions de la Direction des études et nous allons nous y employer. Vincent, si tu veux ajouter un point, je te laisse bien sûr compléter.

M. FERTEY. – Je vais répondre très rapidement. Merci, Michel et merci pour cette question. En effet, je dirais que, pour l'instant, nous avons un suivi et un accompagnement des étudiants qui se fait un peu à la demande et au fil de l'eau qui sont très efficaces parce que nous avons la chance d'être dans des effectifs qui permettent cet accompagnement individualisé. Il y a un attachement très fort à cette manière de pratiquer le métier d'enseignant. Cela fonctionne. C'est vrai avec tous les exemples que Michel vient de donner. Il y a une présentation des responsables de parcours M2 qui est faite pour les étudiants de M1. Dès la rentrée prochaine, nous travaillons à un certain nombre de temps d'échanges pour que nous puissions faire école et qu'il y ait un partage de l'information qui se fasse en dehors des moments institutionnels que sont la JPO et autres. L'idée et l'enjeu, pour nous, à la Direction des études, sont que cette question de l'orientation ne soit pas que des rendez-vous au cours d'un parcours, mais que ce soit quelque chose de permanent en quelque sorte. Le chantier de l'observatoire des métiers et de l'insertion sur lequel nous essayons de réfléchir, en nous inspirant également de ce qui peut se faire chez les partenaires, notamment à l'international, a pour ambition et pour objectif de multiplier les interactions entre les milieux professionnels, de mieux dessiner et capter des tendances en termes de besoins de compétences, et de se doter d'espaces de régulation qui nous permettent justement d'introduire ces réflexions dans la mise à jour de notre offre de formation. Ce sont des objets qui sont intellectuellement très stimulants. Toutefois, il faut être en capacité. Le risque et l'écueil est de créer trop d'interfaces qui viendraient peut-être étouffer le système. Il faut garder une ligne de conduite assez claire. En tout cas, nous sommes en train d'ouvrir des chantiers qui, je l'espère, permettront d'être alignés, dans un futur très proche, pour servir, encore une fois, cette question de l'insertion et la construction de parcours. Cela s'inscrit dans l'idée d'individualiser davantage les parcours et de répondre au plus près des préoccupations des étudiants. On le sait, ils évoluent en fonction des rencontres, au fil du temps. C'est assez intéressant de voir la manière dont se murit un projet d'insertion et un projet professionnel entre le moment où on écrit une lettre de motivation et ce qui relève du débouché à la fin de la deuxième année. Il y a une évolution. Il faut qu'elle soit la plus riche possible et nous essayons d'y contribuer.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup.

Mme THÉAULT. – Bonjour à tous. J'ai beaucoup apprécié la présentation de l'offre de formations. Effectivement, on voit qu'il y a des évolutions. Je comprends que sur les quinze M2 qui sont proposés, il y en a deux qui sont nouveaux. Je me posais plusieurs questions, de trois ordres à vrai dire. Le premier concerne les moyens tant financiers qu'humains pour développer ces formations. Que je sache, nous n'avons pas forcément plus de moyens humains, en tout cas, et financiers je ne sais pas, pour pouvoir gérer et assurer l'enseignement. Nous voyons de notre côté que les enseignants ont une charge très complète. Je voulais interroger là-dessus. Je pense qu'il serait aussi intéressant, après ce premier stade de présentation, d'avoir une idée du nombre d'étudiants qui sont visés. Qui il y aura réellement dans ces formations. Cela me pose aussi une autre question sur les doublons. Je vois au moins deux types de doublons. Il y a certainement des raisons. Toutefois, il est intéressant d'en avoir les raisons. Est-ce qu'on se pose la question de rassembler les forces ? Cela rejoint un peu ce que disait Vincent FERTEY tout à l'heure, on présente une offre de formation, mais on ne la met pas en face des compétences qui sont visées. Est-ce que c'est une chose que nous pourrions envisager ? Quels sont les grands titres de compétences qui sont visées par chacune de ces formations ?

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Je sollicite une courte réponse.

M. LOUAZEL. – Sur le nombre d'étudiants, tu le verras Laurence, Pierre LEGUÉRINEL va intervenir juste après. Il y a les effectifs visés qui sont proposés. En effet, il y a une offre un petit peu plus importante. Il y a deux parcours en plus. Cela n'a pas généré des créations de postes. Nous le savons bien. C'est de notre responsabilité institutionnelle de voir comment nous allons allouer les moyens que nous avons entre toutes nos activités. Tu as donné une partie de la réponse. Il faut que nous nous posions la question, sur certains parcours, de doublons éventuels. Pour cela, j'ai précisé qu'il y a certains chantiers sur lesquels nous sommes encore en discussion. Les choses ne sont pas finalisées. Nous verrons s'il y a moyen de mutualiser plus de choses. C'est un élément extrêmement important. S'agissant des compétences, dans les dossiers, les blocs de compétence sont évidemment décrits pour que nous puissions développer cette offre de formation. Je souhaite que nous fassions les choses dans l'ordre. Une fois que nous aurons finalisé le chantier de réingénierie des formations et, notamment, l'approche par compétence, je souhaite que nous soyons précisément en capacité de cartographier, non seulement les formations, mais aussi les compétences, et de montrer les liens qu'il y a, y compris les espaces de mutualisation possible nous permettant de mettre en œuvre, parfois, l'individualisation des parcours que nous avons envisagés. Le risque, et cela rejoint la question des moyens, est que si nous individualisons, cela consomme plus de moyens, sauf à considérer que nous avons bien organisé notre offre et que nous nous rendons compte qu'il y a des blocs qui peuvent être, le cas échéant, mutualisés entre les différentes offres que nous aurons proposées. C'est ça l'idée.

M. PACCAUD. – Encore deux remarques.

Mme THÉAULT. – Je pense que ma question est plutôt pour l'intervenant suivant.

M. SIBE. – J'avais la même question sur les effectifs, la coordination et la mutualisation. Je souhaitais savoir comment vous vous y preniez. Nous sommes confrontés exactement au même style de problème à l'ISPED avec onze parcours, soit onze spécialités et une volonté à la fois d'individualiser et, en même temps, de ne pas s'écarter en plein vol parce que nous n'aurions pas les ressources.

Mme GUEGUEN. – J'avais juste une petite remarque. Je trouve que la présence d'une mineure « Santé publique » qui serait offerte par l'EHESP aux étudiants de licence est vraiment une très bonne idée, notamment à destination de nos étudiants d'économie-gestion. Ce sera un moyen de faire connaître les débouchés dans la santé publique et la poursuite d'études dans vos masters et, notamment, le master « Administration de la santé publique ». Ce sera un moyen de faire connaître cela à nos étudiants. Il faut savoir que nous sommes confrontés à un problème. Nous avons de plus en plus d'étudiants qui sont diplômés et qu'il faut « caser » dans des masters. Comme la Faculté de sciences économiques à une bonne réputation, les meilleurs étudiants y arrivent. Il y a une bonne poursuite d'études. Il y a aussi des étudiants qui, ayant peur de ne pas avoir de master, se tournent vers des écoles de commerce privées très petites et très peu connues. Nous souhaitons que nos étudiants aillent plutôt vers des formations de qualité, notamment celles de l'EHESP. Je pense que c'est très bien d'avoir cette mineure qui permettra de sensibiliser les étudiants à ces problématiques. Je suis très intéressée d'avoir l'information concernant cette mineure quand elle sera offerte en septembre 2023.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour cette remarque et ces compléments. Madame SOVRANO.

Mme SOVRANO. – Je suis désolée. Je vais essayer d'aller vite. J'entends bien vos préoccupations sur l'individualisation, les compétences et les passerelles. En même temps, attention de ne pas appauvrir les diplômés en pensant que des compétences ou les blocs de compétences peuvent être transversaux sur un grand nombre de formations jusque sur les formations statutaires. On peut supposer qu'entre AMOS et les formations statutaires il y a des ponts. Derrière un métier, il y a aussi une identité professionnelle. Le risque serait d'appauvrir et de réduire un métier, tel que Directeur d'établissement, à des compétences. Heureusement, un

métier est beaucoup plus riche, une profession est beaucoup plus riche que la certification de certaines compétences. Nous sommes d'accord qu'un métier, ce n'est pas la somme des compétences. Aussi, comment garde-t-on un équilibre entre individualisation et bloc de compétences ? Ce n'est pas la question de la polyvalence. Tout le monde ne peut pas tout faire. Attention. Vigilance. Cela me semble très important.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour cette remarque dont on tiendra compte. C'est le Directeur qui dira le dernier mot sur ce point.

M. CHAMBAUD. – Je ne peux pas m'empêcher de prononcer les derniers mots. Je reviens juste sur ce que vous dites. En effet, c'est important. Toutefois, il n'y a pas que chez nous. C'est un sujet dont on parle dans les écoles du réseau de service public, y compris à l'INSP ou Institut National des Services Publics. Ce passage de compétences, il est absolument indispensable, y compris pour les formations professionnelles. Toutefois, cela ne résume pas votre intervention. Il y a cela et il y a l'exercice professionnel. Ce qui va être intéressant c'est de voir où nous pouvons aller, jusqu'où nous pouvons aller et où peuvent se faire ou pas les interfaces et les interactions. C'est un sujet qui sera, de toute façon, toujours en discussion. L'équilibre est, par nature, fragile et évolutif entre les deux. Au-delà, je souhaite aborder cinq points très rapides. Tout d'abord, je souhaite remercier le travail qu'à fait Michel et la DE sur ce point. C'est vraiment précieux. Pour éviter un peu la question des moyens de nos ambitions, qui est vraiment un sujet, ce que nous voyons, et nous le répétons régulièrement, c'est que le financement du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est arrêté depuis que l'école existe, donc depuis 2008, sur un montant qui n'a pas bougé, à part les sept postes dont j'ai parlé tout à l'heure. Le reste n'a pas bougé. Or, nous avons le sentiment, voire la prétention de penser, que la formation académique est d'un niveau bien supérieur à ce qu'elle était en 2008. On a un sujet qui est lié au mode de financement qui, en tout cas, pour nous, est encore très opaque, dans la manière dont le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche finance la partie formation académique. Dans les autres structures, je pense aux universités, il y a un logiciel qui permet de calculer, en fonction du nombre d'étudiants, la base qui est donnée à chaque structure. On nous dit depuis très longtemps qu'il ne faut surtout pas regarder cela parce que ce serait défavorable. Personnellement, je pense que ce serait bien de savoir ce qui se passe exactement dans la boîte noire. Deuxième point, tu me corrigeras Michel si je me trompe, nous ne parlons pas pour l'instant de mineure en « Santé publique » dans la licence telle qu'elle est organisée. Ce serait effectivement bien que nous le dénommions « mineure » à un moment donné. C'est aussi un sujet. Je prends un peu la casquette européenne et internationale. Beaucoup d'écoles de santé publique s'orientent vers la mise en place des « undergraduate » et des niveaux licence. En France, on ne le fait pas jusqu'à présent. En effet, il faut qu'il y ait des débouchés derrière. Undes débouchés, c'est ce que nous avons dit tout à l'heure, est d'aller vers les masters de « Santé publique ». Qu'est-ce que peuvent faire des gens avec un niveau licence en « Santé publique » ? On voit bien que, dans certains pays, ils parient là-dessus. En tout cas, à Singapour où nous étions allés ensemble avec Michel, ils avaient mis une mineure en « Santé publique » dans l'université de Singapour. C'est une des mineures les plus utilisées par les étudiants de l'université de Singapour. Ce sont aussi des sujets. Il faut les discuter dans un cadre large. Il faut essayer de développer des débouchés pour des gens qui ont une licence en « Santé publique ». Je reviens aussi très rapidement sur « Santé et environnement ». Michel l'a dit. Il y a un travail qui est en cours. J'aurais tout de même insisté sur un point qui est que, pour nous, « Santé environnementale », c'est une priorité. C'est une priorité parce que cela va être une priorité majeure pour nos pays dans les prochaines années. Le problème que nous rencontrons, outre la dispersion dans l'école, est de rencontrer les publics. Nous pensons tous à la transition et à la planification écologique, etc., et que les sujets environnementaux vont être des sujets majeurs. Toutefois, pour l'instant, cela ne se transforme pas dans des publics qui viennent pour des formations. Est-ce que c'est parce que nous ne savons pas les rencontrer ? Est-ce que c'est parce

qu'ils n'existent pas ? Il y a vraiment un sujet, à mon avis, important parce que nous maintenons cela à bout de bras. En plus, nous sommes leaders sur la question environnementale. Nous n'arrivons pas à faire débloquent des nombres très réduits d'étudiants en santé environnementale dans nos masters, quels qu'ils soient. À mon avis, c'est vraiment un sujet. Concernant le master de « Santé publique », vous l'avez vu, la maquette a été resserrée. Je le dis aussi pour que cela soit écrit quelque part. Il va falloir revisiter, y compris la maquette du master de « Santé publique » et, peut-être, du MPH, parce qu'il a deux choses qui ne sont pas suffisamment mises en avant. Vous l'avez vu, dans Administration de la santé, il y a l'aspect sécurité sanitaire en situation exceptionnelle. Il est fondamental que nous ayons quelque chose en M2 qui soit sur la veille sanitaire. On y travaille. Christine en est partie prenante. Maintenant, ce qu'il faut, c'est que nous arrivions à l'accrocher au master de « Santé publique ». J'espère qu'en 2023 il y aura un master « Veille sanitaire » qui sera mis en place, avec une composante professionnelle. Cela pourrait aussi faire le lien avec la formation IDEA, avec des modalités très pratiques dont nous avons besoin et dont nous allons avoir de plus en plus besoin dans le système de santé. Il y a un autre manque qui est fondamental à résoudre dans les années qui viennent, c'est que, paradoxalement, notre master est très faible sur les données massives en santé, alors que nous avons une équipe qui est très fortement motivée sur ce sujet et que cela va être un enjeu fondamental dans les prochaines années. Qu'est-ce qu'on fait avec les données massives en santé ? Comment on les traite ? Sur quelles dimensions, on prend ces données massives ? À la fois sur le côté santé public et sur le côté administration de la santé. À mon avis, c'est un sujet sur lequel l'école doit se positionner. Je terminerais juste sur un sujet pour lequel nous sommes en développement avec l'INSA et l'IEP qui est la politique de santé publique et le développement urbain. Pour le coup, c'est vraiment quelque chose d'innovant. Il s'agit des modalités qui vont permettre de dessiner la santé du futur dans les environnements urbains, en mêlant politique publique, ingénierie dans les développements urbains et santé. Michel ne l'a pas dit par modestie, mais c'est l'INSA et l'IEP qui sont venus nous chercher en disant vouloir construire quelque chose comme cela. C'est d'autant plus important que nous avons les forces et les compétences pour le faire et que cela va nous positionner y compris dans ce que nous souhaitons avoir dans les prochaines années, c'est-à-dire, un centre collaborateur OMS sur le sujet. J'ai terminé.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup, y compris pour ce rappel sur l'importance de la ville. Je pense que la santé publique européenne a été construite autour du problème du choléra et des égouts. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je pense en particulier à nos collègues distancés. Nous avons un retard considérable. Monsieur LEGUERINEL, allons-y. Merci beaucoup.

6. Formations diplômantes pour l'année universitaire 2022-2023

◆ 6.1. Bilan des candidatures pour les différentes mentions de master (M1 et M2)

M. LEGUÉRINEL. – Je n'en ai pas pour très longtemps. Il y avait trois informations principales. Une première information qui visait justement à compléter les échanges qui viennent d'avoir lieu sur le dispositif. Vous allez le voir, il s'agit du bilan des candidatures pour l'année 2022-2023 à l'EHESP des étudiants de master 2 et qui ont un parcours de master 1. Vous avez un récapitulatif des candidatures pour l'année 2022-23, c'est-à-dire, les étudiants qui vont nous rejoindre à partir de septembre. Pour rappel, les candidatures se sont faites en deux temps. Nous avons d'abord ouvert les candidatures pour les parcours de master 2, de fin mars à fin avril. Ensuite, de fin avril à fin mai, nous les avons ouverts pour les parcours de master 1. Cette année, nous avons un parcours de master 1 en plus, avec le parcours ORMS ou « Organisation, Régulation et Management Santé » qui apparaît au milieu du tableau. Nous avons eu 197 candidatures. Un des effets que nous pouvons voir sur la première ligne est la baisse importante du nombre de candidatures sur le parcours de master 1 dans la mention « Santé publique » qui, pour part, est

compensée par le fait que les étudiants ont choisi le parcours de master 1 dans la mention « Administration de la santé ». Nous avons tout de même une baisse du nombre d'étudiants qui ont candidaté sur le parcours de master 1. Comment l'expliquer pour l'instant, je ne le sais pas. Ce que nous pouvons voir c'est qu'il y a eu un changement de nom et de dénomination du master « Science sociale du management » qui est devenu « Politique, population et société ». Peut-être qu'il y a eu une hésitation ou un petit peu moins de visibilité de la part des étudiants sur ce master qui a évolué. Pour le reste, les chiffres que vous avez en rouge sur la partie droite du tableau, c'est juste le nombre de places théoriques que l'on a sur ces parcours parce que l'ensemble des délibérations n'a pas eu lieu. Le 24 juin au plus tard, nous aurons informé nos étudiants s'ils sont retenus ou pas par l'EHESP. Voilà ce tableau d'information qui fait un bilan des candidatures.

◆ 6.2. Modalités de contrôle des connaissances (masters et mastères spécialisés)

M. LEGUÉRINEL. – Sur la diapositive suivante, il y a, je crois, les modalités de contrôle des connaissances. Vous avez eu, en pièce jointe, l'ensemble des modalités de contrôle des connaissances, qui sont l'ensemble des documents qui expliquent la manière dont les étudiants vont être évalués par parcours et pour les quatorze parcours de masters qui sont proposés par l'EHESP. Un rappel sur la diapositive et ce que doivent contenir ces modalités de contrôle des connaissances. Ce que nous pouvons noter, cette année, c'est l'évolution de ces MCC pour le parcours de master 1 sur la mention « Santé publique » et la mention « Administration de la santé ». À noter, vous avez dû le voir dans les documents, que nous avons sur la forme une présentation encore assez hétérogène concernant les modalités de contrôle des connaissances. Nous travaillons avec les équipes à harmoniser l'ensemble de la présentation et l'ensemble des informations qui sont présentes dans ces modalités de contrôle des connaissances. À noter que ces MCC doivent être votés en Conseil des formations et en Conseil d'administration de manière obligatoire, être présentées aux étudiants à la rentrée et elles doivent être affichées sur le site de l'EHESP et ce, au plus tard, un mois après l'entrée en formation.

◆ 6.3. Calendrier universitaire

M. LEGUÉRINEL. – La troisième diapositive, c'est juste le calendrier universitaire. Nous vous proposons de voter les dates du calendrier universitaire 2022-2023. Ce que vous voyez, c'est le calendrier réel de l'ensemble des parcours de formation de masters de l'EHESP, incluant des bornes pour délimiter l'année universitaire 2022-2023 qui se déroulera du 2 août 2022 au 30 septembre 2023.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup, en particulier pour la concision. Il y a évidemment de la place pour quelques questions ou quelques remarques, d'abord chez nos collègues en distanciel. Levez la main.

Mme THÉAULT. – Je rebondis sur la question précédente puisque Michel indiquait que nous aurions des éléments de réponse. C'est sur le premier tableau avec les effectifs. Pour certains, nous avons les places et pour les autres, les sélectionnés. Ce qui serait intéressant, ce serait d'avoir les deux et, plus précisément, d'identifier quels sont les masters qui n'ont pas de difficultés à sélectionner de bons candidats au regard du nombre de candidatures et des étudiants au profil attendu. Par ailleurs, il serait intéressant d'identifier ceux qui ont un petit peu plus de mal à avoir des effectifs pleins. Est-ce qu'on peut savoir ceux qui sont plus en difficulté ?

M. LEGUÉRINEL. – En effet, nous avons des éléments. Si nous nous remettons sur le tableau précédent, nous allons voir les profils et diplômes des candidats. Nous n'avons pas tous les chiffres parce que, sur les parcours de master 1, nous sommes encore en phase d'étude des dossiers.

Mme THÉAULT. – Toutefois, nous n'avons pas le nombre de places. Par exemple, je vois 17 pour METEOR, mais il y a combien de places en fait ? Est-ce qu'il y a 25, 30, 50 places ? Nous n'avons que 17 candidats ou est-ce que nous nous sommes limités à 17 candidats ? C'est ce qui serait intéressant.

M. LEGUÉRINEL. – La plupart des parcours de masters en « Santé publique » ont entre 20 et 25 places. Cette année n'est peut-être pas la plus représentative. Cela dit, je n'ai pas une expérience longue. C'est vrai que sur le parcours METEOR, nous n'avons pas mal de candidatures. Nous en avons plus que l'année dernière. Ce qu'il faut aussi, voir c'est le nombre de candidatures sélectionnées. Ensuite, entre la période où les gens savent qu'ils sont sélectionnés et la rentrée effective, il y a évidemment un peu de perte en ligne, avec des personnes qui choisissent d'autres parcours. Ça ne semble pas être le cas pour cette année, notamment pour le parcours METEOR. Nous avons un effectif plus réduit cette année, puisqu'ils étaient une dizaine. Alors que, présentement, nous avons déjà une quinzaine de candidatures qui sont confirmées. On se rapproche des effectifs nivelés qui sont de 20 à 25. C'est également le cas pour le master « Situation de handicap et participation sociale » ou SHPS. Cette année, nous n'avons pas mal de candidats qui ont confirmé leur participation au parcours du master. À savoir que, pour le parcours METEOR et pour le parcours SPREG, nous avons des calendriers un peu particuliers. Le calendrier de candidatures a été réouvert pour le parcours METEOR et, pour le parcours SPREGSRPEG, il est beaucoup lié aux candidatures qui sont faites avec les universités partenaires.

Mme THÉAULT. – Merci.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. D'autres questions s'il vous plaît ?

Mme PLOUZENNEC. – Peut-on savoir combien nous allons perdre de candidats à cause de la difficulté technique que nous avons avec la plateforme, notamment pour les étudiants qui ont des Gmail et ne reçoivent pas les confirmations ? C'est un vrai problème sur un certain nombre de masters. Comment cela se passe ?

M. LEGUÉRINEL. – Nous avons déjà eu le problème l'année dernière. Nous avons demandé à l'éditeur de tenter de trouver une solution, ce qu'il ne semble pas avoir fait, puisqu'au moment des notifications de confirmation d'admission à nos masters, la plateforme envoie des notifications par mail, qui, dans bien des cas, tombent dans les indésirables des personnes. Les gens ne savent pas qu'ils sont retenus pour nos masters et peuvent s'orienter vers d'autres établissements. Ce qui a été fait cette année, pour pallier cela, c'est que la plupart des responsables ont doublé la notification de la plateforme par un envoi par mail. Nous avons eu connaissance de ce type de problème rencontré par certains fournisseurs d'accès qui est, en effet, Gmail et, peut-être, Free également. Cela ne semble pas avoir eu d'impact sur le nombre de personnes qui ont confirmé leur participation aux parcours. Je le dis ça, mais je n'ai pas encore confirmation. En fait, on ne ressent pas une baisse de personnes qui ont accepté la participation aux parcours de l'EHESP. Nous allons le mesurer et le voir à fin du mois de juin, d'ici le 24 juin, puisque nous allons notifier les étudiants de master 1, pour les deux parcours de master 1. Nous allons être vigilants à doubler cette notification automatique de la plateforme par des envois par mail. Par ailleurs, j'ai resollicité l'éditeur, avec la Direction des systèmes d'information de l'école, pour qu'il trouve un terme définitif à ce problème. On a un jeu de renvoi de balle. Il semble dire que c'est la responsabilité de l'école, ce qui n'est pas le cas puisque ce sont bien les serveurs d'envoi qui sont, dans certains cas, black-listés par les fournisseurs d'accès à internet.

Mme PLOUZENNEC. – Merci beaucoup.

M. PACCAUD. – Merci. D'autres remarques peut-être ?

Mme GRISELLE-SCHMITT. – Merci pour votre présentation. J'avais une toute petite question. Est-ce que nous avons l'origine géographique des étudiants ? Est-ce que nous savons faire ça ?

M. LEGUÉRINEL. – Effectivement, on sait faire ça. Nous avons leurs origines, leurs lieux de naissance, et nous avons le lieu où ils ont obtenu leur dernier diplôme en rapport avec le master qu'ils demandent. Nous pourrions faire une étude sur les origines géographiques de nos étudiants.

M. PACCAUD. – C'est une suggestion d'épidémiologue : peut-on faire une enquête auprès de ceux qui ne sont pas venus en première intention ou en deuxième. Est-ce que ce serait envisageable ?

M. LOUAZEL. – C'est envisageable. C'est du travail. Toutefois, bien sûr, c'est envisageable. C'est intéressant. Comme je le disais, je suis en train d'examiner les candidatures. Ce qui est clair, évidemment, c'est qu'il y a un prisme pour les formations de type M1 que je qualifierais du Grand Ouest, mais vraiment pas uniquement. C'est intéressant. C'est là qu'on voit que nous sommes une école nationale, même si nous sommes un EPSCP, nous avons des candidatures qui viennent de toute la France. Vous avez parfaitement raison. Vu le système d'enregistrement, cela nous oblige à regarder CV par CV. C'est pour cela que je dis que c'est un peu de travail.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour cette réponse.

Mme SOVRANO. – Je voulais revenir sur les contrôles de connaissances que nous devons voter. C'est nous qui devons les valider. J'ai eu quelques difficultés à lire les tableaux parce qu'il y en a certains qui ne sont pas forcément lisibles. Au-delà de ça, je me suis posé la question de l'articulation avec les ECTS, puisque vous avez parlé de contrôles des connaissances, et les blocs de compétences. Il y a les ECTS, mais aussi la certification. On peut supposer qu'elle est assise sur les blocs de compétences. Je me suis posé la question de la raison pour laquelle un master n'a pas de rattrapage en fin de M2. Comment est-ce possible, à partir du moment où il y a la combinaison entre master et blocs de compétences ? Je vais essayer de retrouver. C'est vrai qu'il y a des pages à lire. C'était compliqué. Attendez, je l'ai noté. Je me suis demandé pourquoi il n'y a pas de rattrapage en mastère spécialisé IMTS.

M. LOUAZEL. – On est sur un mastère spécialisé qui a un mode de fonctionnement qui est différent. L'IMTS ou « Ingénierie Management des Technologies de Santé » a un mode de fonctionnement différent. Ce sont beaucoup des travaux de groupe, des mises en situation, des choses comme cela et l'importance accordée à la thèse professionnelle. Toutefois, j'avoue que je n'ai pas été assez vigilant. Je n'ai pas vu cela. Je poserai la question au responsable, car c'est un mastère qui existe depuis très longtemps. Est-ce que cela veut dire que ça n'existait pas jusqu'à présent ? En tout cas, je lui repose la question puisque, même sur une thèse professionnelle, on a la possibilité de soutenir une deuxième fois si on n'a pas obtenu la note satisfaisante. Est-ce que c'est un problème de présentation. Je vérifierai auprès du responsable.

Mme SOVRANO. – C'est le dernier tableau. Tout est visible. Toutefois, je n'ai pas tout fait.

M. LOUAZEL. – Je vérifierai ce point. Nous n'avons que deux mastères spécialisés. Le second c'est moi qui m'en occupe. Nous avons un système de rattrapage, y compris sur la thèse professionnelle.

M. PACCAUD. – Je vous suggère, s'il n'y a pas d'intervention urgente, de clore cette session. Est-ce que j'ai compris qu'on nous demande un avis ? Deux avis. Sur les points 1 et 2 j'imagine. 2 et 3. Est-ce qu'on peut les voter ensemble ? La question est la suivante. Est-ce que le Conseil voit d'un œil favorable les modalités de contrôles des connaissances pour les masters et masters spécialisés ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je conclus donc que l'avis du Conseil est positif pour ces modalités de contrôle à l'unanimité

Pour le point 3 qui est celui du calendrier universitaire, qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Je conclus à l'unanimité. Merci beaucoup.

Nous sommes au bout du point 6. Il est 12 heures 40. Nous pouvons nous arrêter ici pour cette session du matin. Nous reprendrons à 14 heures si on ne veut pas trop dépasser l'heure de fin qui est 16 heures. Merci.

Suspension de 12 heures 40 à 14 heures.

7. Formation continue :

◆ 7.1. Modification du diplôme d'établissement (DE) « Finances » pour 2023

M. PACCAUD. – Bienvenue pour cette seconde partie. Nous avons encore quelques points à traiter. Le premier d'entre eux concerne la formation continue. Rémy BATAILLON sera bientôt présent. Nous pouvons commencer avec le premier point présenté par Madame ORHAN à savoir la modification du diplôme d'établissement. Cela vous va ? Nous vous écoutons.

Mme ORHAN. – Je me présente. Je m'appelle Xénia ORHAN. Je suis Directrice d'établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux en détachement sur les fonctions d'enseignante en finances hospitalières. J'ai rejoint l'école de santé en février 2021. J'ai repris la coordination du Diplôme d'Établissement que nous avons appelé sur la diapositive « Gestion-finances ». Historiquement, c'est un diplôme qui s'appelait « Gestion budgétaire et financière des établissements publics de santé ». Ce DE a été mis en place en 2010 sur la base d'un certificat qui portait le même nom. Plusieurs évolutions ont déjà été présentées en Conseil de formations par rapport à ce diplôme. La dernière date de 2019, me semble-t-il. L'idée est de vous présenter les modifications que la nouvelle équipe pédagogique finance à apporter dans ce diplôme et vous le soumettre pour avis et discussions. Tout d'abord, les modifications que l'on souhaite apporter au diplôme portent sur les chantiers en cours à l'école, à savoir, l'alternance, l'individualisation des parcours de nos stagiaires, à la fois en formation continue, mais aussi en formation initiale, et surtout, l'approche par compétences que nous sommes en train de développer à l'Institut du Management en lien avec les référentiels métiers. Dans le DE finances, nous nous sommes appuyés sur le référentiel métier des directeurs d'hôpitaux, des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux et des attachés d'administration hospitalière, mais surtout des directeurs. Un autre chantier qui est en cours est la certification Qualiopi. Pour information, le DE Gestion financière et budgétaire est en cours d'audit selon le référentiel national Qualiopi. Les modifications que nous souhaitons apporter au DE sont justifiées également par des constats que nous avons faits avec l'équipe et avec la Direction de l'établissement dans le cadre de l'audit Qualiopi. Je souhaite aborder rapidement quatre points sur la philosophie générale du DE. Tout d'abord, c'est donner à nos collègues, directeurs d'établissements, et à toutes les personnes qui sont liées à la gestion d'établissements de santé, mais aussi sociaux et médicosociaux, des clés de compréhension des nombreuses réformes en cours. Cela concerne notamment le financement, la gouvernance, la refonte tout à fait récente de l'instruction des dossiers d'investissement avec la mise en place des Conseils nationaux d'investissement en santé et des Conseils régionaux d'investissement en santé, ainsi que toutes les modifications sur les GHT, les coopérations et les mutualisations qui ont été réalisées dans les cinq dernières années. Le diplôme vise également à développer la dimension managériale au-delà de la dimension technique, comptable, budgétaire de ce diplôme. On va plutôt orienter le diplôme sur le management de la ressource financière et sur la stratégie financière à l'hôpital, que sur la pure technique. Elle est pourtant très importante. Toutefois, prendre du recul par rapport à ces pratiques est également important. C'est pour cela que la dimension managériale nous est très chère. Nous voulions vraiment l'identifier dans le diplôme.

Enfin, le troisième point porte sur la notion de performance parce que, aujourd'hui, on peut replacer la notion de performance dans la gestion et le dialogue de gestion de conduite de changement à l'hôpital. Après deux années de Covid, après deux années de quoi qu'il en coûte, aujourd'hui. Comment peut-on manager mieux pour soigner mieux, pour reprendre les propos du rapport Claris ? C'est ce qui est aussi au cœur de la philosophie de la nouvelle maquette du diplôme. Bien évidemment, c'est un diplôme qui propose, avant tout, une approche globale. On va intégrer, à la fois, la notion budgétaire, comptable, d'analyse et de contrôle de gestion pratiquement dans tous les modules du DE. Les modifications que nous vous présentons sont fondées sur ces quatre points que je viens de vous présenter. Je vais conclure en annonçant les modifications que vous trouverez également en pièce jointe. Il y a une fiche jointe à ce dossier. Tout d'abord, il y a le nouvel intitulé. Nous proposons que le diplôme s'intitule non pas « Gestion des établissements », mais plutôt, « Management budgétaire et financier des établissements de santé ». Nous faisons quelques précisions sur le public cible. C'était déjà le public prioritairement visé par la maquette précédente. Nous apportons une petite précision. Nous souhaitons sélectionner, dans ce DE, les personnes qui totalisent au moins quatre années d'expérience dans la gestion hospitalière. Nous nous sommes rendu compte, dans les candidatures diverses et variées et compte tenu du nombre limité de places, le nombre d'élèves admis en DE étant limité à quinze personnes, qu'il y a parfois des candidats qui viennent de sortir de l'école et dont les motivations ne sont pas tout à fait en phase avec les objectifs du DE. L'idée est de prioriser le DE pour le public qui a déjà pratiqué et qui a besoin de prendre du recul par rapport à sa pratique et de confronter cela à un cadre théorique et à un échange avec les pairs. D'où la condition de sélection pour quatre années d'expérience dans la gestion hospitalière. Nous proposons également de nouvelles thématiques telles que le dialogue de gestion avec les professionnels médicaux et paramédicaux. Nous voulons toujours continuer à parler de performance et d'efficacité dans la gestion. Nous développons donc de nouvelles thématiques liées, à la fois, à l'instruction des dossiers d'investissement, mais aussi au dialogue de gestion avec les médecins. Nous avons également précisé les objectifs du diplôme, c'est-à-dire, un lien avec l'aspect financier qui est à la base de notre nouvelle maquette. Le DE, c'est un grand DE. Il y a huit modules effectivement, trente-sept jours de formation, deux cent vingt-deux heures. C'est un DE grand format. Nous vous proposons, pour la mouture 2023, avec la prévision également des modalités d'inscription, de sélection et d'évaluation. Nous allons introduire du contrôle continu pour récompenser quelque part le sérieux et l'assiduité de nos élèves et pour permettre de valoriser leur investissement tout au long de ces trente-sept jours. C'est une semaine par mois de janvier à juillet. En septembre-octobre, il y a également deux semaines en contrôle de gestion. Vous voyez, c'est quand même un investissement important. Le fait d'introduire le contrôle continu, en plus du dossier écrit, qui a été déjà présent dans le DE, permettra effectivement de rendre la note beaucoup plus juste sur le plan de l'investissement dans le suivi général du diplôme. Je reste à votre disposition si vous avez des questions ou des précisions sur la nouvelle mouture de ce DE pour 2023 et le nouvel intitulé « Management budgétaire et financier des établissements de santé ».

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour cette présentation. Est-ce que c'est vous qui présentez les trois autres ?

Mme ORHAN. – Non, je vais faire place à ma collègue Fei GAO et puis à Rémy qui nous a rejoints je vois..

M. PACCAUD. – Je vais vous passer la parole, Monsieur BATAILLON. Ce que je suggère c'est qu'on pose des questions éventuelles ou des remarques pour ce premier diplôme dont on vient d'avoir la présentation. Avez-vous des questions, dans le club des distanciels ? Cela ne semble pas être le cas. Auquel cas, personnellement, j'aurais juste une petite question. Je suis un peu étonné en vous écoutant et en lisant les documents, de l'absence même du mot de santé publique

ou de l'univers santé. On s'attendrait à ce qu'un cours de ce type mentionne et présente deux ou trois des aspects, disons de macroéconomie ou de macro finances de la santé des populations.

Mme ORHAN. – Ces aspects sont abordés dans le module consacré au financement des établissements de santé. Ce module, qui va être le deuxième module du DE, est appelé « Facturation et activité hospitalière ». C'est un peu notre jargon pour attirer le public qui est vraiment intéressé par la facturation. On ne peut pas parler aujourd'hui de la facturation des soins sans parler du rôle de l'ONDAM, de l'Assurance Maladie, de l'évolution du mode de tarification à l'activité. On ne peut pas faire l'impasse de ces grands sujets qui permettront justement de reposer le cadre. Est-ce que c'est la sécurité sociale ? Est-ce que c'est le financement de l'Assurance Maladie ? Etc. On va parler plutôt de ça dans le deuxième module. Nous avons un module 6 qui est consacré aux coopérations. Dans ce module 6, nous allons travailler sur les coopérations, non seulement entre privé et public, mais aussi, entre public et public. À ce stade, cette année, nous avons fait intervenir Nicolas SIRVEN justement sur les résultats de recherche, sur le plan macro, au niveau de la santé publique, comment cela s'articule. Au contraire, c'est un DE Finances. C'est une notion financière qui est très importante dans le DE. Toutefois, nous sommes ouverts sur les problématiques de management du financement et de contextualisation, pour que l'acteur de santé, le dirigeant, puisse prendre des décisions en ayant cette vision globale de l'univers dans lequel il évolue. C'est le but. C'est la mission.

M. PACCAUD. – Très bien. Merci. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres remarques ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Je vous suggère que nous votions pour ce premier objet qui suppose l'approbation de notre Conseil. Qui s'abstient ? Une abstention ici. Qui est contre ? J'en conclus donc que cette proposition est acceptée à l'unanimité moins une voix. Nous pouvons passer à l'objet suivant. Je ne sais pas si Rémy BATAILLON voulait donner un mot d'introduction.

◆ 7.2. Création d'un DE « données de santé »

M. BATAILLON. – Non, pas particulièrement. Nous avons donc deux autres Diplômes d'Établissement. Nous allons peut-être pouvoir donner tout de suite la parole à Fei pour qu'elle présente son DE « Science des données de santé ».

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Bienvenue. Allez-y.

Mme GAO. – Je me présente. Je m'appelle Fei GAO. Je suis enseignante-chercheuse à METIS, spécialisée dans la science des données. Aujourd'hui, je vais vous présenter et surtout, soumettre à la discussion, ce projet de création d'un DE, intitulé « Science des données en santé ». Je vais vous parler de l'origine du projet. Au regard des besoins identifiés et de l'expertise développée par l'EHESP, a été proposé un cycle spécialisé dans le traitement des données de santé et la data science. Il est proposé dans le cadre de la formation continue. Il concerne le traitement des données de santé et du DSI et comprend 15 jours de formation, soit, 90 heures de cours. Les inscriptions de ce cycle ont lieu en 2022. Il y a aussi le cycle Python pour l'analyse de données et la data science. Ce cycle a été proposé seulement à la fin de l'année dernière dans sa période de lancement. Ces deux cycles sont complémentaires en matière de thématique, ainsi qu'au niveau des outils utilisés. Ainsi, le présent projet vise à combiner ces deux cycles en créant un Diplôme d'Établissement. Il ne s'agit pas de faire quelque chose de complètement nouveau à partir de zéro. Le projet vise surtout à consolider et valoriser davantage nos propositions de formation continue, tout en rendant l'articulation plus cohérente et plus pertinente. Ce Diplôme d'Établissement a pour ambition de permettre à toute personne le souhaitant, d'exploiter le Système national de données de Santé, c'est-à-dire, le SNDS, ou les données de santé en général, d'accroître son champ de connaissances, et d'acquérir un véritable savoir-faire opérationnel et une très bonne maîtrise technique d'analyse de données et des outils informatiques nécessaires, notamment sur la gestion des données massives en santé et

l'apprentissage automatique. Les enjeux sont que le secteur de la santé, comme vous le savez, génère d'immenses quantités de données. Selon les études, ce domaine représente, à lui seul, 30% des données mondiales. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de vous rappeler qu'à l'occasion de la présentation du Plan innovation santé 2030, en juin dernier, notre Président de la République a souligné à quel point la santé publique numérique devient un facteur majeur de compétitivité internationale. Il a, notamment, insisté sur le fait que les pays qui maîtriseront les technologies liées au traitement des données de santé disposeront d'atouts décisifs sur le plan économique et sanitaire. La France affiche clairement son ambition de devenir le pays leader dans ce domaine. Comme l'a souligné notre directeur ce matin, le développement récent en science des données, machine learning et data engineering, permet de traiter et d'analyser les données massives en santé dans l'objectif de développer de nouveaux outils d'aide à la décision. Par exemple, l'aide au diagnostic de maladies, les soins personnalisés, ou encore, une meilleure analyse de risques par les managers dans le but d'optimiser le pilotage hospitalier. On peut aussi faire des analyses prédictives d'aide à la décision, comme prédire une ré-hospitalisation. Je cite cela, car c'est exactement le sujet que l'on traite dans notre DE. Quelles sont les opportunités d'ouvrir un diplôme ? Selon les données, les formations autour de la data science font partie des formations les plus recherchées. Il existe quatre milliards et demi de résultats de recherche, c'est-à-dire, une fois et demie plus qu'une formation de management, huit fois plus qu'une formation à l'informatique, dix fois plus qu'une formation à l'économie et cinquante-cinq fois plus qu'une formation en santé publique. À ce jour, des offres en formation initiale existent bien. De multiples facultés de médecine collaborent avec les filières mathématiques universitaires ou de grandes écoles afin de créer des parcours spécialisés de science des données en santé. Par ailleurs, les formations continues de data scientist, toutefois généralistes, se développent sous l'égide de grandes écoles de mathématiques appliquées. Pour autant, malgré nos recherches et notre connaissance du secteur, il n'existe pas encore de formation continue couplant la méthodologie de la data science avec la thématique des données de santé. Il nous reste vraiment un sillon à creuser et l'EHESP est tout à fait légitime pour creuser ce sillon. Pourquoi dit-on que l'EHESP est tout à fait légitime pour creuser ce sillon ? En matière de thématique des données de santé, depuis presque dix ans, l'EHESP est sélectionné par l'ATIH en tant qu'unique partenaire de formations sur les données hospitalières ou PMSI. Ces formations sont reconnues au niveau national et les sessions sont bien remplies. Par ailleurs, l'équipe pédagogique du présent projet collabore avec l'assurance maladie et participe, depuis quelques années, à la construction du dispositif de formation autour des données de SNDS. En termes de méthodologie de la data science, l'équipe pédagogique du présent projet collabore, depuis deux ans, avec l'ENSTA Paris Tech, école référente et classée numéro un national dans le domaine de la data science, toutefois plutôt généraliste, pour monter des projets pédagogiques. Ce DE regroupe l'ensemble des formations continues liées à la data science et au traitement des données de santé proposé par l'EHESP. Il n'y a pas d'autre formation continue similaire à l'école, à l'aspect opérationnel et à la maîtrise technique du sujet, proposés par ce DE. En termes de projet pédagogique, nous allons toujours attaquer le sujet selon deux angles. En matière de thématique, de données de santé, on va parler de source, de méthode de collecte, de comptage, etc. En termes de méthodologie de la data science, on va parler des outils, on va faire plein d'études de cas et d'analyses de jeux de données, et du *fishing engineering*. On va demander aux stagiaires d'implémenter informatiquement en *mathematics machine learning* et intelligence artificielle, faire de la modélisation, faire de la comparaison de modèles afin de le plus performant. L'idée est de rendre la formation la plus opérationnelle possible. Il y aura des études de cas. Les élèves seront amenés à implémenter des workflows de processus d'analyse prédictive. L'obtention de ce DE va passer par la réalisation d'un projet informatique. Il y a aussi des examens sur place. Le public visé est assez large. Il s'agit de toute personne souhaitant exploiter les données issues du PMSI ou valoriser les données de santé en général. Les personnes qui souhaitent maîtriser les langages et l'outil de la data science le plus recherché du marché. Les personnes qui souhaitent

implémenter informatiquement en machine learning. En gros, nous allons rester sur les mêmes publics que les cycles actuels. Pour conclure, encore une fois, il ne s'agit pas de bâtir quelque chose de complètement nouveau à partir de zéro. Le projet vise surtout à consolider et valoriser davantage notre proposition de formations continues et de saisir l'opportunité du marché, tout en rendant l'articulation de notre présente offre plus cohérente et pertinente. Avez-vous des questions ? Merci pour votre écoute.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour ce projet intéressant. Y a-t-il des commentaires ?

Mme PLOUZENNEC. – Merci beaucoup pour cette présentation. Je me questionne, non pas sur le fond, car je pense que la démarche est tout à fait cohérente et pertinente. En revanche, je m'interroge sur le nom « Science de données en santé ». Par exemple, le cycle PMSI, on sait très bien où on est, de quoi on parle et à qui ça s'adresse. Quand on va dire DE « Science de données en santé », je me demande si l'offre de formation de l'EHESP ne va pas disparaître et se dissoudre dans toute l'offre qui peut déjà exister. Cela m'interroge sur cette opportunité de donner ce nom à ce diplôme, qui me paraît tout à fait intéressante pour mettre de la cohérence dans des cycles qui existent déjà.

Mme GAO. – Merci beaucoup pour votre question. C'est tout à fait pertinent. L'idée, aujourd'hui, dans notre tête, c'est que, jusque-là, nous sommes hyper orientés sur le traitement de données en santé. Justement, nous voudrions saisir une opportunité d'afficher un DE un peu plus large et un peu plus généraliste. Les gens ne vont pas forcément faire un parcours data scientist général et ensuite, une formation spécifique SNDS ou PMSI. L'idée est justement de regrouper les deux. On ne va pas forcément cibler que le public de PMSI comme ce que l'on a actuellement. Il y a des gens qui sont venus qui ont déjà de l'expérience et souhaitent apprendre les techniques de science de données pour créer leur propre domaine. Vous avez tout à fait raison. C'est ce qu'on disait tout à l'heure. Il y a plein d'offres qui existent. Toutefois, il n'y a pas d'offre FC qui est spécifique en sciences des données en santé. Il y a beaucoup d'offres en science des données généralistes. Il y a beaucoup d'offres en formation initiale. Il y a pas mal de parcours spécialisés type master de données en santé et des collaborations entre les facs de médecine et les écoles de math.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Il y avait une autre question ici.

M. LE LOUEDEC. – Merci. Le projet a l'air très intéressant. La présentation est pertinente. Par contre, quand on me parle de données de santé, quand on me parle de santé, la santé c'est aussi et surtout la définition de l'OMS. Ce n'est pas seulement l'absence de maladie. Vous avez commencé à en parler par rapport à la question précédente. Dans votre présentation, en tout cas, je trouve le projet très centré sur l'hôpital, les données hospitalières et la santé en tant que maladie. Je me demandais si, peut-être, il y aurait une version 2 qui serait proposée dans quelques années avec d'autres aspects, sur le social, l'environnemental, le mental et tout cela.

Mme GAO. – Vous avez tout à fait raison, encore une fois. Aujourd'hui, c'est vrai que nous sommes très centrés sur les données hospitalières, mais pas seulement médicales. Avec les bases de l'assurance maladie, nous étudions les remboursements et les données médico-administratives. Pour l'instant, nous sommes centrés là-dessus. Encore une fois, les gens, en venant ici, vont utiliser tout cela pour faire des études de cas et apprendre à piocher les informations. À mon sens, cela reste des compétences assez générales. Bien sûr, dans nos projets de recherche, nous allons aussi croiser nos données avec d'autres sources. Effectivement, si ça marche bien, il y aura une version 2 et on va croiser beaucoup plus de données, au sens large, des données sanitaires.

M. PACCAUD. – Très bien, merci. Avant de vous passer la parole, j'avais, dans la même ligne, de savoir s'il y aura un module consacré à l'éthique. Ce qu'on voit maintenant avec l'abondance des données de santé, c'est qu'on commence à avoir des problèmes de confidentialité et de

protection de la personne. On voit aussi la vente des bases de données à des industries privées et des veilles comme des études de marché. Est-ce qu'il ne faudrait pas avoir, dans la version 2 que vous annonciez, plus d'éléments à ce propos ?

Mme GAO. – C'est vrai que j'ai parlé hyper rapidement tout à l'heure. J'ai surtout insisté sur les spécificités juridiques. Même en version 1, c'est prévu.

Mme RENARD-DUBOIS. – J'avais la même remarque. Il y a beaucoup de technicité. C'est très bien fait. Toutefois, j'aurais voulu voir le mot vertu et bon usage, bon usage de ces données que vous maniez, et l'éthique. Nous sommes quand même derrière l'expérience Covid et, justement, toutes ces données qui ont été bien manipulées avec ces beaux logiciels. Ils nous ont bien servi c'est vrai. Toutefois, ils ont été à la limite de ce qui pouvait être fait.

Mme GAO. – Pour vous rassurer, notre public est un public déjà assez sensible là-dessus. Nous les sensibilisons. Toutefois, en venant ici, ils sont déjà assez sensibles. Nous allons insister là-dessus. À ma connaissance, ils font très attention.

M. FERTEY. – Juste une petite question Fei. Bonjour. Nous n'avons jamais eu l'occasion de nous croiser à Rennes. Je suis ravi d'avoir cette opportunité aujourd'hui. Merci pour cette présentation. Est-ce que vous avez quelques éléments concernant les modalités d'évaluation ? C'est ma première question. Deuxièmement, est-ce que dans de futurs développements, on pourrait imaginer que cette proposition essaime et qu'on réfléchisse à des activités pédagogiques autour de la simulation qui impliquerait d'autres publics présents à l'école ?

Mme GAO. – Concernant les modalités d'évaluation, j'ai un petit secret à partager avec vous, dans mon idée, dans ma tête, c'est trois heures d'évaluation et aussi un projet que je peux donner tout en gardant la confidentialité bien sûr. C'était ça l'idée d'évaluation du DE. Ensuite, concernant notre public, c'est typiquement ce que Monsieur CHAMBAUD a évoqué ce matin. C'est complètement dans l'air du temps. Nous avons pas mal d'éléments qui sont déjà construits en formation continue. On commence par là. Cela permettra aussi de cumuler nos ressources pédagogiques, de monter en compétence, d'avoir de la reconnaissance à l'extérieur et d'attirer d'autres publics.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Vous vouliez intervertir ?

M. SALAMEH. – Bonjour. Je vous remercie pour cette présentation. Actuellement, les sciences des données de santé sont articulées avec d'autres unités d'enseignement. Je pense au Management d'établissement sanitaire, social et médicosocial. Je pense aux ressources humaines. Est-ce que la création de ce type de diplôme, aujourd'hui, ne risque pas de moins articuler les données de santé avec les autres formations des futurs managers du monde de la santé ?

Mme GAO. – En tout cas, je ne connais peut-être pas l'ensemble des offres de formation initiale à l'école. Encore une fois, j'insiste un petit peu là-dessus, on ne crée pas quelque chose de nouveau. C'est vraiment juste coupler ce qu'on fait déjà et de cibler d'autres personnes. C'est assez opérationnel ce qu'on vise. C'est plus une formation. Nous avons déjà des compétences en données de santé. Nous avons aussi des compétences liées aux outils informatiques. C'est plus ce sens-là qu'on vise. Je ne connais pas forcément très bien les formations que vous avez citées, concernant les ressources humaines, etc. Toutefois, j'ai déjà des stagiaires en ressources humaines qui sont venus pour apprendre à utiliser le Python pour créer des données de ressources humaines. Je ne vois pas trop ce qu'il y a comme problème dans l'articulation. On peut discuter davantage.

M. PACCAUD. – Vous êtes dans la même école. La discussion devrait être possible. Merci beaucoup en tout cas pour ce point avant de conclure. Monsieur MOKNI, avec mes excuses.

M. MOKNI. – Bonjour. Merci beaucoup, Fei pour cette présentation. Je suis sensible à ce type de thématique. C'était plus un commentaire qu'une question. Aujourd'hui, nous sommes dans une dynamique qui amène à produire de plus en plus de données. Comme cela a été évoqué, dans le cadre de la crise sanitaire, nous avons réussi à développer un certain nombre d'outils qui vont, derrière, générer des données. Il y a des outils qui sont en train d'être pérennisés à notre niveau. Le champ qui m'intéresse et sur lequel je suis actuellement est la veille sanitaire, beaucoup de choses vont ensuite arriver sur des données de biologie, des données de vaccination, etc. Il va y avoir un besoin de pouvoir travailler sur les bases qui sont déjà bien établies et existantes et de nouvelles vagues de données bientôt disponibles. La nécessité de croiser ses données. Avoir à la fois le volet bases et le volet plus technique des outils pour travailler ces données, c'est quelque chose qui paraît être extrêmement intéressant vu l'orientation qui sera celle des publics de l'école. C'est un rôle très opérationnel et de terrain. C'est une volonté qui va nécessiter une appropriation. Aujourd'hui, nous travaillons déjà beaucoup dessus, au niveau des ARS par exemple. Je trouve que c'est bien de pouvoir structurer ce qui existe déjà en tant que formation pour une plus grande visibilité, de l'ancrer dans le paysage comme cela a été évoqué, et de le faire évoluer au gré des évolutions futures. Déjà, lui donner une entité qui sera bien présente. Merci.

M. PACCAUD. – Merci à vous. Je passe la parole à Mathieu SIBE.

M. SIBE. – Mathieu SIBE, ISPED. Juste un petit commentaire pour féliciter la présentation et dire que cela fait partie des enjeux de demain. Pour vous dire et vous tenir au courant, nous avons à l'ISPED un master en Public Health Data Science depuis maintenant 4 ans à peu près. Cela fait partie des informations que nous devons nous transmettre, c'est de bon aloi. Dans le cadre des EUR, puisque cela débouche sur un doctorat et des publics plutôt étrangers sur ce master, et faisant les mêmes constats que vous d'un déficit de formation continue et de diplôme sur les publics de formation continue, nous sommes en réflexion, sur le site bordelais, d'ouvrir un DU. C'est un peu comme un DE. Dans le domaine du data scientist. Ce n'est pas que l'ISPED d'ailleurs. C'est élargi à d'autres acteurs. En plus, il y a un appel à projets AMI santé numérique pour début juillet. Faisant le constat qu'il fallait, à la fois, donner l'apprentissage en numérique aux professionnels de santé, et vis et versa quelque part, à ceux qui font du numérique et qui veulent aller vers la santé. Il faut leur donner de la matière en santé quelque part. Ces réflexions soulèvent aussi la question de l'éthique en santé sur ces questions. C'était juste pour dire cela à Fei. Je n'ose dire des partenariats ou des collaborations. Nous en avons fait quand même. Cela a été dur. Nous l'avons fait tout de même. Les institutions ont parfois du mal à passer des accords. Nous avons tout de même et collaboré sur le terrain. Monsieur BATAILLON est là pour témoigner sur d'autres sujets. Je voulais tout de même dire cela.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. La parole revient maintenant au directeur.

M. CHAMBAUD. – Naturellement. Juste un double commentaire. D'abord pour saluer la présentation qu'a faite Fei et lui dire combien c'est important pour nous de construire, y compris à partir de l'existant. Je veux juste rappeler que ce qu'a présenté Fei, c'est un élément sur lequel il y a déjà un certain nombre de bases qui existaient, qu'elle présente de manière un peu différente et un peu plus large en termes de publics. Je vous l'ai dit ce matin et Rémy en parlera à l'occasion si nécessaire, nous avons aussi eu une réponse favorable par rapport à ce que vient de dire Mathieu, sur un des lots de l'appel à manifestation d'intérêt. Il va être sur la formation numérique et santé pour les cadres du système de santé. Il y a d'autres lots, dont un sur les professionnels de santé pour lequel plusieurs structures en France seront choisies à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt. Présentement, ce sont deux formations qui sont des formations assez précises sur un certain nombre de publics qui ont, de toute façon, besoin d'outils. Ils viennent déjà les chercher. Ils vont venir les chercher de manière, peut-être, un petit peu différente avec ce Diplôme d'Établissement. À mon sens, ce n'est pas suffisant puisque, maintenant, ce qu'il faut, c'est construire l'ensemble. Fei en a parlé aussi. C'est ce que fait Bordeaux. J'en ai dit un petit

mot ce matin. Il faut aussi que l'école, sur le master de « Santé publique », ait une capacité à traiter cet aspect pour les étudiants qui arrivent en formation initiale pour chercher un master de santé publique. Ce que fait Bordeaux est, à mon avis, très bien. On ne peut pas avoir un master de santé publique digne de ce nom au niveau international sans qu'il y ait, quelque part, une offre aussi sur le traitement des données massives. Cela s'intègre au master. Il y a le troisième axe qu'il ne faut pas oublier et qui est la recherche. Si nous avons aussi mis en place la recherche, sur les services et le management en santé, c'est pour permettre que ces techniques soient aussi au service du développement de la recherche dans un contexte qui soit un contexte large et pas uniquement sur ces compétences. Fei participe à l'unité de recherche sur les services et le management en santé, dans lesquels se développe ce type de recherche. C'est le premier axe.

Le deuxième axe est au moins aussi important et correspond à beaucoup de vos commentaires. Cela ne se fait pas non plus en vase clos. Ce que permet l'école, c'est d'avoir un certain nombre de compétences, notamment juridiques, notamment en sciences sociales, notamment en termes éthiques. Nous avons un enseignant-chercheur qui vient d'arriver pour ces aspects. Il doit être mis à contribution dans ce domaine. L'idée c'est de construire quelque chose. Cela prendra du temps. Je le verrai certainement depuis ma maison de retraite. C'est quelque chose qui va se construire avec les années et qui permettra de positionner, non pas une technique en tant que telle, mais la façon dont la santé publique va pouvoir accepter et intégrer ces données massives, dans un contexte qui restera un contexte de réflexion sur la santé des populations de manière plus large, y compris pour éviter les débordements potentiels de ces données massives d'une part et, par ailleurs, d'exploiter ces données massives. Je pense notamment à ce qui a été dit sur la veille et la sécurité sanitaire. On voit bien, notamment sur les effets de seuil, les capacités d'aller trouver des alertes qui sont avec des seuils bas. Ces techniques sont des techniques intéressantes.

Dernier point, quand je dis santé publique, j'inclue aussi tout ce qui est l'administration de la santé. Nous le voyons bien, les travaux qui sont faits actuellement le montrent très bien, cela va influencer aussi la manière dont les organisations de santé vont évoluer. Tout ça pour insister sur le fait que ce point est un point d'entrée vers quelque chose qui va permettre à l'école d'avoir une réflexion large de santé publique et qui intègre ces données qui sont maintenant absolument obligatoires à utiliser.

M. PACCAUD. – Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme SOVRANO. – J'avoue que je suis très dubitative. Cela m'interpelle. Quel garde-fou ? Cela a été dit par les uns et les autres. C'est un peu la crainte. Comment on travaille à partir de données en respectant éthiquement les populations ? Les algorithmes, ce n'est pas tout. On voit les dérives aujourd'hui. Cela pose la question de la dimension éthique. Comment est-ce que nous le faisons ? Comment est-ce que nous les travaillons ? Comment est-ce que nous les intégrons ? Quelle articulation avec les métiers et les professions ? Si on ne le regarde que comme cela, ça me fait peur, au regard de ce qu'on vit aujourd'hui. Pour moi, cette dimension éthique, elle est essentielle par ce qu'il y a des dérives. L'espace partagé, le dossier numérique qui arrive, par exemple. Je pense qu'il y a une vraie réflexion à mener.

M. PACCAUD. – Avant de passer la parole à Laurent, nous n'allons pas entamer un atelier ou un séminaire sur ce point, qui certainement en mériterait un. L'organisation d'un tel séminaire serait d'ailleurs une suggestion, permettant d'aller au-delà de tous ces problèmes que nous avons déjà énumérés, il y a par exemple un danger de dérapage dans l'analyse : faire croire aux gens qu'une association statistiquement significative, que l'on observe facilement quand on utilise un très grand nombre de données, permet de déboucher sur une conclusion. Il va y avoir toute une série d'épidémiologues amateurs qui vont dire ceci ou cela. C'est l'un des aspects importants. Il me

semble qu'une réponse raisonnable c'est d'organiser un cours. D'offrir au moins la possibilité à des acteurs d'intervenir et de diffuser les techniques appropriées.

M. CHAMBAUD. – Rémy, je réponds. Si le Conseil des formations veut organiser un temps de réflexion, ce serait, de toute façon, très utile. Je voulais réagir rapidement. Présentement, ce que l'on demande à travers ce Diplôme d'Établissement, qui ne nefait que réunir deux formations qui existent déjà, c'est de faire en sorte que nous ayons une capacité de former correctement des publics à des techniques qui, de toute façon, sont présentes. Autant que les gens le fassent le mieux possible. C'est le premier point. Cela rejoint ce qu'a dit Fei concernant les antécédents qu'on a pu avoir sur les formations PMSI et sur l'utilisation du SNDS. Maintenant, cela se fait très bien. IL y a des moyens d'encadrer la formation à ces techniques. Il ne faut pas y voir plus que ça pour ce diplôme. C'est déjà très important puisque cela permet aux gens qui sont dans les structures et qui ont à analyser des données de les faire de façon correcte.

Après, il y a l'autre défi qui est, pour moi, fondamental à prendre dans une structure de santé publique. C'est-à-dire que, dans le contexte dans lequel on vit actuellement, on a besoin d'avoir une capacité de regarder « le plus objectivement possible », ce que peuvent et ce que ne peuvent pas apporter ces techniques. Les dérivent qui existent, mais aussi les opportunités. Enfin, les capacités que nous avons à faire en sorte que, dans une approche qui soit une approche populationnelle, nous soyons capables d'équilibrer, d'un côté, des aspects liés à des techniques et, de l'autre côté, la façon dont les humains vont utiliser ces techniques. Pour moi, c'est vraiment fondamental, et je le dis en toute modestie, car je ne connais pas toutes ces techniques. Je le dis aussi en regardant Fei parce que c'est important que ça soit élaboré à l'école dans une logique pluri transdisciplinaire. C'est pour ça que j'ai parlé de la personne qui est arrivée sur l'éthique, des personnes qui sont dans le management, des personnes qui sont en droit parce que ça a des influences extrêmement fortes sur le droit. Je suis très sensible à cela, d'autant plus au regard de l'information que je n'ai pas donnée ce matin, car je rentre du Comité consultatif national d'éthique. Ce sont des sujets que l'on voit. Le Comité consultatif national d'éthique se dote, depuis deuxans, je pense, d'une section numérique. En effet, on voit bien qu'il y a des enjeux populationnelset sociétaux absolument colossaux à travers le développement de ces outils numériques. L'école doit se saisir de ça et doit en faire quelque chose qui soit, à la fois, en termes d'expertise, de formation et de recherche. Je ne veux pas qu'on mêle l'avis sur le Diplôme d'Établissement d'une part, avec, d'autre part, un enjeu qui est encore une fois extrêmement important pour une école comme la nôtre. De plus, si on peut le faire de façon coordonnée avec l'ISPED, j'en serais vraiment très heureux, parce qu'on ne sera pas trop de deux là-dessus. L'objectif est de pouvoir avoir un endroit. Dans les facs de médecine, ce n'est pas là. Dans les grandes structures de type ENSAI, on parle de la décence des données. Nous, on est un endroit où l'on peut faire la synthèseet où l'on peut travailler justement ces côtés inter et pluridisciplinaires. Je pense que c'est vraimentun enjeu très fort pour une école comme la nôtre. Pardon pour ce long développement.

M. PACCAUD. – Rémy BATAILLON, c'est à vous.

M. BATAILLON. – Juste pour information, on a un certificat qui est porté avec l'Université de Nantes et l'Université de Montréal sur éthique et donnée massives. C'est le sujet qui est traité à l'EHESP. Comme Laurent le soulignait, dans les formations que l'on va déployer dans le cadre de cette AMIAMI ou accélération du numérique dans la santé, un volet est prévu sur ces questionséthiques. L'ambition de notre consortium, auquel a répondu l'EHESP en chef de file de cet AMIAMI, c'est de diffuser très largement un minimum de formations aux questions du numérique en santé sur les sujets éthique et réglementaire. Le consortium est mené avec l'ANAP, la Société française de Santé digitale et deux écoles d'ingénieurs et l'école des Mines de Saint-Étienne. Nous sommes très sensibilisés à ces questions d'éthique, comme Laurent l'a souligné. Nous ne pouvons pas tout mettre dans nos diplômes. Nous organisons progressivement à travers les DE, à travers les certificats et les parcours de formation. Nous cherchons à articuler et à organiser

autour de la démarche une approche par compétences. C'est dans ce cadre que le diplôme est fait.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Je pense que ça a été un riche échange d'informations, quoi que court pour les ambitions des uns et des autres. Je retiens l'idée ou la suggestion de dire que le Conseil de formations devrait, peut-être, susciter un séminaire. Pour avoir fait de l'épidémiologie toute ma vie, la récolte des données soulève des points importants, de même que l'analyse de ces données, avec ces nouvelles techniques, est également capitale. Je sou mets au vote ce point deux du point sept de l'ordre du jour, à savoir, la création d'un DE « données de santé ». Le Conseil donne son approbation à ce diplôme. Qui s'abstient ? Un. Qui est contre ? Personne. Il ya unanimité sauf une voix.

Nous allons de l'avant. Aller de l'avant, cela veut dire parler du certificat « intelligence collective ». Voilà qui va nous faire du bien. Allez-y.

◆ 7.3. Création d'un certificat « intelligence collective » dans le cadre du programme PACTE

M. BATAILLON. – Plus précisément, la note que nous vous avons transmise vous présente, au-delà du certificat « intelligence collective », et je reviendrai sur les intitulés, un nouveau DE. Pourquoi ça ? En raison du contexte. Nous avons historiquement, à l'EHESP, à travers le DE « Pilotage territorial » porté par Marie-Aline BLOCH, formé les pilotes des dispositifs MAIA, dispositifs portés par la CNSA. L'objectif est d'organiser les parcours complexes, au départ des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparentées, puis plus largement des personnes âgées présentant une situation complexe. MarieHélène connaît bien ce Diplôme d'Établissement puisqu'elle a coordonné avec Marie-Aline BLOCH cette initiative à la demande de la CNSA auprès de ce public MAIA. Récemment, en 2019, le ministère de la santé a décidé, dans le cadre de la loi de santé 2022, de fusionner un certain nombre de dispositifs d'appui à la coordination des parcours, dont les MAIA faisaient partie, ainsi que les plateformes territoriales d'appui ou encore, les réseaux de santé, avec la possibilité pour les Conseils départementaux d'y intégrer les CLIC. L'objectif de cette réforme, de cette mesure législative, est d'essayer progressivement de simplifier le mille-feuille de dispositifs dans les territoires, qui avaient finalement pour but de soutenir les acteurs de santé dans l'organisation des parcours des personnes dans des situations complexes. Dès le départ de cette mesure législative, il était prévu qu'elle s'accompagne d'un dispositif de formation. Un des constats qui a été partagé, au-delà du mille-feuille de dispositifs existants sur les territoires, c'est notamment, au regard de l'échec relatif des MAIA, d'une mauvaise appropriation et d'une mauvaise mise en œuvre des méthodes, pas des pilotes MAIA, mais plutôt des différents acteurs avec lesquels les pilotes MAIA travaillaient. D'une certaine manière, le projet qu'on vous présente aujourd'hui s'inscrit pleinement dans cette réforme et cette mesure législative. Il répond à la mise en œuvre de cette fusion des dispositifs d'appui sous la forme de ce qu'on appelle des DAC ou Dispositifs d'Appui à la Coordination des parcours complexes. Nous nous sommes bien sûr appuyés sur le DE « Pilotage territorial » pour construire un nouveau parcours de formation. Chemin faisant, nous avons été amenés à ajuster et adapter le programme de formation à la réalité de ces nouveaux dispositifs d'appui, de leurs missions, mais aussi des publics qui étaient le résultat de cette fusion et donc des personnes venant d'horizons professionnels différents. C'est pour cela que le choix est fait de vous présenter de nouveau l'intégralité du Diplôme d'Établissement qui, à cette occasion, change de nom. La proposition est qu'on l'appelle désormais un DE « Pilotage territorial : animer la coordination territoriale et manager les équipes de coordonnateurs au service des personnes au parcours complexe ». Animer est un acronyme. Dans ce Diplôme d'Établissement, on a deux modules, sous la forme de certificats. Le premier est « Mettre en place un dispositif d'appui à la coordination des parcours complexes par un management agile ». Ce premier certificat permet, à tous les responsables de ces dispositifs de coordination, de partager la même compréhension des enjeux,

des missions, des outils et des process que doivent mettre en œuvre ces dispositifs d'appui dans leur territoire. Un deuxième certificat autour de « l'intelligence collective » qu'on a appelé « développer la coordination en territoriale en santé par l'intelligence collective ». Il permet d'aller plus loin et d'approfondir les postures, les méthodes et les outils pour faciliter la collaboration des acteurs en faveur des personnes en situation complexe. Ce DE repose en grande partie sur le pilotage territorial, réorganisé autour de deux certificats, sur le fait de mettre en place un dispositif d'appui et de développer la coordination territoriale. Il y a un approfondissement sur cette question qui est absolument clé, compte tenu de la multiplication des acteurs et dispositifs sur les territoires dans la prise en charge des personnes. Voilà le contexte. Le positionnement de ce Diplôme d'Établissement est singulier dans la mesure où il est mis en place avec le concours, à l'initiative et en partenariat avec le ministère de la Santé, notamment la Direction générale de l'offre de soin qui porte cette réforme, et la Fédération nationale des dispositifs d'appui qui s'appelle la FACS. À ce titre, c'est un dispositif de formation unique, pour le premier certificat très clairement. Le deuxième certificat « intelligence collective », il existe déjà. Il existe une multitude de formations sur le marché autour d'outils et de méthodes d'intelligence collective. Notre absolue conviction est que ces outils et ces méthodes, s'ils ne sont pas contextualisés et appropriés au regard de réalités professionnelles, de pratiques et de culture professionnelle, seront peu efficaces. Tout l'enjeu de ce deuxième certificat, c'est d'adapter et d'identifier des outils, méthodes et postures qui vont véritablement correspondre aux besoins des responsables de PACTE et des acteurs avec lesquels ils collaborent. L'objectif est qu'ils collaborent un peu plus. Pour finir sur cette présentation rapide de ce Diplôme d'Établissement et de ses deux certificats, vous trouverez dans la note tous les détails sur les modalités pédagogiques, ou encore, sur les modalités d'évaluation. Nous avons, dès le départ, été attachés à embarquer, dans cette formation, les chargés de mission et les responsables de ce sujet au sein des ARS de façon à favoriser les démarches de co-fondation de manière à ce que ces responsables des dispositifs d'appui à la coordination et ces chargés de mission ARS, collaborent plus facilement. La cible de ce DE est, à la fois, les responsables des dispositifs d'appui et, aussi, les chargés de mission.

M. PACCAUD. – Excellent. Merci beaucoup. Est-ce que cet exposé suscite des remarques ou des compléments ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Comment est-ce qu'on fait ? On vote sur ce point ?

M. BATAILLON. – Si vous êtes d'accord, Monsieur le Président. Effectivement, si le vote pouvait porter sur l'objet de la note, c'est-à-dire, la création qui, comme vous l'avez compris, est une évolution du DE « Politique territoriale » avec un nouvel intitulé réalisé autour de ses deux certificats. Ce serait parfait.

M. PACCAUD. – Il me semble que je n'ai pas la bonne version, sur l'intitulé.

M. SIBE. – Diplôme d'Établissement « Coordination territoriale des dispositifs d'appui à la coordination : manager les équipes de coordonnateurs sur les territoires et animer la coordination territoriale et au service des personnes au parcours complexe », avec deux certificats. C'est bien cela ?

M. BATAILLON. – L'intitulé encore plus précis c'est « Animer la coordination territoriale et manager les équipes de coordonnateurs au service des personnes au parcours complexe ». Pour les deux certificats, vous l'avez dans la note. Le premier c'est « Mettre en place un dispositif d'appui à la coordination des parcours complexes par un management agile » et « Développer la coordination en territoriale en santé par l'intelligence collective ».

M. PACCAUD. – Excellent. Je m'excuse pour cette confusion des papiers. Nous votons donc l'approbation de ces deux propositions. Qui s'abstient ? En distanciel, je ne vois personne. Qui est contre ? J'en déduis que ces deux rapports sont adoptés à l'unanimité. Point suivant, c'est la politique tarifaire.

◆ 7.4. Politique tarifaire pour 2022-2023

M. BATAILLON. – Je vais poursuivre avec la politique tarifaire. On le fait chaque année. On est amené à préciser, ajuster, compléter la politique tarifaire. Celle qui vous est présentée aujourd'hui relève d'un certain nombre d'ajustements qui ont été décidés, préparés, proposés avec l'agent comptable de l'EHESP. Un des objectifs principaux, que je vous précisais à l'instant, c'est de bien prendre en compte, dans la formulation de la politique tarifaire, les exigences de l'agent comptable. On est sur des ajustements et des précisions assez techniques. On revoit actuellement l'ensemble de nos maquettes de coûts sur la base d'un travail qui a été réalisé avec le contrôleur de gestion. On devrait donc pouvoir, cet hiver, ou au tout début de l'année prochaine, vous présenter une toute nouvelle politique tarifaire avec une révision, cette fois-ci, des tarifs. Ce dont on se rend compte de plus en plus, c'est qu'il y a une diversité des formats des formations, qui entraîne des structures de coût assez différentes. Il ne serait pas illogique de faire évoluer la manière dont on fixe les tarifs. Ce n'est pas du tout la même chose si vous avez un DE qui est en grande partie hybride avec beaucoup d'enseignement distanciel synchrone ou asynchrone, ou si vous avez, comme c'est le cas pour Fei, un DE qui est essentiellement en présentiel avec des mises en situation pratiques. Ce travail, on vous le présentera plutôt à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Présentement, ce que l'on vous présente, ce sont des petits ajustements techniques. Concrètement, on a intégré à la nouvelle version les décisions du Conseil des formations et du Conseil d'administration du début de l'année, notamment sur les tarifs de l'apprentissage et sur une clarification de ce qu'on entend par public FC et public SI. A cette occasion, on a un peu précisé les définitions éditoriales même si on a juste clarifié le tarif du MPH, ne gardant qu'un seul tarif de 8000 euros qui correspond au tarif pour le public en formation continue. L'autre tarif qui était affiché de 5500 euros concernait en fait le public en formation initiale extra-communauté européenne. Ensuite, quand vous déroulez la politique tarifaire qui vous a été communiquée, on a des tarifs modulables de notre offre de formation continue, que ce soit de la formation courte, de la formation sur mesure. L'agent comptable nous a demandé de clarifier qui prenait les décisions et sur quels critères, d'où des petites reformulations. Toutefois, cela ne change rien au tarif qui était proposé, par exemple sur les formations sur mesure à 1500 euros par jour ou encore, 1000 euros pour la conception. On a juste introduit de nouvelles catégories de formation continue, des formations sur mesure qui ne sont pas des formations intra, parce qu'on a de plus en plus de demandes pour construire des formations en distanciel pour des publics spécifiques. Je prends, par exemple, le cas de la plateforme de formation en ligne de lutte anti Covid qui a été mise en place au tout début 2021, en urgence, à la demande du Ministère, pour accompagner la mise en œuvre d'une partie de la stratégie de lutte anti-Covid tel une espèce de médiateur de la lutte anti-Covid. Ce sont des dispositifs de formation très particuliers, qui ne s'organisent pas autour de journées et de la notion de présentiel. On sort complètement des références à des jours de formation. Au passage, on a supprimé la mention du dispositif Sauvadet qui, depuis 2018, n'est plus en vigueur. On a précisé, dans les politiques promotionnelles et institutionnelles, un certain nombre d'éléments. On a notamment introduit une catégorie qui s'appelle « Politique promotionnelle » qui clarifie les règles de tarification, à la fois, pour les salariés de l'EHESP qui s'inscriraient à une formation à l'école, mais aussi pour les élèves de l'EHESP en filière fonction publique d'état ou en fonction publique hospitalière qui choisissent de faire un double diplôme. Cela concerne quelques-uns, pas très nombreux. Ils seraient exonérés de frais d'inscription pour ce deuxième diplôme. On a précisé le cas des personnes de la fonction publique d'état pour lesquelles on propose des formations gratuitement. C'est l'une des missions de l'EHESP. Cela fait partie de la dotation de l'EHESP. On a, sur cette partie, précisé quelques éléments qui concourent aux exigences de l'agent. Voilà essentiellement les évolutions de cette politique tarifaire. Vous voyiez, c'est surtout de petits ajustements techniques et cette nouvelle mention « Politique promotionnelle » qui reprend les pratiques qui se faisaient historiquement.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. C'était très clair et très substantiel. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Je vous propose que nous votions sur ce document qui s'intitule « Politique tarifaire et formation continue en 2023 ». Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je considère donc que le document est accepté à l'unanimité. Merci à vous, c'était très intéressant.

8. Présentation de la Classe Prépa Talents

M. PACCAUD. – Nous avons une vingtaine de minutes de retard. Toutefois, face aux trois derniers items de la journée, quelqu'un a-t-il prévu un *varium* substantiel considérable qui nous occuperait ? Cela n'a pas l'air d'être le cas non plus. Très bien. On va passer à la présentation de la Classe Prépa Talents. Elle sera faite par Olivier MANGON. On va entendre d'abord le directeur des études.

M. LOUAZEL. – Excuse-moi Olivier, je te grille la politesse. Juste pour préciser sur ce point. Dans le prolongement de ce que j'ai dit ce matin. Nous avons fait une présentation des formations statutaires et, ce matin, une présentation des formations diplômantes, il nous a semblé utile et intéressant pour le Conseil des formations qui s'était déjà prononcé il y a longtemps sur la mise en place de ces Classes Prépa Talents, de faire un retour. En effet, nous avons presque une année d'existence. Nous n'avons pas encore les résultats de la Prépa Talents. Toutefois, cela nous semblait important de faire un premier point d'information. Nous vous tiendrons régulièrement informés de ce dispositif important sur lequel l'école est très mobilisée. C'est pour cela que j'ai invité Olivier à faire cette présentation.

M. MANGON. – Bonjour. Merci Michel. Ce que je voulais voir avec vous c'est de faire un petit retour sur l'appel à manifestation d'intérêt qui a juste un an et quelques mois. Ensuite, je voulais parler de la CPI de l'EHESP sur laquelle nous nous sommes adossés, ainsi que les demandes d'appel à manifestation d'intérêt précisément pour voir, justement, quelle direction nous avons prise et d'en parler. Ensuite, je voulais parler de la promo de cette année, de la façon dont elle a été mise en place, ce qui reste à venir et de faire un bilan. Si on regarde l'objectif de l'appel à manifestation d'intérêt et de la création de cette Prépa Talents, c'était principalement de favoriser la diversité aux postes de direction de la fonction publique, en renforçant le dispositif existant des CPI et en créant mille places dès la rentrée 2021, c'était bien l'objectif, de mettre en place un dispositif d'accompagnement renforcé, on verra comment ensuite et, en réponse à une demande du côté des étudiants, de doubler le montant d'allocation à la diversité pour être plus attractif, ce qui n'est pas négligeable. Voilà quels étaient les objectifs. Par rapport à ce qu'était la CPI de l'EHESP, pour faire un petit historique, elle a été créée en 2009. Elle dépendait du ministère de la Santé et des Solidarités. Nous avions 25 places et nous n'avons jamais eu 25 élèves. Cela n'a jamais été rempli. Le recrutement était effectué par le Ministère. Nous verrons ensuite pourquoi c'est important. Nous avons une formation qui durait huit mois, qui se passait à Rennes et qui était en commun avec le cycle DH-D3S et avec les AAH. Le temps de formation AAH était plus court que celui de la CPI. Cette formation en commun permettait un brassage des étudiants qui pouvaient rencontrer et échanger avec des élèves fonctionnaires du cycle DH-D3S et échanger aussi sur la pratique des internes et leur connaissance de l'hôpital. Cela permettait un brassage assez intéressant, qui peut prendre ou ne pas prendre. Cela dépendait des promos. Généralement, c'était plutôt bénéfique. Nous étions assez fiers du taux de réussite que nous avons depuis 2009. Nous étions à 78% de réussite à au moins un concours. C'est-à-dire que nous avons 178 étudiants formés depuis 2009, 138 ont intégré une filière. Il faut bien noter que, assez souvent et régulièrement, les étudiants sont admis à plusieurs concours et se retrouvent avec l'embarras du choix quand ils doivent choisir où ils vont. D'un point de vue matériel pour les

étudiants, l'allocation à la diversité est de 2000 euros par étudiant. Ils avaient l'hébergement et les repas du matin et midi pris en charge par l'EHESP. Par contre, il n'y avait pas de bourses de CROUS possible. Les étudiants étaient un peu coincés entre les 2000 euros d'allocation à la diversité et les bourses de CROUS qu'ils pouvaient avoir auparavant. Ça faisait une grosse différence pour certains étudiants. On est donc passé à une Prépa Talents depuis l'appel à manifestation d'intérêt qui permet un renforcement de l'accompagnement des étudiants, sachant qu'il y a des écoles qui sont parties de zéro. Pour nous, c'était un renforcement, tandis que pour d'autres, c'était un démarrage complet. Un parcours de formation avec surtout une préparation et une formation qui soit diplômante ou certifiante. Chose que nous n'avions pas. La participation d'intervenants expérimentés. Ça, nous l'avons depuis 2009. La mise en place systématique de stages immersifs. Nous avons des stages, mais qui sont plutôt des petits stages d'une semaine pour accompagner un DH, un D3S, un AAH et découvrir le métier. Un tutorat renforcé. Nous avons déjà un tutorat. Enfin, la mise en place d'un dispositif à retardement pour ceux qui seraient en position d'échec et qui ne réussiraient pas le premier concours, c'est-à-dire, la possibilité d'avoir une deuxième chance ou d'être accompagné sur une deuxième année. Le redoublement n'avait pas été envisagé lors de la préparation de l'appel à manifestation d'intérêt par le groupe de travail. Ce qui est important aussi est de savoir que les établissements reçoivent une subvention de 6500 euros par étudiant inscrit. Voilà ce qui avait été demandé, d'une part, par l'appel à la manifestation d'intérêt. Il y avait aussi des actions qui visaient à diversifier les profils, à renforcer les partenariats et à sensibiliser, en amont de nos formations, les publics qui sont toujours la cible des CPI, c'est-à-dire les Quartiers Prioritaires de la Ville et les zones de désurbanisation, en particulier dans le cadre de l'organisation des cordées de la réussite. Nous allons voir comment nous avons répondu à toutes ces demandes. Pour nous, ce qui était plus simple, c'est que nous avions l'expérience de la CPI EHESP avec des résultats qui, comme on l'a vu, étaient assez bons, même très bons pour une Prépa Concours. Néanmoins, il était important de répondre aux différentes demandes que l'on vient de voir et, en particulier, à la mise en place de partenariats pour nous permettre d'avoir non seulement une formation diplômante ou un certificat, ce qu'on a mis en place avec l'IPAG et IEP de Rennes, et aussi un dispositif d'accompagnement des étudiants avec les associations à la cordée des territoires. Ces partenariats nous permettent de voir si les étudiants souhaitent s'investir dans un M2 en parallèle de la Prépa Talents, notamment le M2 DG3S qui est un master co-accrédité Rennes IPAG-EHESP, ou bien suivre le DU qui est, peut-être, plus simple pour eux parce que c'est une question de validation par les notes qu'ils obtiennent au concours blanc du DU de compétences et connaissances des administrations de la santé et la protection sociale. Les choses en plus, c'est que nous avons ouvert 25 places supplémentaires. On a donc 50 places. Nous avons mis en place, avec la cordée des territoires des grandes écoles, un mentorat possible qui a, d'ailleurs, été choisi par l'ensemble des étudiants de la Prépa Talents cette année. En plus du tutorat, le mentorat c'est, pour faire simple, plus un accompagnement psychologique par des élèves de la Prépa, qui s'inscrivent dans cette association de la cordée des territoires des grandes écoles, pour accompagner, pour donner des trucs, pour aider les étudiants dans leurs études. Le tutorat est, quant à lui, organisé par la Prépa Concours, par des tuteurs qu'on rémunère et avec qui on travaille. On est plus dans l'aide sur les CV, sur les dossiers, sur le positionnement, sur comment trouver un stage. C'est un accompagnement plus pédagogique, dans toutes les démarches de l'apprenant. Au niveau de ce que nous avons pu vivre sur cette première année, puisque nous sommes sur notre première promo, qui est rentrée au mois d'octobre et qui est partie il y a quinze jours. La promo 21-22 a été recrutée par le Ministère puisque l'appel à manifestation d'intérêt n'était pas encore clos quand le Ministère a lancé les candidatures CPI. Ce qui a valu que les candidats ne savaient pas trop s'ils candidaient pour la CPI ou pour la Prépa Talents. Cela a vite été réglé par un webinaire une fois que les admis ont réussi la sélection. On leur a expliqué qu'ils n'étaient plus en CPI et qu'ils allaient rentrer en Prépa Talents. Ça, c'était sur le plan pratique. On a admis trente personnes parmi lesquelles il y a eu seulement trois désistements. Sur les vingt-sept inscrits, trois ont été reçus au concours et

ont intégré des filières de l'EHESP en janvier 2022, deux en IASS et une étudiante en D3S. Concrètement, s'agissant de la mise en place des partenariats avec l'IPAG et l'IEP, il y a une convention qui a été signée en 2021 avec l'IPAG, avec qui on a des échanges pédagogiques. Avec l'IPAG, on est sur la diplomation d'une organisation et la diplomation de la certification pour les étudiants. La convention est en cours puisqu'il y a aussi pas mal d'ajustements concernant justement les diplomations et la façon dont la scolarité se déroule tout le long de l'année. Avec la cordée des territoires des grandes écoles, les conventions ont été signées et il y a un partenariat qui s'est fait. Les étudiants sont plutôt contents de l'accompagnement qu'ils ont reçu. Grâce au partenariat avec l'IPAG, un stage d'été a été possible. En effet, notre formation se terminant au mois de mai, les étudiants de la Prépa Talents ne pouvaient pas suivre de stage, puisqu'ils n'étaient plus étudiants à l'EHESP. Grâce à ce partenariat, ils ont la possibilité de faire des stages cet été, d'une semaine, deux semaines, un mois. Cela va leur permettre de renforcer leur positionnement sur les concours qu'ils choisissent et, aussi, de connaître un peu mieux l'hôpital ou les ARS en fonction des stages qu'ils choisissent. Grâce à ce partenariat avec l'IPAG, les bourses du CROUS sont possibles grâce à la double inscription à l'IPAG. On peut voir que les partenariats sont assez positifs et que, cette première année, c'est globalement bien passé. Les étudiants attendent soit les épreuves, soit les résultats pour ceux qui ont déjà passé les premiers concours. Maintenant, nous sommes déjà passés sur l'année 2022-2023 avec le recrutement qui a commencé en février de cette année et organisés par la scolarité de l'EHESP. Le recrutement n'est désormais plus au Ministère suite à l'arrêté sur les Prépas Talents. Ce sont les établissements qui organisent le recrutement des étudiants. La scolarité a donc mis en place une plateforme en ligne avec les 50 places ouvertes. La recevabilité des dossiers est gérée par la scolarité. Concernant l'organisation du jury d'admission, il y a un premier jury qui a étudié les dossiers. L'organisation a été mise en place par la Prépa Concours de l'école. Le jury d'admission commence lundi prochain. En termes de nombres, on est à cent trente-trois profils créés sur la plateforme. Sur ces cent trente-trois profils créés sur la plateforme, soixante-douze personnes ont validé et renvoyé leur dossier. Cinquante-huit dossiers étaient éligibles en fonction des critères de recevabilité qui sont, pour les étudiants, d'avoir un revenu maximum au critère de revenu des boursiers du CROUS. On a passé en commission les cinquante-huit dossiers éligibles. Sur ces cinquante-huit dossiers éligibles, quarante-quatre sont admissibles. On va les rencontrer lundi, comme je le disais. Les résultats sont à la fin du mois de juin ou première semaine du mois de juillet. Voilà pour le recrutement. Ce qui est à venir, à part la rentrée 2022 et une nouvelle promo d'étudiants, c'est qu'il y a un programme d'étude qui a été mis en place par le CAP et par le DE. C'est un travail pour mettre en place et pour participer aux cordées de la réussite, comme cela était aussi suggéré dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt. L'objectif est de sensibiliser nos cibles et, surtout, faire connaître nos filières autour de la santé publique et de l'action sociale à des profils qui ne connaissent pas ces filières. C'est une participation ouverte pour des lycéens, en lien avec des cordées qui existent. La cordée a pour but de faire connaître à des lycéens qui ont envie de travailler, qui ont une grosse capacité de travail et qui s'intéressent à de nouveaux horizons, sur des Quartiers Prioritaires de la Ville et cela, avec du présentiel et de l'e-learning sur quinze séances regroupées en cinq modules, dont trois modules à l'EHESP et deux modules sur la santé publique, la santé environnement, le management de la santé, du droit à Sciences Po et de l'anglais à Sciences Po. Voilà le programme qui va être mis en place à partir du mois de septembre. Si on peut maintenant faire un premier bilan. C'est sûr que le premier bilan sera plutôt quand on aura les résultats des concours et de l'admissibilité en septembre et de l'admission en décembre. Ce qu'on peut déjà dire au niveau de ce dispositif et de ce qu'il commence à apporter à l'école, c'est d'abord d'avoir un dispositif plus complet et plus attractif, c'est clair, puisque les étudiants sont toujours logés et nourris par l'EHESP. Ils ont une bourse qui a doublé. Ils ont la possibilité d'avoir des bourses du CROUS. Ils ont un dispositif qui est plus complet puisqu'ils ont une diplomation possible. Ils ont un tutorat qui est plus complet. Ils ont tout de ce que je viens de vous expliquer. On peut voir aussi une augmentation du nombre d'inscrits puisqu'on a dépassé

les chiffres qu'on n'avait jamais eus les années précédentes. À terme, on devrait augmenter notre nombre d'inscrits. On a aussi développé des partenariats, comme je viens de vous l'expliquer, avec l'IEP sur le PEI, avec l'IPAG sur tous les dispositifs mis en place avec cette Prépa Talents. Des partenariats qui sont donc beaucoup plus complets et une coopération plus concrète et réelle au quotidien. Un recrutement centralisé à l'EHESP et dématérialisé, alors qu'avant, il se faisait par courrier directement au Ministère. Nous étions peut-être présents aux oraux, mais c'était la seule présence que nous pouvions avoir dans le processus de recrutement. Enfin, une subvention reçue par l'école pour tous les élèves qui s'inscrivent. Un modèle économique qui est donc mieux maîtrisé par rapport à l'époque précédente de la CPI où tous les frais étaient à la charge de l'EHESP. Cependant, il y a une chose importante. Il faut surveiller le nombre d'inscrits et les effectifs pour qu'on évite de se retrouver à dédoubler une promotion parce qu'on aurait cinquante candidats en Prépa Talents. Même si on a cinquante places, on verra peut-être lors d'un prochain appel à manifestation et d'intérêt et avec un peu plus de recul, quel est le nombre de candidats idéal. Comme les Prépas Talents sont avec les cycles uniques, on peut se retrouver avec de très grosses promos. Quand on commence à avoir 90 étudiants dans une promo, cela devient beaucoup plus compliqué à gérer. Si on devait dédoubler une Prépa Talents, je pense qu'en termes d'équilibre financier, on perdrait tout ce qu'on a pu gagner. Ce serait beaucoup plus compliqué. Voilà ce que je voulais vous dire et vous présenter. Maintenant, je suis à votre disposition pour les questions si vous en avez. Merci.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour cette présentation. On a très peu de temps. Je suggère quand même une question. Est-ce que du côté des distanciels, vous avez une remarque ou une question ?

Mme SOVRANO. – Vous avez parlé de l'accompagnement des candidats. Ça veut dire quoi exactement ? Vous entendez quoi par-là ? On a bien compris sur la question du tutorat. Est-ce que c'est le tutorat quand vous parlez d'accompagnement ?

M. MANGON. – Il y a le tutorat. C'est-à-dire que les tuteurs ont des rendez-vous fixes avec les élèves, qui sont fixés par nous. Ils peuvent aussi, s'ils le souhaitent, contacter leur tuteur autant de fois qu'ils le veulent. De ce côté, c'est à eux et c'est eux qui font la demande. C'est renforcé aussi par le mentorat organisé par l'association de la cordée. Ils ont des élèves de l'école qui les aident et qui sont plus proches qu'un tuteur qui est un professionnel déjà en poste. Cela peut être un D3S, un DH ou un IASS, un peu plus éloigné de la Prépa. Ils ont un élève de l'EHESP qui vient de réussir les concours ou qui les a réussis il y a deux ans et qui peut les aider et les accompagner. Il s'agit de toutes sortes d'accompagnement possible, leur donner des trucs, montrer comment lui a fait, au pire ou non, au mieux, aller prendre une bière avec eux s'ils le souhaitent pour sympathiser et pour les aider psychologiquement. La Prépa est quand même quelque chose de compliqué d'un point de vue psychologique et psychique. Il y a des temps qui sont assez difficiles.

M. PACCAUD. – Très bien. Merci beaucoup. On ne nous demande pas notre avis. On peut donc glisser sur la prochaine information qui concerne la déclaration de lien d'intérêts. C'est Sylvie OLLITRAULT qui va nous en parler.

M. CHAMBAUD. – Madame OLLITRAULT, notre Directrice de la recherche, qui est en ligne. Oui, Sylvie est là.

9. Mise en place d'un dispositif de déclaration de lien d'intérêts pour les enseignants-chercheurs de l'EHESP

Mme OLLITRAULT. – Bonjour. Je vous rejoins entre deux réunions. Je ne suis pas très loin, mais je suis sur une réunion avec le CNRS. Je vous rejoins effectivement pour la présentation. Je vais vous présenter et partager quelques slides et vous expliquer un peu comment la Direction de la

recherche travaille sur ce dossier. C'est un dossier qui, certes, sur les liens d'intérêt des enseignants-chercheurs de l'EHESP, mais qui, au-delà de ce périmètre, a aussi une activité autour des questions d'éthique et d'intégrité scientifique. Très succinctement, Pierre FOURNIER, notre référent, était présent à l'EHESP Rennes à la fin de la semaine dernière. Il y avait aussi des EHESPIens parisiens qui ont pu participer. On a balayé tous les questionnements liés à l'éthique. Aujourd'hui, pour votre information, je vous décris juste une partie de ce travail qui est mené au sein de la DR. Pour résumer, c'est un sujet d'abord important pour l'équipe scientifique de l'EHESP. D'abord, parce que nous sommes identifiés. Nous sommes aussi, d'une certaine manière, contraints par le label européen HRS4R qui cache, derrière cet acronyme, l'idée de transparence et une certaine manière de faire de la recherche à l'international. Il réclame de plus en plus des normes internationales en termes d'éthique et de déclaration d'intérêt. Nous avons commencé ce chantier autour des questions de déclaration d'intérêt pour les enseignants-chercheurs. Nous y réfléchissons aussi pour les enseignants experts. Ce public peut aussi être intéressé. Nous pouvons aussi avoir à déclarer ces questions d'intérêt. Ce qu'il est aussi important de comprendre, c'est que nous sommes en train de préparer un projet de formulaire, avec de grandes rubriques. Nous nous sommes inspirés directement des grands organismes de recherche, CNRS et INSERM pour ne pas les nommer. Ce sont aussi des organismes de recherche qui sont cotutelles de nos UMR, de nos laboratoires de recherche. Clairement, en les copiant, on se met au même niveau et on cherche à créer un dialogue de tutelles de recherche. Nous avons déjà présenté cette idée de déclarer ces liens et ces conflits d'intérêts dans le cadre d'un Comité de Formation, Expertise, Recherche qui réunit les directeurs et Directrices de département, ainsi que les directeurs de laboratoire. C'est un moment durant lequel on a pu aplanir, questionner. Laurent CHAMBAUD et Michel LOUAZEL étaient d'ailleurs présents. Ils vont, peut-être, compléter ce que je dis. L'idée est de remplir ce document qui, pour l'instant, est réservé à un seul public, mais qui pourrait être questionné au moment de l'entretien professionnel annuel qui est mené par le directeur ou la Directrice de département. Il permettra à chaque enseignant-chercheur de déclarer ses liens d'intérêt. Ces liens d'intérêt peuvent être divers en réalité, mais essentiellement, avec d'autres organismes de recherche et avec nos espaces d'expertise. C'est aussi d'anticiper. C'est ce que disait Pierre FOURNIER. C'est pour anticiper d'éventuelles suspicions de conflits d'intérêts. Ce n'est pas pour un effet coercitif de notre part. C'est plutôt un effet de préservation de nos enseignants-chercheurs. Dans ce cadre, ce n'est pas le conflit d'intérêts qui nous préoccupe au sens du terme. C'est surtout comprendre et bien comprendre l'architecture de vos enseignants-chercheurs, qui prennent des positions parfois dans des organismes, des conseils et des instances. Cela peut être intéressant pour information. C'est une manière de récolter de l'information. Notre idée est aussi d'avoir une meilleure visibilité des expertises développées à l'EHESP. Ce sera dans un deuxième temps. Nous sommes plutôt présentement sur les enseignants-chercheurs. Toutefois, il est vrai que les activités d'expertise sont multiples et variées à l'EHESP. Là, aussi, cela nous permettrait d'avoir une meilleure visibilité de tout le champ des expertises de nos enseignants-chercheurs. Il y avait un point sur lequel, peut-être, nous pourrions revenir. Il s'agit de savoir si le document reste public. Pour l'instant, au Département de la recherche, en ayant cherché confirmation auprès de notre juriste, nous sommes plutôt sur la condition d'un document non public, c'est-à-dire, un document qui reste en interne. Pour quelle raison ? Je ne vais pas rentrer dans le détail, car cela engendrerait peut-être des erreurs d'interprétation. En droit de la santé publique et en droit de la fonction publique, surtout en droit de la fonction publique, les questions que nous allons poser peuvent être des formes de données personnelles et les données personnelles sont, comme vous le savez, protégées. Nous ne pouvons pas en faire la publicité, comme peuvent le faire d'autres organismes qui, d'ailleurs, ne ciblent pas forcément les enseignants-chercheurs. Pour l'instant, cela peut être un débat, mais la publicité n'est pas obligatoire. Cela pose réellement la question des données personnelles. Pour l'instant, nous sommes dans l'idée que c'est un document interne. Toutefois, c'est un document important, pour l'enseignant-chercheur, pour nous en termes de connaissance de la

variété des engagements de nos enseignants-chercheurs et, plus généralement, ça nous permet aussi de protéger les enseignants-chercheurs. Je le répète, mais c'est Pierre FOURNIER qui l'a dit. Parce qu'à partir du moment où nous faisons la déclaration, avec l'idée que nous déclarons la plupart de nos engagements, nous mettons sur la table nos liens et on ne peut pas nous reprocher de ne pas avoir alerté. La déclaration ne veut pas dire qu'il y a des conflits d'intérêts, c'est ce que je voulais dire. Il n'y a pas forcément un conflit d'intérêts. C'est plutôt une mesure de protection, pour vous, clairement, d'information. Voilà ce que je peux dire au moment où l'on est. Il me semble que c'était une note d'information. Merci beaucoup pour votre attention.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Déjà deux remarques ici. Est-ce que des personnes en distanciel voudraient intervenir ? Ça n'a pas l'air d'être le cas.

Mme ORTMANS. – Merci pour cet exposé. J'ai toutefois une petite question. La déclaration d'intérêt se fait en ligne, sur un site officiel. Elle est obligatoire pour tous les hauts fonctionnaires. Je me demande pourquoi on doit faire un document spécifique à l'école alors que c'est un dispositif qui existe et qui ne pose, a priori, pas de problème. Je rebondis aussi parce que j'organise des formations pour l'Agence de formation professionnelle continue. Elle me demande de faire une déclaration d'intérêt, pour laquelle je vais moi-même la chercher en ligne et pour laquelle les enseignants de l'école n'ont pas, pour la plupart, rempli le document. Je ne comprends pas pourquoi il faut faire quelque chose de spécifique à l'école.

M. PACCAUD. – Je vous laisse répondre à ces deux questions précises.

Mme OLLITRAULT. – Effectivement, on peut faire comme les autres, au point de ne pas le faire pour l'EHESP. Je pense qu'à l'EHESP on a un besoin de connaissance, nous-mêmes, de notre champ d'expertise. Deuxième point, c'est plus une information. C'est recueillir l'avis des conseils et instances. C'est plus faire mûrir la réflexion. Pour l'instant, ce n'est une position intangible de dire que ça ne sera pas public. Je dis simplement que, en ce moment, on cherche de l'information en interne. Il y a autant l'idée de la protection des données personnelles que celle, plus générale, de la transparence. C'est un vaste débat juridique. Nous sommes en réflexion. Si vous avez des dispositifs, toutes les suggestions sont bonnes pour qu'on avance sur ce chantier. Ce n'est pas définitif. C'est un *work on progress* comme on dit.

M. PACCAUD. – Si je comprends bien, le groupe dont vous vous occupez est prêt à recevoir des suggestions, par exemple de la part des membres de ce Conseil.

Mme OLLITRAULT. – Oui, tout à fait.

Mme GRISELLE-SCHMITT. – En tant que haut fonctionnaire, on travaille avec beaucoup d'institutions. On remplit donc régulièrement ce document public. Présentement, je trouve que vous vous auto-flagellés quand même parce que, quand on lit ce que vous demandez, finalement, vous demandez les participations financières dans le capital d'une société. Par exemple, si votre grand-mère vous a donné quelques malheureuses actions, vous devez les remplir chaque année, ce qui est assez fréquent. Vous n'avez même pas donné de somme minimale donc ça peut aller très vite. Le mandat électif, je ne vois pas l'intérêt. C'est quand même tout à fait ténu. Vous êtes allés très loin dans vos questions. Je termine. Je ne doute pas que l'EHESP manie des données très sensibles, mais vous allez très loin. Appartenant moi-même aussi au ministère de la Défense, je n'ai jamais vu ça.

Mme OLLITRAULT. – Très bien. Pour le dire clairement à la Direction de la recherche, ce projet s'est inspiré de ce qui se passe à l'INSERM et au CNRS.

M. PACCAUD. – Très bien. Il me semble que l'intérêt de ce message est de regarder ce qu'il faut faire dans ce domaine, qui réserve toujours des surprises. In fine, je pense qu'il s'agirait de savoir si c'est quelque chose qui s'ajoute à d'autres déclarations, auquel cas il se substitue, à d'autres déclarations. De toute façon, ce sont des thèmes qui vont revenir régulièrement

Merci, en tout cas, pour cette proposition. C'est, là aussi, une information qui ne demandait pas notre vote. Le dernier point de l'ordre du jour sera présenté et commenté par Michel LOUAZEL.

10. Retour sur le projet de réingénierie des formations de la fonction publique : compte-rendu de la réunion du 25/05/22 avec les représentants des élèves et des milieux professionnels

M. LOUAZEL. – Merci Monsieur le Président. Je me suis engagé à tenir dix minutes. Juste pour vous informer. Vous vous souvenez, au mois de mars, et on l'a rappelé ce matin, du chantier de réingénierie des formations, approche par compétences, alternance et individualisation des parcours. Suite à ce Conseil des formations, nous avons été sollicités, à la fois par des représentants des élèves, et par des représentants des professions pour revenir et réexpliquer un certain nombre de choix qui avaient pu être faits, en particulier sur le volet spécifique de l'alternance. Nous avons organisé une réunion le 25 mai dernier. Les représentants étaient présents à cette réunion. Nous avons donc organisé une rencontre où il y avait les organisations représentatives des professions, les élèves de D3S et de DH, y compris les représentants aux instances, sinon, c'était les délégués de ces promotions. Il y avait également le CNG et la Fédération hospitalière de France. On avait un certain nombre de représentants autour de la table. Ça a été très utile, parce que ça nous a permis de répondre à un certain nombre de questions, notamment la promotion des élèves directeurs d'hôpital directement concernée par cette nouvelle maquette pour les DH. Sur les D3S, il y avait moins de transformation. Ils avaient souhaité faire un courrier qui a été transmis à tout le monde. Cela nous a permis de répondre à des questions. Ce que je voulais partager avec vous, dans le cadre de ce Conseil, c'est que, premièrement, il n'y a pas de remise en cause de la réforme. C'est un point important, au contraire. Plusieurs personnes autour de la table ont dit qu'elles soutenaient cette initiative. Ils regrettaient sans doute, et j'ai su l'expliquer, que nous n'ayons pas pu échanger davantage en amont. On avait initié en 2018 et 2019 des rencontres régulières. C'est dommage que ça ait été stoppé. Ils l'ont regretté. Toutefois, ils étaient à la fois heureux que ça puisse avoir lieu et qu'ils ne remettent pas en cause la réforme. Toutefois, il y avait un certain nombre de points de vigilance bien sûr.

Le premier d'entre eux, et c'était peut-être lié à la présentation de la réforme qui avait été faite par la filière, c'est qu'il y a un terme qui a été employé dans le courrier envoyé aux maîtres de stage sur le caractère optionnel des regroupements aussi bien en présentiel qu'en distanciel. En fait, ça n'est pas optionnel. Il y a des options uniquement sur le choix des matières qui pourront être suivies pendant l'enseignement. Toutefois, les enseignements sont bien évidemment obligatoires. Il m'a été demandé de bien préciser de nouveau cela aux maîtres de stage. À l'issue de cette réunion, j'ai fait un courrier qui a été adressé aux maîtres de stage. Oui, on est bien sûr sur un système d'alternance. Oui, lorsqu'il y a des périodes de formation, qu'elles soient à distance, ou en présentiel, elles sont toutes obligatoires. Ce qui veut dire, et ça a été un point de vigilance sur lequel on a beaucoup insisté, c'est qu'il faut faire en sorte de « protéger les élèves », c'est-à-dire, faire en sorte que, quand ils sont en formation, on ne leur demande pas d'être en stage en même temps. Il faudra qu'il y ait une vigilance et donc des messages particuliers qui soient adressés aux maîtres de stage. Il faudra aussi conseiller aux élèves de sortir de leur lieu de stage quand ils sont en période de formation pour qu'il n'y ait pas de confusion. Ça, c'était un point important. On a beaucoup échangé sur ce point. Un autre point de vigilance qui est, bien évidemment, la question de l'ensemble des conséquences financières de la mise en place de l'alternance. Il s'agit des conséquences financières, des conséquences personnelles, la problématique des logements, etc. Il faudra faire en sorte qu'il n'y ait pas un biais de sélection dans les stages. Pourquoi ? Parce que l'alternance amènerait peut-être certaines personnes à privilégier des lieux de stage qui soient proches de Rennes. Il faut qu'on soit vigilant par rapport à ça. Il ne faut pas que cela se fasse au

détriment de la diversité des lieux de stage sur la France entière. Ce que l'on a dit et ce sur quoi on a insisté c'est le fait que ce dispositif, car c'est un dispositif expérimental, il soit évalué. On va prendre le temps, notamment avec les représentants des élèves, de mettre en place un dispositif d'évaluation. Toutefois, ce sera un dispositif d'évaluation trois cent soixante. Ce ne sont pas que les élèves qui seront interrogés. Ce sont, bien évidemment, aussi, les maîtres de stage. Les chefs d'établissements seront interrogés en essayant de comparer les situations avec ce qui se faisait les années précédentes. À cette occasion, il y a eu une petite discussion sur l'alternance. Qui dit alternance, dit alternance jusqu'au bout, y compris dans sa prise de fonction. Ça a été l'occasion de se poser des questions sur la manière dont on accompagne la prise de fonction. C'est un point important et c'est un chantier qu'on aimerait bien ouvrir par la suite. Je laisse le soin à Monsieur SALAMEH de compléter mes propos puisque vous étiez présent à cette réunion.

M. SALAMEH. – Merci Monsieur le Président. Merci Monsieur LOUAZEL. De façon synthétique, je rejoins tout à fait le compte-rendu que vous avez souligné. Il me semble que le point principal était de rassurer mes collègues, élèves de DH, par rapport à cette notion d'optionnel qui a beaucoup inquiété les élèves DH. Ça a été précisé lors de la réunion du 25 juin. Les cours en distanciel restent obligatoires, mais il s'agit d'individualiser l'apport théorique qu'on va apporter aux élèves. Globalement, en ce qui concerne les élèves D3S, la grande majorité de la promotion est satisfaite de l'alternance qui a été mise en place depuis début 2022. Juste un petit point de vigilance qui m'a été souligné après la réunion du 25. Cela vient de mes collègues d'outre-mer. Si l'alternance, elle est vraiment raccourcie entre stage et formation, c'est que les contraintes liées au déplacement peuvent aussi poser quelques problèmes.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour ce compte-rendu et ces éléments. Il y a encore deux questions. S'il vous plaît. Madame SOVRANO.

Mme SOVRANO. – Du coup, par rapport à cette réunion du 25 mai dernier, il y a eu une présentation des blocs de compétences. Nous, on n'a eu aucune visibilité sur les blocs compétences et la façon dont c'est construit par rapport à l'alternance. Peut-être qu'en mars, vous avez présenté les choses et je n'y étais pas. Pardon. Peut-être que ça a été fait à ce moment-là. J'avais regardé les documents. Il n'y avait que pour les pharmaciens et IASS, il me semble, dans mon souvenir. On est bien sur le DH et le D3S. C'est un petit peu différent. J'avais une autre question. Je ne sais pas si ça a été abordé. Je pense que non au regard de ce que vous dites. Il y a eu quand même tout un débat et des échanges autour du tronc commun. Comment sont réfléchies la question du tronc commun et l'articulation avec les professions ? En effet, on sait que ça a retiré une part notamment de la durée de formation par métier. Comment nous l'articulons et nous la lions à la profession ? Le tronc commun, ça n'est pas que quelque chose qui est transposable partout. Comment, en tant que pharmacien, en tant que médecin, en tant que directeur, je m'en saisis ? Comment nous articulons l'ensemble des modules, qui sont compris dans ce tronc commun, avec le métier ou la profession ? Je suis très heureuse de vous entendre aussi sur le fait que l'ensemble des acteurs ont participé, parce que c'était une demande. Je me rappelle avoir demandé d'avoir cette visibilité en Conseil de formation, notamment parce que c'est très important aujourd'hui, avec le tournant et l'ensemble des diplômes qu'on a aussi à l'université qui pourrait être sur le même pied d'égalité que certaines formations statutaires. C'est important d'avoir cette réflexion et de voir comment on a nourri cette identité, comment tout ça s'est construit.

M. LOUAZEL. – Bien sûr. La réunion du 25 était vraiment centrée sur le dispositif d'alternance et pas sur les autres volets. En effet, on l'a abordé lors du Conseil des formations du 25. C'est vrai qu'on avait pris quelques exemples pour illustrer, deux exemples en fait, à savoir, la formation des DS et la formation des pharmaciens. Pour une raison très simple, la partie bloc de compétences et donc, la partie approche par compétences de mon triptyque, c'est encore un travail en cours. À chaque fois je ne parle que de mon triptyque, approche par compétence, alternance et individualisation des parcours. Aujourd'hui, Il y a des formations et, notamment, des formations

qui ont été déposées au registre national des certifications professionnelles, qui sont structurées en blocs de compétences. On peut les afficher comme ça. L'objectif est qu'on puisse afficher cela pour la rentrée de janvier 2023. En tout cas, ce sont les consignes que j'ai données aux équipes et, notamment, à la personne que j'ai désignée comme chef de projet sur l'approche par compétence au niveau de la direction des études et qui travaille avec les autres services de l'école. Pour autant, on n'aura pas la copie parfaite. C'est un travail long et difficile. D'ailleurs, s'agissant de la fonction publique hospitalière, c'est un travail que nous menons, sur le référentiel d'activités et le référentiel de compétences, avec le CNG. Il s'avère que le CNG travaillait sur ce sujet. Ils sont venus nous voir. Plutôt que d'avoir deux approches en parallèle, on a décidé de rapprocher nos approches. C'est plutôt une bonne chose. D'ailleurs, ils étaient présents à cette réunion du 25 mai. Cela continue et on aura l'occasion de vous représenter, dans le cadre de ce Conseil, cette réforme. C'est là qu'on pourra expliciter davantage comment le système d'alternance vient favoriser l'acquisition des compétences, parce qu'en fait, c'est ça. C'est ce que j'ai rappelé comme objectif pendant la réunion du 25 mai. C'est vrai qu'après on verra la traduction véritablement à partir de 2023, y compris un peu sur l'individualisation des parcours. L'individualisation des parcours, c'est d'abord un tronc commun extrêmement important et ce sont, à un moment donné, des options possibles. Pourquoi il y a un tronc commun important ? Ça permet de répondre à la fin de votre intervention. C'est qu'il y a des identités professionnelles et il y a des spécificités métiers qu'on va continuer à travailler et qui nécessitent que tout le monde soit formé de la même façon. Ça reste, bien sûr, un sujet en cours de construction. Sur le tronc commun, qu'on a peu abordé, mais, pour autant, qu'on a un petit peu abordé, le tronc commun, il ne se substitue pas à ce qu'on fait déjà. Excusez-moi de le dire comme ça, mais dans toutes les écoles, on a subi l'arrivée du tronc commun. Ce n'est pas propre à l'EHESP. On essaye d'en faire une opportunité. Je dis « on » avec Vincent, puisque Vincent est très impliqué, notamment surtout les modules en lignes. Il y a des modules qui ne posent pas de problème, car on les faisait déjà. Pour le module sur le changement climatique, on avait déjà quelque chose sur le changement climatique. Ça nous a amenés à faire des adaptations. Il y a des modules sur les inégalités de santé. Heureusement qu'à l'EHESP, on n'a pas attendu le tronc commun pour travailler sur les inégalités. Ce n'est pas que les inégalités de santé. Sur les inégalités sociales, mais qui sont aussi présentes dans le champ de la santé. Le numérique, on en a beaucoup parlé aujourd'hui. Là aussi, ce sont des choses sur lesquelles on travaillait déjà. C'est vrai qu'il y en a d'autres pour lesquels c'est un peu plus compliqué. On essaye de voir comment on intègre au mieux. On avait mis des temps spécifiques plutôt en période de rentrée pour que ce soit appréhender par nos élèves. Sachant qu'on a fait le choix de proposer ces modules de tronc commun à l'ensemble de nos élèves, alors même que seuls les DH et les D3S étaient visés. Dernière chose sur le tronc commun, c'est que, pour la première fois le 19 mai, a eu lieu le premier regroupement sur lieu de stage et dans la région de stage entre les écoles. Ça s'est démarré. C'est une journée d'échanges de pratiques entre les écoles. D'autres sont prévues au mois de juillet. Il y a une réunion le 28 juin entre Ecole à ce sujet. Il va y avoir une autre réunion justement sur cette journée de stage plutôt au mois de septembre. On est en train de faire aussi l'évaluation de tout ça. On commence à avoir d'autres propositions de modules complémentaires. Toutefois, on a bien entendu ce que nous ont dit les élèves. Tout ceci est très intéressant. Toutefois, à un moment donné, on ne peut plus faire face. On l'intègre. On essaye, bien évidemment, d'intégrer tout ça dans notre logique d'approche par compétence. Qu'est-ce qui est proposé ? Qu'est-ce qui fait écho aux blocs de compétences qu'on avait imaginé avec que cette réforme ne se mette en place ? Toutes les écoles sont dans le même type de questionnement, car elles doivent toutes intégrer ça alors même qu'elles avaient déjà une construction pédagogique. On aura certainement, dans le cadre de ce Conseil, peut-être dès le prochain Conseil ou, sinon, celui de début 2023, de faire un point spécifique sur ces modules.

M. PACCAUD. – OK. Merci beaucoup. Il y a deux candidats.

M. LE LOUEDEC. – Merci. Sur « Santé environnement », on n'est pas directement concerné ou impacté par ces évolutions. J'ai tout de même noté une phrase qui fait écho à ce que vous avez dit Monsieur LOUAZEL à savoir que les stagiaires sont bien en formation même s'ils sont en alternance. Du coup, sur les techniciens sanitaires qui sont en formation à l'école de santé, j'ai fait remonter, il y a quelque temps, des difficultés justement sur le positionnement de ces techniciens qui sont stagiaires, mais en poste, avec des problématiques d'accueil par les services et l'accompagnement par l'EHESP des stagiaires comme des services et des structures d'accueil parce que, à mon avis, c'est aussi dans le sujet. Je pense que ce serait bien d'avancer sur le sujet à un moment ou à un autre. On a eu des problèmes de refus de titularisation sur des personnes qui, a priori, étaient quand même compétentes. Ce serait dommage.

M. LOUAZEL. – Vous avez raison. J'ai envie de dire que tout le monde est concerné, même le secteur « Santé environnement ». Ça n'avance pas au même rythme partout pour une raison très simple. Le domaine « Santé environnement », ça va faire partie des chantiers qu'il va falloir qu'on ouvre très rapidement. Il y avait un chantier qui avait démarré au niveau des réunions entre les professionnels, le Ministère et l'école, justement sur le référentiel d'activité. A ma connaissance, mais vous en savez certainement plus que moi, ça a été un petit peu mis en sommeil. Ça ne nous appartient pas, mais on va quand même essayer de faire en sorte, parce qu'on en a besoin et que c'est indispensable pour nous, qu'on retrouve des interlocuteurs pour que reprenne le sujet. C'est vrai qu'on voudrait le reprendre dans le bon sens. On a besoin de travailler sur les référentiels et, ensuite, d'imaginer tout ce qu'on peut faire derrière, y compris la manière de construire, éventuellement différemment, l'alternance, etc. En revanche, la question qui se pose derrière, c'est la manière dont on respecte le rythme de formation et, notamment, pour les personnes qui ne sont pas en situation de stagiaire, mais en situation de poste et qui doivent parfois être en tension entre les exigences de leur lieu d'exercice et la formation. J'avais bien retenu le 25 mai ce terme, « L'école protège ». Il faut qu'on joue ce rôle de protection, c'est-à-dire, qu'en stage, on a affaire à des élèves qui sont en formation. Il faut donc se donner les moyens pour protéger ce statut d'élève en formation.

M. PACCAUD. – Un dernier point.

M. SALAMEH. – En complément de l'intervention de Monsieur LOUAZEL sur le tronc commun, il me semble important de souligner deux points de vigilance après avoir sondé les élèves à l'EHESP. Il me semble que le temps de visionnage des vidéos a été sous-évalué. Les élèves nous disent que le visionnage est vraiment chronophage. Le deuxième point de vigilance est, peut-être, le manque d'accompagnement. Je sais que le tronc commun a été bâti pour laisser une grande autonomie aux élèves pour appréhender ces modules. Nous ne sommes pas sûrs que cela soit une bonne idée, d'où l'intérêt, peut-être, d'effectuer une évaluation avant la fin de l'année sur les modalités d'enseignement sur ce tronc commun.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Je me suis demandé, en vous écoutant, si ce n'est pas exactement le genre de point qui devrait être rapporté, non pas deux minutes avant la fin de l'exercice, mais que ça fasse, peut-être, l'objet d'une préparation. On a parlé tout à l'heure du bureau. Je pense que c'est l'endroit où pourraient arriver les mentions de problèmes afin que le bureau décide s'il y a de quoi en faire un rapport. Ce serait, je pense, un des rôles de ce bureau.

M. LOUAZEL. – Je suis complètement d'accord. Présentement, il s'agissait juste de vous informer et de vous faire un retour sur le fait qu'il y a eu cette réunion du 25 mai, mais pas d'en faire un point de débat. En revanche, avec tous les éléments qu'on est en train de recueillir, il faudra en faire un temps long de discussion et d'échanges sur la base de documents. Plus on aura d'évaluations, mieux ce sera et que ça constitue un fond de dossier qui nous permettra de réfléchir ensemble.

M. PACCAUD. – Je crois qu'on arrive au bout de la séance

Mme SOVRANO. – Excusez-moi. Juste un commentaire. Le CAFDES est révisé en ce moment. En tout cas, j’ai participé à la révision du CAFDES. J’ai posé la question de l’association de l’EHESP. Comment la DGCS travaillait avec l’EHESP parce que, évidemment, il y a des ponts entre la formation statutaire D3S et le CAFDES. Apparemment, vous travaillez ensemble. Par contre, il y a bien une mise en bloc de compétences. Il y a un référentiel d’activité et une certification en lien avec ces domaines de compétence. Du coup, ça pose la question, effectivement, de travailler ensemble, notamment parce que vous êtes certificateurs l’EHESP.

M. LOUAZEL. – On travaille avec la DGCS. Notre responsable du CAFDES, qui est aussi la responsable de la filière D3S, est associée aux réunions avec les centres CAFDES et la DGCS. Toutefois, on travaille surtout sur un autre aspect qui est la maîtrise, c’est-à-dire, la possibilité d’associer à la certification CAFDES, un master. On travaille avec la DGCS pour faire en sorte, qu’en plus du CAFDES, les titulaires du CAFDES puissent avoir possiblement un master de l’EHESP ou encore, un master venant des partenaires avec lesquels les centres de formation CAFDES ont l’habitude de travailler. En fait, les deux chantiers se complètent. On pourra faire, là aussi, un point spécifique. C’est bien, on a plusieurs Conseils devant nous. On pourra faire un point spécifique sur le CAFDES et là où on en est, ou plutôt, là où en est le CAFDES puisque, effectivement, c’est toute la réforme des formations en travail social. J’ai envie de dire, le CAFDES arrive à la fin de la réforme sociale.

M. PACCAUD. – Je vous remercie tous. Je crois qu’il faut qu’on s’arrête sinon on va se retrouver dans la situation de la symphonie des adieux de Haendel : chaque musicien part l’un après l’autre jusqu’à l’extinction de la musique. Merci en tout cas pour votre patience et votre intérêt. C’était la dernière séance de Laurent devant ce Conseil et, lamentablement comme Président, je n’en ai pas pris conscience. J’imagine qu’il y aura d’autres moyens de faire savoir à Laurent notre sympathie.

M. LOUAZEL. – Oui, je pense qu’on trouvera les moyens. Quoi qu’il nous a annoncé ce matin que le Conseil devrait peut-être se réunir en urgence pour statuer sur l’EPE donc, à voir.

Mme AMPRIME. – Monsieur PACCAUD, il faudrait que vous signiez le cahier des avis dans le parapheur s’il vous plaît.

M. PACCAUD. – Je ne pense qu’à ça depuis le début de la réunion.

Mme AMPRIME. – C’est gentil. Bon retour.

M. PACCAUD. – Au revoir.

La séance est levée à 16 heures 14.